



**COMPTE RENDU TECHNIQUE DE VEOLIA EAU
POUR LA GESTION DELEGUÉE DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « VALLEE DE L'UBAYE »**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-240400374-20150702-D201582-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2015
Publication : 10/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



ANNEE 2014

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
RÈGLEMENT DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	4
I. DONNÉES SUR L'ETAT DU SERVICE	10
1.1 COLLECTE ET TRANSPORT DES EFFLUENTS	10
1.1.1 DESCRIPTIF DES POSTES DE RELEVAGE	11
1.1.2 SCHEMA TECHNIQUE DES POSTES DE RELEVAGE	15
1.2 TRAITEMENT DES EAUX USEES	23
1.2.1 <i>Descriptif des Stations d'épuration</i>	23
1.2.2 <i>Schéma technique des Stations d'épuration</i>	33
II. DONNÉES SUR L'ACTIVITÉ DU SERVICE	45
2.1 ASSIETTE DE FACTURATION	45
2.2 FONCTIONNEMENT DU RESEAU	45
2.2.1 <i>Nombres de désobstructions</i>	45
2.2.2 <i>Passage caméra 2013</i>	46
2.2.3 <i>Fonctionnement des postes de relevage</i>	49
2.2.3.1 <i>Tableau énergétique</i>	49
2.2.3.2 <i>Caractéristiques de fonctionnement</i>	50
2.2.3.3 <i>Tableau des Bypass sur postes de relevage et stations d'épuration</i>	54
2.2.4 <i>Déversoir d'orage de La Valette</i>	56
2.3 FONCTIONNEMENT DE L'EPURATION PAR SYSTEME D'EPURATION	57
2.3.1 <i>Volume d'effluents arrivant au système d'épuration</i>	57
2.3.2 <i>Bilan énergétique</i>	58
2.3.3 <i>Bilan Boue CCVU</i>	58
2.3.4 <i>STEP LAUZET</i>	59
2.3.5 <i>STEP LA FRESQUIERE</i>	67
2.3.6 <i>STEP RIOCLAR</i>	73
2.3.7 <i>STEP LES THUILES</i>	80
2.3.8 <i>STEP CCVU</i>	88
2.3.9 <i>STEP CONDAMINE + STEP STE ANNE LA CONDAMINE</i>	99
2.3.10 <i>Analyses autosurveillance autres STEPs</i>	107
2.3.11 <i>Bilan analyses bactériologiques (format A3)</i>	111
<i>Résultats de la bactériologie sur les STEPs de l'Ubaye :</i>	111
2.3.12 <i>Fiches de non-conformité et faits marquants</i>	113
2.4 MOYENS MIS EN ŒUVRE	122
2.5 RENOUELEMENT (FORMAT A3)	123
2.6 AUTRES TRAVAUX	146
2.6.1 <i>Curage préventif</i>	146
2.6.2 <i>Travaux faits par VEOLIA EAU (exploitation)</i>	149
2.6.3 <i>Travaux faits par les collectivités</i>	150
2.7 FACTURATION	150
2.8 CONTINUITÉ DU SERVICE	151
INFORMATIONS RELATIVES A L'ÉVOLUTION DU SERVICE	151

INTRODUCTION

Ce compte rendu technique regroupe les informations et les données de l'année 2014 sur le service assainissement délégué par affermage à Véolia Eau

Ce service assainissement comporte :

Les Stations d'épuration suivantes :

- STEP St PONS (Intercommunale)
- STEP LE LAUZET Village
- STEP LAUZET Lotissement du Moulin
- STEP Champanastais (Lauzet)
- STEP LE BOUAS (Lauzet)
- STEP St Barthélémy (MEOLANS REVEL)
- STEP Le Martinet (MEOLANS REVEL)
- STEP La Fresquière (MEOLANS REVEL)
- STEP Rioclar (MEOLANS REVEL)
- STEP Les Clarionds (MEOLANS REVEL)
- STEP LES THUILES
- STEP LA CONDAMINE- CHATELARD
- STEP STE ANNE (LA CONDAMINE- CHATELARD)

Les Postes de refoulement suivants :

- PR 3 Frères Arnaud (BARCELONNETTE)
- PR Pont Long (BARCELONNETTE)
- PR ZA Pont Long (BARCELONNETTE)
- PR Pied de la Maure (UVERNET)
- PR Mairie (UVERNET)
- PR Plan La Croix (FAUCON DE BARCELONNETTE)
- PR Les Graves (JAUSIERS)
- PR Le Planet (JAUSIERS)
- PR CD 900 – Rue Principale (JAUSIERS)
- PR Les Clots (JAUSIERS)
- PR Maison du Bois (MEOLANS REVEL)
- PR Le Village (MEOLANS REVEL)
- PR Lac (LE LAUZET)
- PR Atelier relais (LE LAUZET)
- PR Snack (LE LAUZET)
- PR LA CONDAMINE

Le Réseau sur les communes suivantes :

- Le LAUZET/ UBAYE ; MEOLANS REVEL ; LES THUILES ; ST PONS ; BARCELONNETTE ; UVERNET (PRA LOUP) ; ENCHASTRAYES (LE SAUZE) ; FAUCON DE BARCELONNETTE ; JAUSIERS ; LA CONDAMINE- CHATELARD ; L'INTERCOMMUNAL.

RÈGLEMENT DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Règlement

du Service de l'Assainissement

collectif

LES MOTS POUR SE COMPRENDRE

Vous

désigne le client
c'est-à-dire toute personne,
physique ou morale, bénéficiaire du
Service de l'Assainissement.

Ce peut être :
le propriétaire ou le locataire
ou l'occupant de bonne foi
ou la copropriété représentée
par son syndic.

La Collectivité

désigne La Communauté de
Communes « Vallée de l'Ubaye »
en charge du Service de
l'Assainissement Collectif.

L'Exploitant du service

désigne l'entreprise
VEOLIA EAU
à qui la Collectivité a confié
la gestion des eaux déversées par le
client, dans les réseaux
d'assainissement
dans les conditions du
règlement du service.

Le Règlement du service

désigne le document établi
par la Collectivité et adopté
par délibération du 23/03/2009 ;
il définit les obligations mutuelles de
l'Exploitant du service
et du client.

Le Service de l'Assainissement

Le Service de l'Assainissement désigne
l'ensemble des activités et installations
nécessaires à l'évacuation de vos eaux usées
(collecte, transport, épuration
et service client).

1•1 Les eaux admises

Seules les eaux usées domestiques
peuvent être rejetées dans les réseaux
d'assainissement.

On entend par eaux usées domestiques,
les eaux usées provenant des cuisines,
buanderies, lavabos, salles de bains,
toilettes et installations similaires.

Sous certaines conditions et après
autorisation préalable de la Collectivité,
les eaux usées autres que domestiques
peuvent être rejetées dans les réseaux
d'assainissement.

Vous pouvez contacter à tout moment
l'Exploitant du service pour connaître les
conditions de déversement de vos eaux
dans les réseaux d'assainissement ainsi
que les modalités d'obtention d'une
autorisation particulière si nécessaire.

1•2 Les engagements du service

En collectant vos eaux usées, l'Exploitant
du service s'engage à mettre en œuvre
un service de qualité.

Les prestations qui vous sont garanties,
sont les suivantes :

- une assistance technique
au 0 811 900 700*, 24 heures sur 24 et 7
jours sur 7 pour répondre aux urgences
techniques concernant l'évacuation de
vos eaux dans les réseaux,
- un accueil téléphonique
au 0 811 900 700* du lundi au vendredi de
8 h à 19 h et le samedi de 9 h à 12 h pour
effectuer toutes vos démarches et répondre
à toutes vos questions relatives au
fonctionnement du Service de
l'Assainissement,
- une permanence à votre disposition à
située rue Docteur Groues, 04400
Barcelonnette du lundi au vendredi, de
8 heures à 10 heures,
- une réponse écrite à vos courriers dans
les 8 jours suivant leur réception, qu'il
s'agisse de questions sur la qualité du
service ou sur votre facture,
- le respect des horaires de rendez-vous
pour toute demande nécessitant une
intervention à votre domicile avec une plage
horaire de 2 heures maximum garantie,
- une étude et une réalisation rapide pour
l'installation d'un nouveau branchement
d'assainissement avec :
 - envoi du devis sous 8 jours après
réception de votre demande ou après
rendez-vous d'étude des lieux, si
nécessaire,

- réalisation des travaux dans les 15
jours (ou plus tard à la date qui vous
convient) après acceptation du devis et
obtention des autorisations
administratives.

Si les délais garantis ne sont pas
respectés, l'Exploitant du service vous
offre l'équivalent de la redevance
d'assainissement due pour 10.000 litres
d'eau (toutes taxes et redevances comprises)
avec un minimum de 22,87 euros

Les engagements du service sont
susceptibles d'évoluer pour mieux répondre
aux attentes des clients.

1•3 Les règles d'usage du service

En bénéficiant du Service de
l'Assainissement, vous vous engagez à
respecter les règles de salubrité publique
et de protection de l'environnement.

D'une manière générale, ces règles vous
interdisent de :

- causer un danger au personnel
d'exploitation,
- dégrader les ouvrages de collecte et
d'épuration ou gêner leur fonctionnement
- créer une menace pour l'environnement,
- raccorder sur votre branchement les rejets
d'une autre habitation que la vôtre.

En particulier, vous ne pouvez pas
rejeter :

- le contenu ou les effluents des fosses
septiques,
- les couches culottes, les chiffons, les
lingettes et autres produits assimilables,
- les déchets solides tels que les ordures
ménagères, y compris après broyage,
- les huiles usagées, les hydrocarbures,
solvants, peintures, acides, bases,
cyanures, sulfures...
- les produits et effluents issus de
l'activité agricole (engrais, pesticides,
lisiers, purins, nettoyage de cuves,
etc...),
- les produits radioactifs.

Vous vous engagez également à
respecter les conditions d'utilisation des
installations mises à votre disposition.
Ainsi, vous ne pouvez y déverser, sauf si
vous êtes desservi par un réseau unitaire
et après accord de la collectivité :

- les eaux pluviales. Il s'agit des eaux
provenant après ruissellement soit des
précipitations atmosphériques, soit des
arrosages ou lavages de voies
publiques ou privées, des jardins, des
cours d'immeuble ...
- des eaux de source ou des eaux
souterraines, y compris lorsqu'elles ont
été utilisées dans des installations de
traitement thermique ou de
climatisation,
- des eaux de vidange de piscines ou
bassins de natation sans autorisation
préalable de l'Exploitant du service

Vous ne pouvez pas non plus rejeter des eaux
usées dans les ouvrages destinés à évacuer
les eaux pluviales et réciproquement.

* prix d'un appel local

Le non respect de ces conditions peut entraîner la mise hors service du branchement après l'envoi d'une mise en demeure restée sans effet. La Collectivité et l'Exploitant du service se réservent le droit d'engager toutes poursuites.

Dans le cas de risque pour la santé publique ou d'atteinte grave à l'environnement, la mise hors service du branchement peut être immédiate pour protéger les intérêts des autres clients ou faire cesser un délit.

1.4 Les interruptions du service

L'exploitation du Service d'Assainissement peut nécessiter des interventions sur les installations de collecte des eaux entraînant une interruption du service. Dans toute la mesure du possible, l'Exploitant du service vous informe de ces interruptions quand elles sont prévisibles (travaux de réparations ou d'entretien).

L'Exploitant du service ne peut être tenu pour responsable d'une perturbation ou d'une interruption dans l'évacuation des eaux due à un cas de force majeure. Le gel, les inondations ou autres catastrophes naturelles, peuvent être assimilés à la force majeure.

1.5 Les modifications du service

Dans l'intérêt général, la Collectivité peut modifier le réseau de collecte. Dès lors que les conditions de collecte sont modifiées et qu'il en a connaissance, l'Exploitant du service doit vous avertir, sauf cas de force majeure, des conséquences correspondantes.

Pour bénéficier du Service de l'Assainissement, vous devez souscrire auprès de l'Exploitant du service un contrat



Votre contrat

dit « de déversement ».

2.1 La souscription du contrat

Pour souscrire un contrat de déversement, il vous suffit d'en faire la demande par téléphone au 0 811 900 700* ou par écrit auprès de l'Exploitant du service.

Lorsque les Services de l'Eau et de l'Assainissement sont confiés à un même exploitant, la souscription du contrat d'abonnement au Service de l'Eau entraîne en règle générale la souscription automatique du contrat de déversement.

Vous recevez le règlement du service, les conditions particulières de votre contrat et un dossier d'information sur le Service de l'Assainissement.

Le règlement de la première facture dite "facture-contrat" confirme l'acceptation des conditions particulières du contrat et du règlement du Service de l'Assainissement.

A défaut de paiement dans le délai indiqué, le service est suspendu.

Votre contrat prend effet à la date :

- soit de l'entrée dans les lieux (si le branchement est déjà en service),
- soit de la mise en service du branchement.

Les indications fournies dans le cadre de votre contrat font l'objet d'un traitement informatique. Vous bénéficiez ainsi du droit d'accès et de rectification prévu par la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

2.2 La résiliation du contrat

Votre contrat est souscrit pour une durée indéterminée.

Vous pouvez le résilier à tout moment par téléphone au 0 811 900 700* ou par lettre simple, avec un préavis de 5 jours. Une facture d'arrêt de compte, calculée sur la base du relevé de votre consommation d'eau, vous est alors adressée.

Lorsque les Services de l'Eau et de l'Assainissement sont confiés à un même exploitant, la résiliation du contrat d'abonnement au Service de l'Eau entraîne en règle générale la résiliation automatique du contrat de déversement avec la même date d'effet. Dans le cas inverse, l'Exploitant du service d'Eau effectue directement la résiliation ou communique l'information à l'Exploitant du service de l'Assainissement.

L'Exploitant du service peut, pour sa part, résilier votre contrat :

- si vous n'avez pas réglé votre facture dans les 6 mois qui suivent la mise hors service du branchement,
- si vous ne respectez pas les règles d'usage du service.

2.3 Si vous habitez un immeuble collectif

Quand une convention d'individualisation des contrats de fourniture d'eau a été passée entre votre immeuble et le Distributeur d'eau, vous devez souscrire un contrat individuel au Service de l'Assainissement. L'Exploitant du service facture une prime fixe par logement.

Si la convention d'individualisation est résiliée, les contrats individuels le sont aussi de plein droit et le propriétaire ou la copropriété souscrit alors, pour l'immeuble, un contrat unique au Service de l'Assainissement.



Votre facture

En règle générale, le Service de l'Assainissement est facturé en même temps que le Service de l'Eau. Votre facture est calculée soit forfaitairement en cas d'absence de compteurs d'eau, soit sur la base de votre consommation d'eau.

3.1 La présentation de la facture

Le Service de l'Assainissement est facturé sous la forme d'une redevance dite « redevance d'assainissement ».

Elle couvre l'ensemble des frais de fonctionnement du Service de l'Assainissement (collecte et épuration), et éventuellement, les charges d'investissement correspondantes.

Les montants facturés peuvent se décomposer en une part fixe (abonnement) et une part variable. La part variable est calculée en fonction des volumes d'eau prélevés sur le réseau public de distribution d'eau. L'Exploitant facture une part fixe par logement.

Tous les éléments de votre facture sont soumis à la TVA au taux en vigueur.

La présentation de votre facture sera adaptée en cas de modification des textes en vigueur.

3.2 L'actualisation des tarifs

Les tarifs appliqués sont fixés et actualisés :

- selon les termes du contrat passé entre la Collectivité et l'Exploitant du service pour la part lui revenant,
- par décision de la Collectivité, pour la part qui lui est destinée.

Si de nouveaux frais, droits, taxes, redevances ou impôts étaient imputés au Service de l'Assainissement, ils seraient répercutés de plein droit sur votre facture.

La date d'actualisation des tarifs pour la part revenant à l'Exploitant du service est au plus tard celle du début d'une période de consommation d'eau.

Vous êtes informé au préalable des changements significatifs de tarifs ou, au plus tard, à l'occasion de la première facture appliquant le nouveau tarif.

3.3 Les modalités et délais de paiement

Votre redevance d'assainissement est composée au minimum d'une part fixe (abonnement), facturée soit d'avance, soit à terme échu. En cas de période incomplète (début ou fin d'abonnement au cours d'une période de consommation d'eau), elle vous est facturée au prorata du temps écoulé, calculé journalièrement.

Lorsqu'il existe des dispositifs permettant la comptabilisation de la consommation d'eau, votre redevance assainissement est également composée d'une part variable, facturée à terme échu. En cas de période sans relevé de consommation d'eau, le volume facturé est estimé à partir de votre consommation annuelle précédente.

Si vous êtes alimenté en eau, totalement ou partiellement, à partir d'un puits ou de toute autre source qui ne relève pas d'un service public, vous êtes tenu d'en faire la déclaration au siège de la collectivité. Dans ce cas, la redevance d'assainissement applicable à vos rejets est calculée :

- soit par mesure directe au moyen de dispositifs de comptage posés et entretenus par vos soins,
- soit sur la base de critères définis par la Collectivité et permettant d'évaluer les volumes prélevés.

Le paiement doit être effectué avant la date limite indiquée sur votre facture.

La facturation est réalisée dans la mesure du possible en même temps que la facturation de l'eau potable : ce montant comprend la partie fixe correspondant à l'année en cours, ainsi que la partie variable correspondant aux consommations d'eau potable de l'année écoulée.

En cas de difficultés financières, vous êtes invité à en faire part à l'exploitant sans délai. Différentes solutions pourront vous être proposées après étude de votre situation et dans le respect des textes en vigueur relatifs à la lutte contre l'exclusion : règlements échelonnés dans le temps (dans des limites acceptables par l'exploitant), recours aux dispositifs d'aide aux plus démunis ("Convention Solidarité Eau")...

En cas d'erreur dans la facturation, vous pouvez bénéficier après étude des circonstances :

- d'un paiement échelonné si votre facture a été sous-estimée,
- d'un remboursement ou d'un avoir à votre choix, si votre facture a été surestimée.

Paiement fractionné :

Si le montant de votre facture annuelle est supérieur à 150 Euros, vous pouvez demander le paiement fractionné par prélèvements mensuels.

Vous recevez une seule ou plusieurs factures par an, établies d'après le relevé de votre compteur d'eau potable ou forfaitairement en cas d'absence de compteurs d'eau. Cette facture, établie dans la mesure du possible en même temps que la facturation de l'eau potable, récapitule la partie fixe de l'année à venir ou écoulée et la partie variable calculée sur la base de la consommation d'eau potable de l'année écoulée.

Lorsque la facturation est annuelle, pendant 10 mois à compter du second mois suivant l'établissement de la facture, vous payez 10 % du montant de la facture correspondant à l'année précédente.

Lorsque plusieurs factures sont émises chaque année, vous payez au plus tôt à compter du premier mois suivant l'établissement de la facture. Le montant des mensualités est calculé sur la base de la dernière facture émise.

Le solde à prélever, calculé à partir de la facture suivante, est réparti en une mensualité complémentaire prélevée le mois d'établissement de la facture.

En cas de trop-perçu, la somme vous est remboursée par virement bancaire sur simple demande.

La tarification appliquée est la même qu'en cas de facturation annuelle.

3.4 En cas de non paiement

Si, à la date limite indiquée, vous n'avez pas réglé tout ou partie de votre facture, celle-ci est majorée d'une pénalité de retard. Cette pénalité est calculée à compter de la date limite de paiement, sur la totalité du montant impayé à raison de 1,5 fois le taux d'intérêt légal, par quinzaine indivisible (avec une perception minimum de 12 euros T.T.C. qui pourra être actualisée ; ce montant figure sur votre facture).

En outre, à compter de cette majoration et jusqu'au paiement des factures dues, le branchement peut être mis hors service. Durant cette interruption, l'abonnement continue à être facturé et les frais d'obturation et de remise en service du branchement sont à votre charge.

En cas de non-paiement, l'exploitant du service poursuit le règlement des factures par toutes voies de droit.

3.5 Les cas d'exonération ou de réduction

La redevance d'assainissement étant perçue en contrepartie du service rendu, vous pouvez bénéficier d'exonération :

- si vous disposez de branchements spécifiques en eau potable pour lesquels vous avez souscrit auprès du Service de l'Eau des contrats particuliers (irrigation, arrosage, piscine,...) excluant tout rejet d'eaux usées.
- si vous êtes en mesure de justifier qu'une fuite accidentelle dans vos installations privées est à l'origine d'une surconsommation d'eau ne générant pas de rejet dans les réseaux.

Dans ce cas, la consommation d'eau servant de base au calcul de la redevance pour la période en cours est supposée être égale à celle de la période antérieure équivalente.

De même, si dans le cadre du Service de l'Eau, vous avez souscrit un contrat Assurance-Fuite, votre redevance d'assainissement peut être réduite lorsque survient une fuite couverte par les garanties de ce contrat.



Le raccordement

On appelle « raccordement » le fait de relier des installations privées de collecte des eaux usées au réseau public d'assainissement.

4.1 Les obligations

- pour les eaux usées domestiques

Le raccordement au réseau public d'assainissement est obligatoire dans un délai de deux ans à compter de la date de mise en service de ce réseau (art 1331-1 du code de la santé publique).

Ce raccordement peut se faire soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage.

Dès la mise en service du réseau, tant que vos installations ne sont pas raccordées, vous pouvez être astreint par décision de la Collectivité au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance d'assainissement.

Au terme du délai de deux ans, si vos installations ne sont toujours pas raccordées cette somme peut être

majorée, par décision de la Collectivité, dans la limite de 100 % (art 1331-7 du code de la santé publique).

Si la mise en œuvre des travaux de raccordement se heurte à des obstacles techniques sérieux et si le coût de mise en œuvre est démesuré, vous pouvez bénéficier d'une dispense de raccordement par dérogation expresse de la Collectivité.

Dans ce cas, votre propriété devra être équipée d'une installation d'assainissement autonome réglementaire.

- pour les eaux usées autres que domestiques

Le raccordement au réseau public d'assainissement est soumis à l'obtention d'une autorisation préalable de la Collectivité. L'arrêté d'autorisation délivré par la Collectivité peut prévoir des conditions techniques et financières adaptées à chaque cas. Il peut notamment imposer la mise en place de dispositifs de prétraitement dans vos installations privées.

- pour les eaux usées autres que domestiques

Le raccordement au réseau public d'assainissement est obligatoirement soumis à l'obtention d'une autorisation préalable de la Collectivité fixant les limites d'acceptabilité de l'effluent rejeté. L'arrêté d'autorisation délivré par la Collectivité peut prévoir des conditions techniques et financières adaptées à chaque cas, sous la forme d'une Convention Spéciale de Déversement. Il peut notamment imposer la mise en place de dispositifs de prétraitement dans vos installations privées.

Ainsi des séparateurs à graisses doivent être installés lorsqu'il s'agit d'évacuer des eaux grasses et gluantes provenant de sites de restauration, de traiteurs, charcuteries, etc

De même les installations type garages, stations Services, aires de lavages et tout site susceptible de déverser des hydrocarbures dans le réseau, doivent être équipés de système de séparateurs à hydrocarbures.

L'entretien, la réparation et le renouvellement de ces dispositifs seront à la charge de l'utilisateur, sous le contrôle de l'exploitant du Service.

4.2 La demande de raccordement

La demande doit être effectuée par le propriétaire ou la copropriété auprès de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye ». Elle est traitée dans les délais et conditions prévus par les engagements du service.



On appelle « branchement » l'ensemble des éléments d'évacuation des eaux usées et qui va de la propriété au réseau public.

5.1 La description

Le branchement comprend de l'amont vers l'aval

- un ouvrage dit « regard de branchement » ou « regard de façade » placé de préférence en domaine public, pour le contrôle et l'entretien du branchement. Ce regard de branchement sera à passage direct et devra être visible et facilement accessible en permanence.
- une canalisation située en domaine public et/ou privé, avec une pente minimum de 3 % permettant d'assurer un débit de chasse suffisant,
- un dispositif de raccordement au réseau public (regard de diamètre 400 mm ou 800 mm en polyéthylène de préférence, avec tampon de fermeture en fonte à charnière articulée).

5.2 L'installation et la mise en service

Le nombre de branchements à installer par propriété est fixé par l'Exploitant du service.

En règle générale, ce nombre est limité à un par propriété et par nature d'eau rejetée dans les réseaux d'assainissement.

L'Exploitant du service détermine en accord avec vous, les conditions techniques d'établissement de chaque branchement. Des systèmes de stations de relevage des eaux usées peuvent être envisagées pour l'utilisateur en fonction des impératifs techniques du branchement.

Les travaux d'installation du branchement en domaine public, sont réalisés par l'Exploitant du service ou par une entreprise agréée par lui et/ou la collectivité.

L'Exploitant du service est seul habilité à mettre en service le branchement après avoir vérifié la conformité des installations privées. Le contrôle de la conformité du branchement est facturé à l'utilisateur suivant le prix n° du bordereau de prix pour travaux de branchement particulier d'assainissement collectif annexé au contrat d'affermage.

En cas de non-conformité du branchement, par l'absence de « regard de branchement » ou d'effets de chasses, l'entretien, les réparations et le renouvellement de la partie située en domaine public du branchement ainsi que sa mise en conformité sont à votre charge.

Lors de la construction d'un nouveau

réseau d'assainissement, la Collectivité peut, pour tous les propriétés riveraines existantes, exécuter ou faire exécuter d'office la partie des branchements située en domaine public (regard compris).

Les travaux d'extension ou de renforcement des réseaux sont réalisés par la Collectivité aux conditions définies par cette dernière et adaptées à chaque situation.

Dans tous les cas, la partie des branchements située en domaine public est incorporée au réseau public, propriété de la Collectivité.

5.3 Le paiement

Tous les frais nécessaires à l'installation du branchement (travaux, fournitures, occupation et réfection des chaussées et trottoirs) sont à votre charge.

Lorsque la réalisation des travaux lui est confiée, l'Exploitant du service établit préalablement un devis en appliquant les tarifs fixés sur le bordereau de prix annexé au contrat passé entre la Collectivité et lui.

Un acompte de 50% sur les travaux doit être réglé à la signature du devis.

Si vous en faites la demande, vous pouvez régler le solde des travaux en 3 mois sans intérêt.

Si à l'occasion de la construction d'un nouveau réseau d'assainissement, la Collectivité exécute ou fait exécuter d'office la partie des branchements située en domaine public, elle peut vous demander le remboursement de tout ou partie des dépenses entraînées par ces travaux.

Lorsque le branchement de votre propriété est effectué après la mise en service du réseau d'assainissement, la Collectivité peut vous demander, en sus des frais de branchement, une participation financière pour tenir compte de l'économie que vous réalisez en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle.

Le montant de cette participation est déterminé par la Collectivité et peut être perçu par l'Exploitant du service en même temps que les sommes dues au titre de l'installation du branchement d'assainissement.

5.4 L'entretien et le renouvellement

L'entretien et les réparations sont à votre charge pour la partie située en domaine privé, et à la charge de l'Exploitant du service pour la partie située en domaine public.

Les dommages pouvant résulter de l'existence ou du fonctionnement de la partie du branchement située en domaine public, ne vous incombent pas.

Toutefois, s'il est établi que des dommages résultent d'une faute de votre part, vous devrez régler les frais de remise en état sur la base des tarifs fixés sur le bordereau des prix annexé au contrat passé entre la Collectivité et l'Exploitant du service.

Les frais de déplacement, de modification ou de suppression du branchement effectués à votre demande sont à votre charge.

Vous êtes chargé de la garde et de la surveillance de la partie du branchement située en domaine privé. En conséquence, l'Exploitant du service n'est pas responsable des dommages, notamment aux tiers, résultant d'un sinistre survenant en domaine privé et lié à un défaut d'entretien ou de surveillance.

En cas d'observation du présent règlement ou de risque pour la sécurité, l'Exploitant du service peut exécuter d'office et à vos frais, tous les travaux rendus nécessaires. Sauf cas d'urgence, ces travaux seront réalisés après vous en avoir informé.

5.5 La suppression ou la modification

Lorsque la démolition ou la transformation d'une propriété entraîne la suppression du branchement ou sa modification, les frais correspondants sont à la charge du propriétaire ou de la copropriété ayant déposé le permis de démolition ou de construire.



Les installations privées

On appelle « installations privées » les installations de collecte des eaux usées situées avant le dispositif de raccordement de la propriété.

6.1 Les caractéristiques

La conception et l'établissement des installations privées sont exécutés à vos frais et par l'entrepreneur de votre choix.

Ces installations ne doivent présenter aucun inconvénient pour le Service de l'Assainissement et doivent être conformes aux règles de l'art ainsi qu'aux dispositions du règlement sanitaire départemental.

Vous devez notamment respecter les règles de base suivantes :

- ne pas raccorder entre elles les conduites d'eau potable et les canalisations d'eaux usées, ni installer de dispositifs susceptibles de laisser les eaux usées pénétrer dans les conduites d'eau potable ou vice-versa.
- ne pas utiliser les descentes de gouttières pour l'évacuation des eaux usées.
- vous assurer que vos installations privées sont conçues pour protéger la propriété contre tout reflux d'eaux usées ou pluviales en provenance du réseau public notamment lors de sa mise en charge (joints et tampons étanches, dispositif anti-refoulement, ...).
- la canalisation eaux usées sur la partie privée doit avoir un minimum de 3 % de pente permettant d'assurer un débit de chasse suffisant.

De même, vous vous engagez à :

- équiper de siphons tous les dispositifs d'évacuation (équipements sanitaires et ménagers, cuvettes de toilettes, grilles de jardin, ...)

- poser toutes les colonnes de chutes d'eaux usées verticalement et les munir de tuyaux d'évent prolongés au-dessus des parties les plus élevées de la propriété.
- assurer l'accessibilité des descentes de gouttières dès lors qu'elles se trouvent à l'intérieur.
- assurer une collecte séparée des eaux usées et pluviales.

En particulier, lors de travaux nécessitant de raccorder un équipement (douche, machine à laver, ...) ou une installation (descente de gouttière, grille de cour, ...) veillez à bien respecter les circuits d'évacuation (les eaux usées dans les canalisations d'eaux usées et les eaux pluviales dans celles des eaux pluviales).

L'Exploitant du service doit avoir accès à vos installations privées pour vérifier qu'elles remplissent bien les conditions requises. Dans le cas où des défauts sont constatés, vous devez y remédier à vos frais.

Vous devez informer l'Exploitant du service de la fin des travaux de mise en conformité. Si nécessaire, une visite de contrôle de la conformité des installations est effectuée. Elle vous est facturée selon un tarif établi en accord avec la Collectivité.

Attention : dès la mise en service d'un branchement pour l'évacuation des eaux usées, vous devez mettre hors d'état de servir ou de créer des nuisances, les installations d'assainissement autonome (dégraisseurs, fosses, filtres,...).

A défaut, la Collectivité peut, après mise en demeure, procéder ou faire procéder d'office, à vos frais, aux travaux de mise en conformité.

6.2 L'entretien et le renouvellement

L'entretien, le renouvellement et la mise en conformité des installations privées n'incombent pas à l'Exploitant du service. Celui-ci ne peut être tenu pour responsable des dommages causés par l'existence ou le fonctionnement des installations privées ou par leur défaut d'entretien, de renouvellement ou de mise en conformité.

6.3 Le cas des rétrocessions de réseaux privés

Toute intégration au réseau public d'assainissement de réseaux privés, réalisés par des aménageurs privés donne lieu à la conclusion d'une convention entre la Collectivité et l'aménageur.

Avant cette intégration, l'Exploitant du service peut contrôler la conformité d'exécution des réseaux et branchements privés.

Dans le cas où des désordres seraient constatés par l'Exploitant du service, les travaux de mise en conformité sont effectués par vos soins et à vos frais.

6.4 Contrôle de conformité lors de la cession d'un bien immobilier

A l'occasion de la cession d'un bien immobilier situé sur le périmètre de

l'affermage, la Collectivité ou le vendeur ou l'acheteur (éventuellement par l'intermédiaire d'un notaire), peut demander le contrôle de la conformité des rejets de la totalité des installations, tant intérieures qu'extérieures, de la propriété concernée.

Cette vérification est réalisée par l'Exploitant du Service. Elle donne lieu à la production d'un certificat relatif à la conformité des branchements remis au demandeur et à la Collectivité. Le cas échéant, le certificat précise également les travaux de mise en conformité à réaliser.

L'Exploitant du Service dispose d'un délai de 8 jours ouvrés à compter de la demande pour produire le rapport de conformité. Son coût est facturé au demandeur suivant le prix n°1 du bordereau de prix pour travaux de branchement particulier d'assainissement collectif annexé au contrat d'affermage.

I. DONNÉES SUR L'ETAT DU SERVICE

1.1 Collecte et transport des effluents

Collecte et transport des effluents par commune (année 2014)

Commune		Longueur totale de canalisations de collecte et transport (hors branchement et refoulement) (en m)	Longueur de réseaux en refoulement (en m)	Nombre de regards (visitable ou non) sur le réseau	Noms des stations de pompage en service
LAUZET (Village, Bouas, Champanastais)		7 995	463	200	PR Lac Lauzet PR Snack PR Les Auches
MEOLANS REVEL		12 395	825	285	PR Maison du Bois PR Méolans Village
LES THUILES		7 050		171	
ST PONS		14 735		292	
BARCELONNETTE	Séparatif	16 711	519	887	PR ZA Pont Long PR 3 Frères Arnaud
	Unitaire	12 300			
FAUCON		8 760		157	
UVERNET		19 549	177	453	PR Pied de la Maure PR Mairie
ENCHASTRAYES		27 456		492	
JAUSIERS		23 201	324	533	PR CD900 PR le Planet PR les Clots
LA CONDAMINE/ CHATELARD		3 827	169	102	PR le village
CCVU		11 908	973	220	PR Les Graves PR Plan La Croix PR Pont Long
TOTAL		165 887	3 450	3 792	

1.1.1 Descriptif des postes de relevage

Commune du Lauzet :

Poste de relevage Lauzet snack (situé dans un regard)	
Nombre de pompes	1
Débit	12 m ³ /h
Type de pompes	ITT FLYGT
Date d'étalonnage des pompes	2010
Télésurveillance et télégestion	Non
Trop plein avec exutoire	Non
Date de mise en service du poste	2001

Poste de relevage lac Lauzet	
Nombre de pompes	2
Débit	16 m ³ /h et 16 m ³ /h
Type de pompes	KSB
Date d'étalonnage des pompes	2009
Télésurveillance et télégestion	Oui
Trop plein avec exutoire	Oui
Agitateur immergé	ITT Flygt
Date de mise en service du poste	2001

Poste de relevage Atelier Relais	
Nombre de pompes	2
Débit	20 m ³ /h
Type de pompes	XYLEM
Date d'étalonnage des pompes	neuve
Télésurveillance et télégestion	non
Trop plein avec exutoire	oui
Date de mise en service du poste	07/2013

Commune de Méolans Revel :

Poste de relevage Maison du Bois –Pont de Méolans	
Nombre de pompes	2
Débit	24 m ³ /h
Type de pompes	ITT FLYGT
Date d'étalonnage des pompes	2010
Télésurveillance et télégestion	Oui
Trop plein avec exutoire	Oui
Date de mise en service du poste	2006

Poste de relevage Méolans Village	
Nombre de pompes	2
Débit	7.8 m ³ /h et 7.7 m ³ /h
Type de pompes	ITT FLYGT
Date d'étalonnage des pompes	2011
Télésurveillance et télégestion	Oui
Trop plein avec exutoire	Oui
Date de mise en service du poste	2006

Commune de Barcelonnette :

Poste de relevage ZA Pont Long	
Nombre de pompes	2
Débit	14 m ³ /h
Type de pompes	ITT Flygt
Date d'étalonnage des pompes	03/05/2009
Télésurveillance et télégestion	non
Trop plein avec exutoire	non
Date de mise en service du poste	2007

Poste de relevage des 3 Frères Arnaud	
Nombre de pompes	3
Débit	90 m ³ /h, 90 m ³ /h et 90 m ³ /h
Type de pompes	ITT Flygt
Date d'étalonnage des pompes	2009
Télésurveillance et télégestion	oui
Trop plein avec exutoire	oui
Date de mise en service du poste	1997

Commune d'Uvernet Fours :

Poste de relevage Mairie Uvernet	
Nombre de pompes	1
Débit	23 m ³ /h ; 25 m ³ /h
Type de pompes	Grinder
Date d'étalonnage des pompes	2007
Télésurveillance et télégestion	non
Trop plein avec exutoire	oui
Date de mise en service du poste	2005

Poste de relevage Pied de la Maure	
Nombre de pompes	3
Débit	95 m ³ /h
Type de pompes	ITT Flygt
Date d'étalonnage des pompes	2012
Télésurveillance et télégestion	oui
Trop plein avec exutoire	oui
Date de mise en service du poste	2001

Commune de Jausiers :

Poste de relevage CD 900	
Nombre de pompes	2
Débit	64 m ³ /h ; 62 m ³ /h
Type de pompes	ITT Flygt
Date d'étalonnage des pompes	2011
Télésurveillance et télégestion	Oui
Trop plein avec exutoire	Oui
Date de mise en service du poste	2001

Poste de relevage Le Planet	
Nombre de pompes	2
Débit	61 m ³ /h ; 60 m ³ /h
Type de pompes	ITT Flygt
Date d'étalonnage des pompes	2011
Télésurveillance et télégestion	Oui
Trop plein avec exutoire	Oui
Date de mise en service du poste	2001

Poste de relevage Les Clots	
Nombre de pompes	2
Débit	19 m ³ /h
Type de pompes	ITT Flygt
Date d'étalonnage des pompes	2009
Télésurveillance et télégestion	Oui
Trop plein avec exutoire	Oui
Date de mise en service du poste	25/06/2008

Commune de Condamine Chatelard :

Poste de relevage Le vuillage Condamine	
Nombre de pompes	2
Débit	20 m ³ /h
Type de pompes	ITT Flygt
Date d'étalonnage des pompes	2011
Télésurveillance et télégestion	Oui
Trop plein avec exutoire	Oui
Date de mise en service du poste	01/082011

Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye :

Poste de relevage Plan La Croix	
Nombres de pompe	3
Débit	36 m ³ /h, 57 m ³ /h et 38 m ³ /h
Type de pompes	ITT Flygt
Date d'étalonnage des pompes	2011
Télésurveillance et télégestion	oui
Trop plein avec exutoire	oui
Date de mise en service	2000

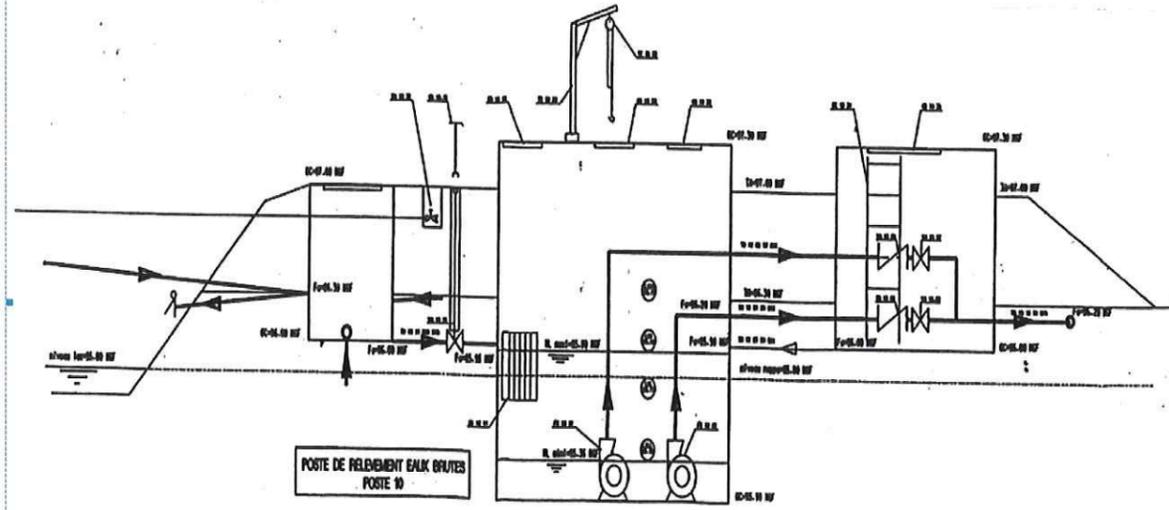
Poste de relevage Les Graves	
Nombres de pompe	3
Débit	43 m ³ /h, 42 m ³ /h et 43 m ³ /h
Type de pompes	ITT Flygt
Date d'étalonnage des pompes	2011
Télésurveillance et télégestion	Oui
Trop plein avec exutoire	Oui
Date de mise en service	2000

Poste de relevage de Pont Long	
Nombres de pompe	3
Débit	60 m ³ /h
Type de pompes	ITT Flygt
Date d'étalonnage des pompes	2011
Télésurveillance et télégestion	oui
Trop plein avec exutoire	oui
Date de mise en service	2000

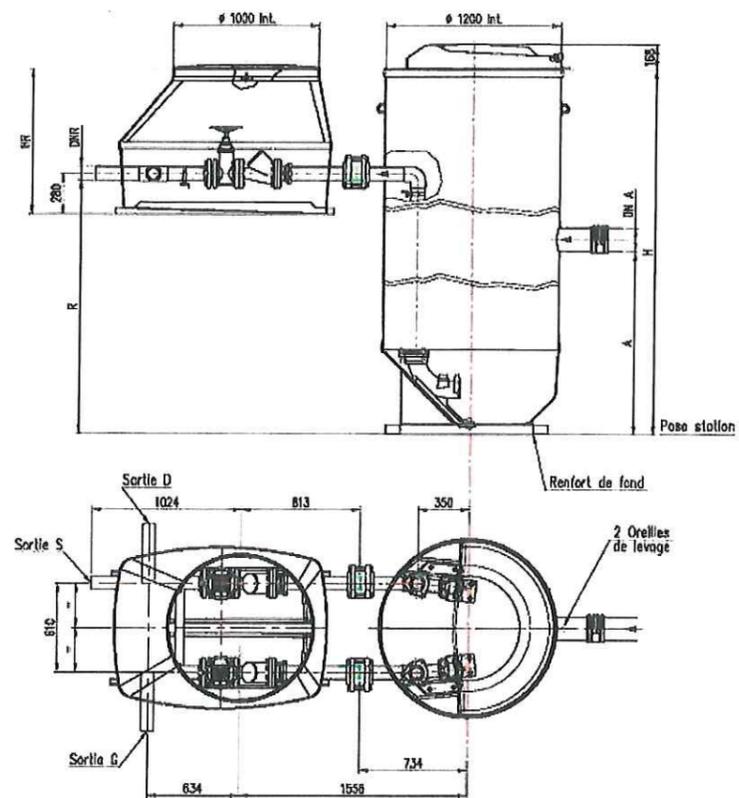
1.1.2 Schéma technique des postes de relevage

Commune du Lauzet :

Poste de relevage Lac du Lauzet



Poste de relevage Atelier Relais

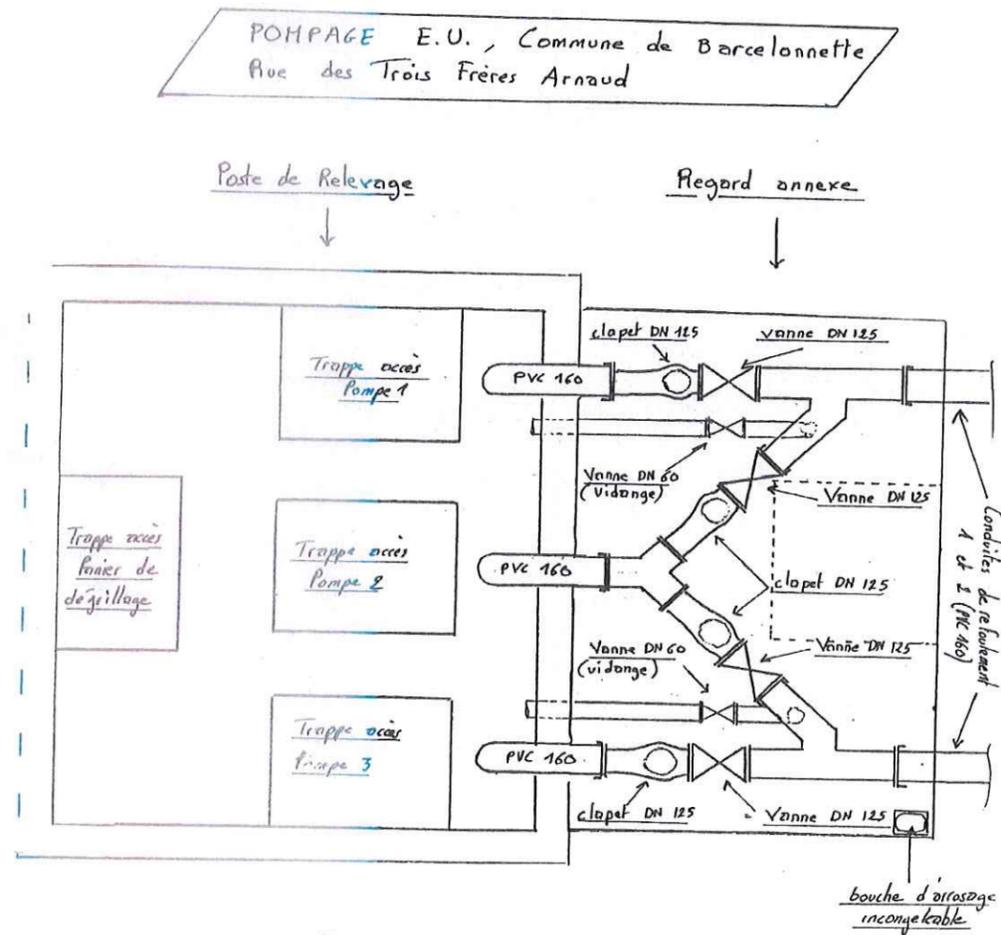


Commune de Méolans Revel :

Aucuns schémas des postes (plans non fournis à la fin des travaux)

Commune de Barcelonnette :

Poste de relevage des 3 Frères Arnaud

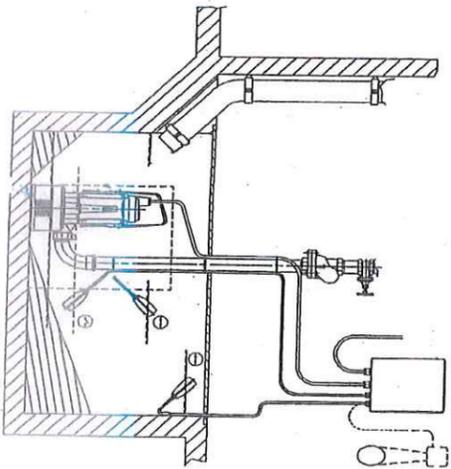
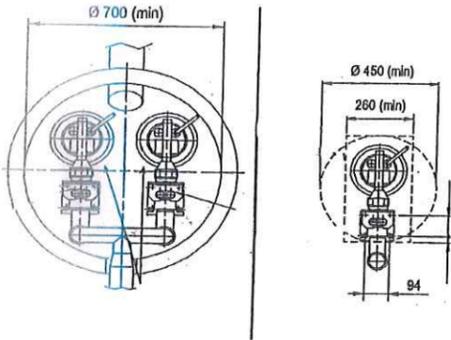


Schema équipements hydrauliques

echelle 1/20

Commune d'Uvernet Fours :

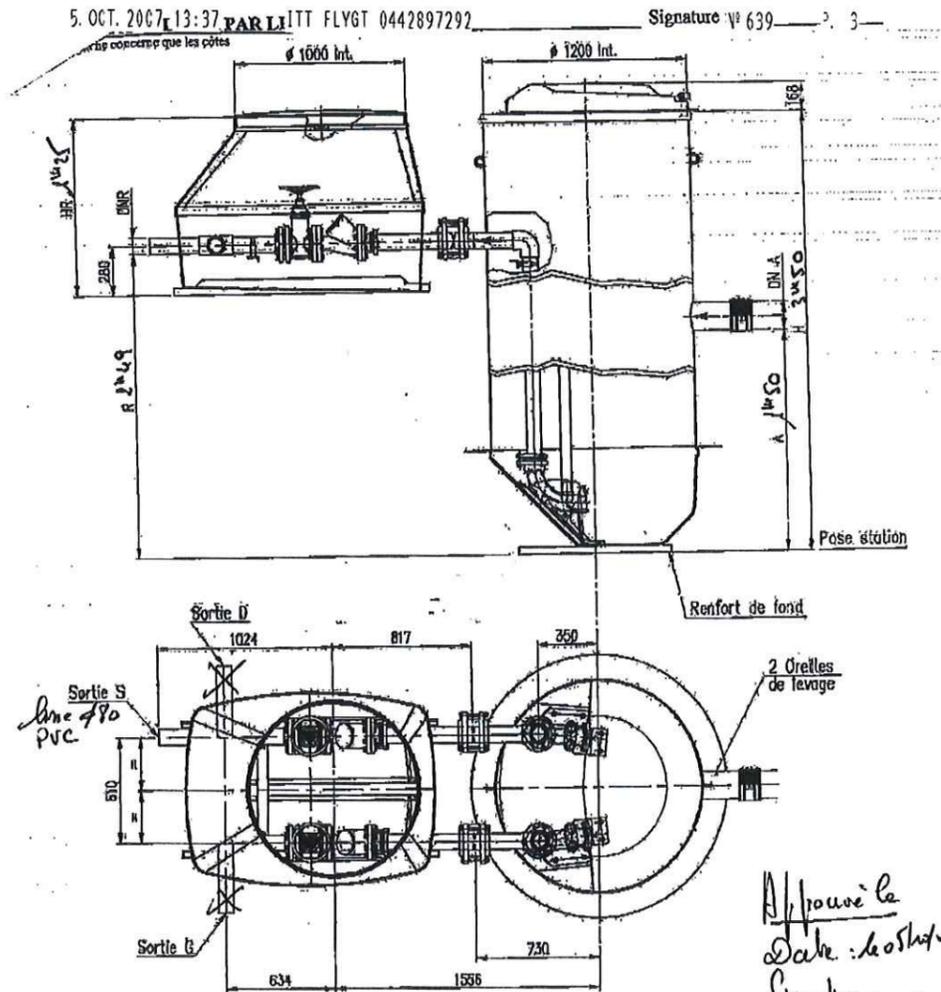
Poste de relevage Mairie Uvernet



Commune de Jausiers :

Aucun schéma des postes (plans non fournis au changement de fermier pour PR CD 900 et Planet)

PR Les Clots



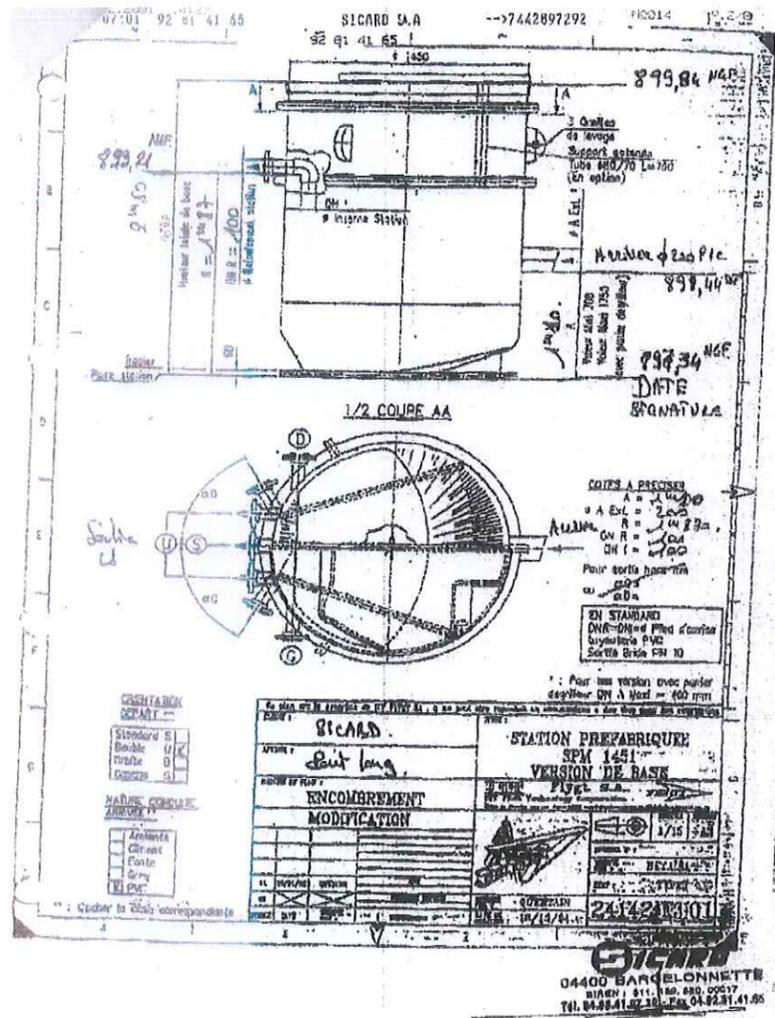
Approuvé
Date: 16/08/07
Signature:

Référence : 207034616 / 2		Projet : JAUSIERS MODIF DU 27.09		Poste :	
Station	: TOP 80	Arrivée 1 DN	: 200 mm	Hauteur regard HR	: 1250 mm
Diamètre interne	: 1200 mm	Côte (A)	: 1500 mm	Sortie regard	: Standard
Hauteur (H)	: 3500 mm	NGF	: -2 m	DNR regard	: 80 mm
Côte rejet station (R)	: 2490 mm			Côte rejet regard (R)	: 2490 mm
NGF	: -1.01 m			NGF	: -1.01 mm
Sortie station	: Standard				
DNR	: 80 mm				
DN robinetterie	: 80 mm				

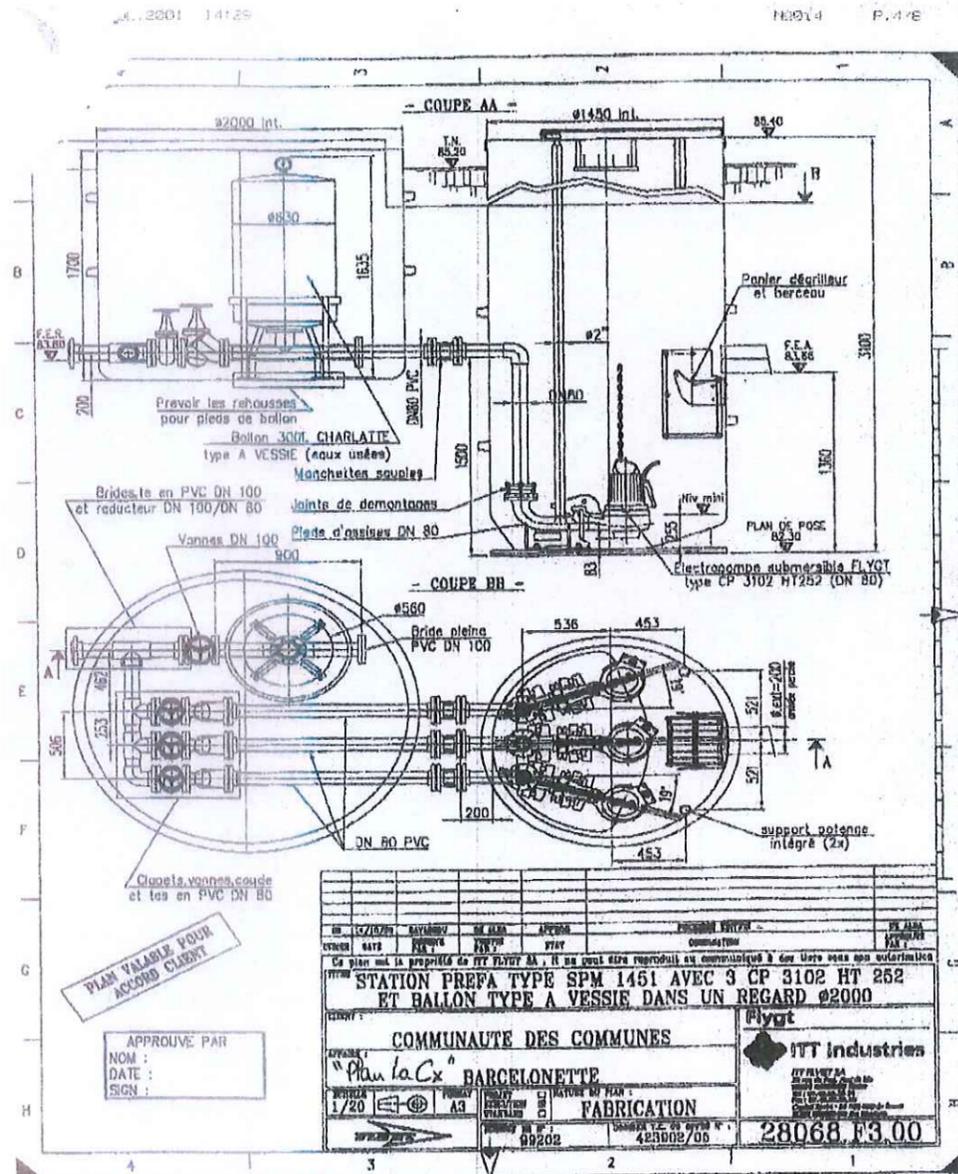
Volia Eau - Compagnie Générale des Eaux
Station d'Épuration CCVU
Zone Industrielle
04400 SAINT PONS
Tél./Fax : 04 92 81 01 84

IT FLYGT SAS site Méditerranée - 31 rue d'Albion ZI les Estroubines BP 2136 - 13847 VITROLLES - Tél. : 05 - Fax : 04 42 10 46 28
Société par Actions Simplifiée au capital de 3.506.327 euros - Siren 602 022 493 RCS Nanterre - NIC 00343 - NAF 518M - FR

Poste de relevage de Pont Long



Poste de relevage de Plan La Croix



1.2 Traitement des eaux usées

1.2.1 Descriptif des Stations d'épuration

Commune du Lauzet :

• STEP du LAUZET- Lotissement du Moulin

La station a été construite en 1975 par Ent Planchet. Capacité 75 EH.

C'est une station d'épuration lit bactérien faible charge. Visible par 2 regards de 800 mm refaits en 2004. Elle recueille les eaux usées du camping et celles avant STEP Village du by-pass se trouvant dans un regard sur le réseau et fermé par vanne manuelle.

Filière EAU :

-**Traitement** : Décanteur- digesteur suivi d'un lit bactérien (pouzzolane à distribution fixe).

Filière BOUE :

-**Extraction des boues** : Pompage par camion

Station d'épuration Le Lauzet lotissement le moulin

Capacité de traitement nominale en DBO ₅	4.5 kg/j
Capacité de traitement nominale en DCO	9 kg/j
Capacité de traitement nominale en MES	6.8 kg/j
Débit nominal journalier	11.3 m ³ /j

• STEP du LAUZET Village

La station a été construite en 2000 par la société OTV. Elle a une capacité de 1 250 EH.

C'est une station avec lits bactérien, décantation secondaire et désinfection.

Filière EAU :

-**Prétraitement** : 1 tamis filtrant rotatif (maille 750 µm), prétraitement combiné.

-**Répartiteur de débit** : 1 entrée et 2 sorties avec vanne martelière, 2 by pass dont un à vanne martelière

-**Lits bactériens rotatifs** : 2 ouvrages en parallèle de 20 m² chacune

-**Décanteurs lamellaires** : 2 ouvrages en parallèle surface totale projetée 25 m²

-**Recirculation des boues** : 2 pompes (débit unitaire = 12.5 m³/h)

-**Traitement tertiaire** : désinfection UV (puissance totale UV = 840 W)

-**Canal de comptage** : lame déversante rectangulaire avec sonde ultrason

-**Poste égoutture** : 1 pompe Flygt (39.6 m³/h)

Filière BOUE :

-**Extraction des boues** : 1 pompe (débit unitaire = 12.5 m³/h)

-**Silo de stockage** : 1 ouvrage statique fermé (volume = 14 m³)

Autorisation de rejet non fournie par la collectivité.

Les charges ou les rendements à respecter sont les suivants :

PARAMETRES	CONCENTRATION (mg/l)	OU	RENDEMENT (%)
MES	35		90
DCO	125		75
DBO ₅	25		70

Les valeurs bactériologiques à respecter pendant la période de navigation sont les suivantes :

PARAMETRE	NOMBRE DE GERMES POUR 100 ml
Escherichia Coli	< 100 pour 80% des prélèvements
Escherichia Coli	< 2000 pour 95% des prélèvements
Streptocoques Fécaux	<100 pour 90% des prélèvements

Les eaux traitées sont rejetées dans l'Ubaye.

Les rejets potentiels de la station se trouvent avant le tamiseur (ce trop plein est quantifié par archivage sur LERNE) et après le dégrillage (celui-ci n'est pas quantifié mais fermé par vanne)

<i>Station d'épuration Le Lauzet village</i>	
Capacité de traitement nominale en DBO ₅	75 kg/j
Capacité de traitement nominale en DCO	150 kg/j
Capacité de traitement nominale en MES	112.5 kg/j
Débit nominal journalier	187.5 m ³ /j

• STEP Champanastais

La station a été construite le 1^{er} juillet 2009 par Veolia eau, le matériel a été fourni par Premier Tech et le terrassement par Eiffage TP. Elle a une capacité de 200 EH.

C'est une station à filtre copeaux de coco.

Filière EAU :

-Prétraitement : 2 fosses toutes eaux

-Répartition : 3 augets basculeurs

-Filtration : 6 filtres coco

-Sortie : Epannage

Les charges ou les rendements à respecter sont les suivants :

PARAMETRES	CONCENTRATION (mg/l)	OU	RENDEMENT (%)
MES	/		50
DCO	/		60
DBO ₅	35		60

Commune de Méolans Revel :

• STEP du Martinet

La station a été construite en 1996. Elle a une capacité de 400 EH.

C'est une station à traitement biologique par lit bactérien à ruissellement.

Filière EAU :

-**Entrée** : 1 agitateur

-**Prétraitement** : 1 dégrilleur statique courbe automatique, 1 décanteur digesteur

-**biofiltration** : 2 bioclères avec ventilation

-**Recirculation des eaux** : 2 pompes (puissance 600W), pompage en boucle

-**Recirculation des boues** : 2 pompes vers décanteur digesteur

-**Sortie** : 2 pompes (1 en secours), lame déversante triangulaire sans quantification, lit drainant

Filière BOUE :

Pompage par camion

Autorisation de rejet non fournie par la collectivité.

Les charges ou les rendements à respecter sont les suivants :

PARAMETRES	CONCENTRATION (mg/l)	OU	RENDEMENT (%)
MES	35		90
DCO	125		75
DBO ₅	25		70

Analyse faite par le SATESE 04.

Les eaux traitées sont rejetées dans l'Ubaye.

Les rejets potentiels de la station se trouvent avant le dégrillage (celui-ci n'est pas quantifié) et avant lit drainant (celui-ci n'est pas quantifié)

<i>Station d'épuration Le Martinet</i>	
Capacité de traitement nominale en DBO ₅	20 kg/j
Capacité de traitement nominale en DCO	48 kg/j
Capacité de traitement nominale en MES	22 kg/j
Débit nominal journalier	60 m ³ /j

• STEP de St Barthélémy

La station a été construite en 1992. Elle a une capacité de 200 EH.

C'est une station à traitement biologique par lit bactérien à ruissellement.

Filière EAU :

-**Prétraitement** : 1 dégrilleur statique courbe manuel, 1 décanteur digesteur

-**Répartiteur de débit** : auget avec compteur (depuis fin 2006)

-**Biofiltration** : lit bactérien avec sprinkler

Filière BOUE :

Pompage par camion

Autorisation de rejet non fournie par la collectivité.
Les charges ou les rendements à respecter sont les suivants :

PARAMETRES	CONCENTRATION (mg/l)	OU	RENDEMENT (%)
MES	35		90
DCO	125		75
DBO ₅	25		70

Analyses faites par le SATESE 04.
Les eaux traitées sont rejetées dans l'Ubaye via le Grand Riou.
Les rejets potentiels de la station se trouve après le dégrillage (celui-ci n'est pas quantifié.)
Mise en place d'un compteur d'auget en 2007.

<i>Station d'épuration Saint Barthélémy</i>	
Capacité de traitement nominale en DBO ₅	12 kg/j
Capacité de traitement nominale en DCO	24 kg/j
Capacité de traitement nominale en MES	18 kg/j
Débit nominal journalier	30 m ³ /j

• STEP de La Fresquièrè

La station a été construite en 2006. Elle a une capacité de 500 EH.
C'est une station avec un traitement décantation- digestion, lit bactérien rotatif, clarification, traitement UV.

Filière EAU :

- Entrée** : Poste de relevage, 2 pompes immergées, un panier de dégrillage
- Prétraitement** : 1 décanteur digesteur
- Biofiltration** : 1 Biodisque
- Clarification** : 1 clarificateur avec 2 pompes immergées de recirculation des boues
- Sortie** : 2 pompes en cale sèche (Seepex), un filtre à sable, un traitement UV, un débitmètre électromagnétique

Filière BOUE :

Pompage par camion

Autorisation de rejet non fournie par la collectivité.
Les charges ou les rendements à respecter sont les suivants :

PARAMETRES	CONCENTRATION (mg/l)	OU	RENDEMENT (%)
MES	35		90
DCO	125		75
DBO ₅	25		70

Les valeurs bactériologiques à respecter pendant la période de navigation sont les suivantes :

PARAMETRE	NOMBRE DE GERMES POUR 100 ml
Eschérichia Coli	< 1000 pour 90% des prélèvements
Streptocoques Fécaux	<1000 pour 90% des prélèvements

Les eaux traitées sont rejetées dans l'Ubaye.

Les rejets potentiels de la station se trouvent en amont du poste de relevage, amont et aval clarificateur (trop pleins sont quantifiés par archivage dans LERNE).

<i>Station d'épuration Méolans- La Fresquière</i>	
Capacité de traitement nominale en DBO ₅	30 kg/j
Capacité de traitement nominale en DCO	60 kg/j
Capacité de traitement nominale en MES	35 kg/j
Débit nominal journalier	75m ³ /j

• STEP de Rioclar

La station a été construite en 2001. Elle a une capacité de 1 250 EH.
C'est une station avec traitement biologique par biodisques.

Filière EAU :

- Prétraitement** : dégrilleur avec vis compacteuse avec en parallèle 1 dégrilleur statique manuel en fonctionnement si la vis est en panne ou en travaux
- Poste de relevage** : 2 pompes Flygt
- Décanteur-digesteur** : 1 bassin Cône Imhoff avec trappe de visite
- Traitement secondaire** : 2 biodisques en série, 1 décanteur alvéolé
- Recirculation des boues** : 2 pompes vers poste de relevage
- Traitement tertiaire** : désinfection UV (6 lampes)
- Canal de comptage** : avec déversoir triangulaire et sonde ultrason
- Epannage** par lit drainant

Filière BOUE :

Pompage par camion

Autorisation de rejet non fournie par la collectivité.

Les charges ou les rendements à respecter sont les suivants :

PARAMETRES	CONCENTRATION (mg/l)	OU	RENDEMENT (%)
MES	35		90
DCO	125		75
DBO ₅	25		70

Les valeurs bactériologiques à respecter pendant la période de navigation sont les suivantes :

PARAMETRE	NOMBRE DE GERMES POUR 100 ml
Escherichia Coli	< 100 pour 80% des prélèvements
Escherichia Coli	< 2000 pour 95% des prélèvements
Streptocoques Fécaux	<100 pour 90% des prélèvements

Les eaux traitées sont rejetées dans l'Ubaye.

Les rejets potentiels de la station se trouvent entre le dégrillage et le poste de relevage (ce trop plein est quantifié par archivage sur LERNE).

<i>Station d'épuration Rioclar</i>	
Capacité de traitement nominale en DBO ₅	72 kg/j
Capacité de traitement nominale en DCO	144 kg/j
Capacité de traitement nominale en MES	84 kg/j
Débit nominal journalier	180 m ³ /j

• **STEP**

des Clarionds

La station a été construite en 2012-2013 (inauguration 07/2013). Elle a une capacité de 45 EH C'est une station avec traitement biologique sur filtre tourbe.

Filière EAU :

- 2 arrivées d'effluent (domestique + chèvrie)
- Prétraitement domestique: fosse toutes eaux (12 m³)
- Prétraitement chèvrie : poste relevage : 3 pompes/ pompage vers filtre coco/ pompage vers filtre bactérien sphéoflos/ pompage pour extraire boue vers fosse toutes eaux
- Poste de relevage intérieur bâtiment: 2 pompes
- Traitement biologique : 30 filtres textile tourbe (Ecoflex)

Filière BOUE :

- Fosse toutes eaux

Autorisation de rejet non fournie par la collectivité.
Les charges ou les rendements à respecter sont les suivants :

PARAMETRES	CONCENTRATION (mg/l)	OU	RENDEMENT (%)
MES	-		50
DCO	-		60
DBO ₅	35		60

Les eaux traitées sont rejetées dans le Grand Riou.
Les rejets potentiels de la station se trouvent en amont fosse toutes eaux et regard entre fosse et poste relevage effluent chèvrie (non quantifiés)

<i>Station d'épuration des clarionds</i>	
Capacité de traitement nominale en DBO ₅	2.7 kg/j
Capacité de traitement nominale en DCO	5.4 kg/j
Capacité de traitement nominale en MES	3.2 kg/j
Débit nominal journalier	6.75 m ³ /j

Commune des Thuiles :

• STEP des Thuiles

La station a été construite en 2002 par la société MSE. Elle a une capacité de 1 000 EH.

C'est une station avec traitement biologique par lit bactérien à ruissellement.

Filière EAU :

-**Entrée** : 1 déversoir d'orage avec by pass, sonde bypass

-**Prétraitement** : 1 dégrilleur rotatif, 1 dessableur statique, 1 poste de dilution avec 2 pompes + sonde piezométrique+ bypass, 2 décanteurs digesteurs

-**Lits bactériens rotatifs** : 1 sprinkler avec 3 ventilateurs

-**Traitement secondaire** : 1 poste de relèvement avec 2 pompes + bypass, 1 clarificateur avec 1 pompe à boue de recirculation

-**Canal de comptage** : canal Venturi avec sonde ultrason

-**Traitement tertiaire** : 1 poste de relèvement avec 1 pompe + bypass (fonctionnant quand lit d'infiltration arrêté, hiver), 1 lit filtrant composé de 3 sprinkler

Filière BOUE :

Pompage par camion

Autorisation de rejet non fournie par la collectivité.

Les charges ou les rendements à respecter sont les suivants :

PARAMETRES	CONCENTRATION (mg/l)	OU	RENDEMENT (%)
MES	35		90
DCO	125		75
DBO ₅	25		70

Les valeurs bactériologiques à respecter pendant la période de navigation sont les suivantes :

PARAMETRE	NOMBRE DE GERMES POUR 100 ml
Escherichia Coli	< 100 pour 80% des prélèvements
Escherichia Coli	< 2000 pour 95% des prélèvements
Streptocoques Fécaux	<100 pour 90% des prélèvements

Les eaux traitées sont rejetées dans l'Ubaye.

Les rejets potentiels de la station se trouve avant le dégrillage, premier poste de dilution, deuxième poste de dilution et dans le poste de relevage avant le lit d'infiltration. Ces rejets seront quantifiés en 2008.

<i>Station d'épuration des Thuiles</i>	
Capacité de traitement nominale en DBO ₅	60 kg/j
Capacité de traitement nominale en DCO	120 kg/j
Capacité de traitement nominale en MES	70 kg/j
Débit nominal journalier	150 m ³ /j

Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye :

• STEP CCVU

La station a été construite en 1999 par la société OTV. Elle a une capacité de 37 500 EH.
C'est une station avec traitement biologique et traitement UV.

Filière EAU :

-**Entrée** : 1 by pass avec ultrason

-**Relèvement eau brute** : 2 dégrilleurs grossiers, 4 pompes Flygt, 1 préleveur

-**Fosse matière de vidange** : 1 pompe KSB

-**Prétraitement** : 2 dégrilleurs fins, 1 vis compacteuse refus de dégrillage, 2 déshuileurs (racleur, aéroflot), 2 pompes à sable, classificateur à sables, 1 canal Venturi avec sonde ultrason

-**Dégraiseur** : 1 pompe + 1 broyeur Börger, 1 cuve, 3 vannes électriques, 3 vannes manuelles, 1 thermomètre, 1 sonde capacitive, 1 sonde ultra son, 1 Sofrel, 2 armoires électriques.

-**Physico-Chimique** : 6 agitateurs coagulateurs, 4 agitateurs floculateurs, 1 agitateurs bêche de mélange, 2 pompes de chlorure ferrique, 2 pompes de polymère anionique, préparation lait de chaux (agitateur et pompe de recirculation), turbidimètre

-**Décanteurs lamellaires** : 2 décanteurs lamellaire, 2 herses épaisseurs, 1 préleveur, 1 bypass quantifié

-**Biologique** : 8 biofiltres, 8 pompes Flygt, 8 surpresseurs, 2 pompes bêche eau sale

-**Sortie eau traitée** : 1 préleveur, 1 canal Venturi avec sonde ultrason

-**Bactériologie** : 3 UV avec 9 lampes de 16 kWh chacune.

Filière BOUE :

-**Traitement boues** : 2 pompes à boues épaissies, 2 pompes boues stockées, 2 pompes poste toutes eaux, 2 centrifugeuses, 2 électrovannes eau de lavage, 1 gavopompe, 1 malaxeur, 1 vis à boues, 1 injecteur de chaux, 6 bennes

-**Prépa polymère cationique** : 2 pompes

-**Chaux** : doseur chaux, 1 dévouteur.

L'autorisation de rejet n° 98-184 du 23 Janvier 1998 donne les charges et les rendements à respecter suivants :

PARAMETRES	CONCENTRATION (mg/l)	OU	RENDEMENT (%)
MES	35		90
DCO	125		75
DBO ₅	25		80
NTK	15		70
Pt	2		80

Les valeurs bactériologiques à respecter pendant la période de navigation sont les suivantes :

Paramètre	Escherichia Coli	Streptocoques Fécaux
Au rejet de la station	1000 pour 100 ml	-
A 100 m en aval du rejet	100 pour 100 ml	100 pour 100 ml

Les eaux traitées sont rejetées dans l'Ubaye.

Les rejets potentiels de la station se trouvent en entrée by-pass et avant biofiltre.

Station d'épuration de Barcelonnette-St Pons

Capacité de traitement nominale en DBO ₅	2 250 kg/j
Capacité de traitement nominale en DCO	4 950 kg/j
Capacité de traitement nominale en MES	4 050 kg/j
Débit nominal journalier	9 000 m ³ /j
Débit horaire de pointe par temps de pluie	1 100 m ³ /j

Commune de La Condamine Chatelard :

• **STEP La Condamine**

La station a été construite en 2010 par la société MSE. Elle a une capacité de 1 000 EH.
C'est une station avec traitement biologique par lit bactérien rotatif, tamis rotatif, traitement UV.

Filière EAU :

- Entrée** : 1 poste de relevage avec 2 pompes immergées (avec variateur de débit), sonde piézométrique
- Prétraitement** : 1 débitmètre électromagnétique, dégrilleur avec vis compacteuse avec en parallèle 1 dégrilleur statique manuel en fonctionnement si la vis est en panne ou en travaux
- Lits bactériens rotatifs** : 1 regard de répartition, 2 écodisks + 1 biodisque
- Canal de comptage** : canal Venturi avec sonde ultrason
- Traitement tertiaire** 1 UV

Filière BOUE :

- Taitement des boues** : 1 poste de relevage avec 2 pompes immergées, 1 silo à boue avec drainage, 1 agitateur
- Pompage par camion**

Récépissé de déclaration de rejet fournie par la collectivité.
Les charges ou les rendements à respecter sont les suivants :

PARAMETRES	CONCENTRATION (mg/l)	OU	RENDEMENT (%)
MES	35		90
DCO	125		75
DBO ₅	25		70

Les valeurs bactériologiques à respecter pendant la période de navigation sont les suivantes :

PARAMETRE	NOMBRE DE GERMES POUR 100 ml
Escherichia Coli	< 100 pour 80% des prélèvements
Escherichia Coli	< 2000 pour 95% des prélèvements
Streptocoques Fécaux	<100 pour 90% des prélèvements

Les eaux traitées sont rejetées dans l'Ubaye.
Les rejets potentiels de la station se trouvent avant le dégrillage, au niveau des tamis rotatifs (comptabilisés par le temps de déversement, archivage sur le LERNE) et avant UV

<i>Station d'épuration la Condamine</i>	
Capacité de traitement nominale en DBO ₅	60 kg/j
Débit nominal journalier	165 m ³ /j (30 m ³ /h pointe)

• **STEP STE ANNE (La Condamine)**

La station a été construite en 2000 par la société EPARCO. Elle a une capacité de 500 EH. C'est une station avec décantation primaire, traitement biologique par lit bactérien + filtre à sable.

Filière EAU :

- Entrée** : Canal avec grille (dégrillage manuel, répartiteur
- Prétraitement** : 2 fosses septiques toutes eaux, 2 préfiltres à pouzzolane
- Traitement**: 2 augets basculants, 10 filtres compacts
- Canal de comptage** : canal avec lame en V (non équipé)

Filière BOUE :

- Pompage par camion (dans fosses toutes eaux)**

Récépissé de déclaration de rejet fournie par la collectivité.

Les charges ou les rendements à respecter sont les suivants :

PARAMETRES	CONCENTRATION (mg/l)	OU	RENDEMENT (%)
DBO ₅	35		60

Les valeurs bactériologiques à respecter pendant la période de navigation sont les suivantes :

PARAMETRE	NOMBRE DE GERMES POUR 100 ml
Escherichia Coli	< 100 pour 80% des prélèvements
Escherichia Coli	< 2000 pour 95% des prélèvements
Streptocoques Fécaux	<100 pour 90% des prélèvements

Les eaux traitées sont rejetées dans l'Ubaye.

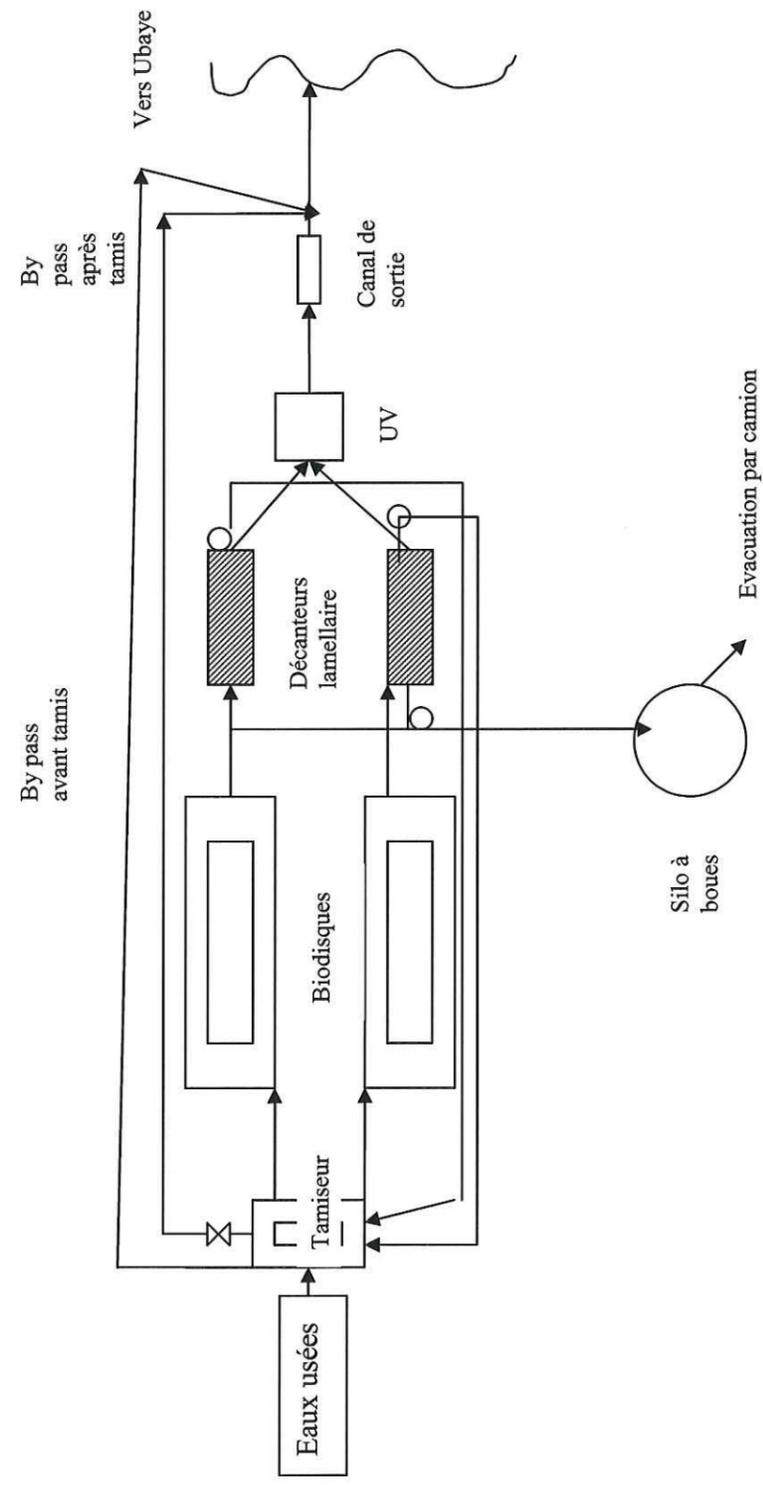
Les rejets potentiels de la station se trouvent canal d'entrée et avant les préfiltres

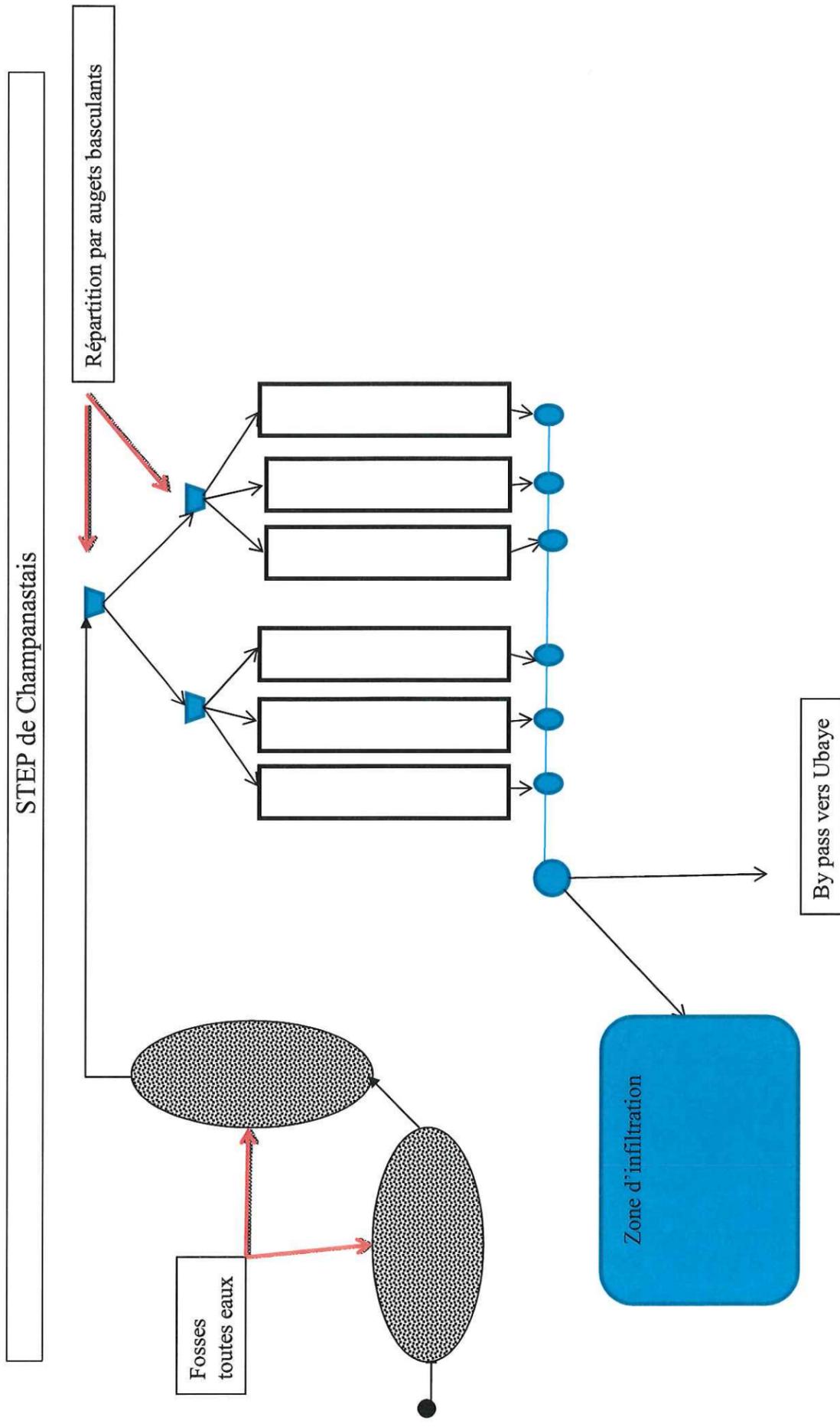
<i>Station d'épuration la Condamine</i>	
Capacité de traitement nominale en DBO ₅	30 kg/j
Débit nominal journalier	75 m ³ /j

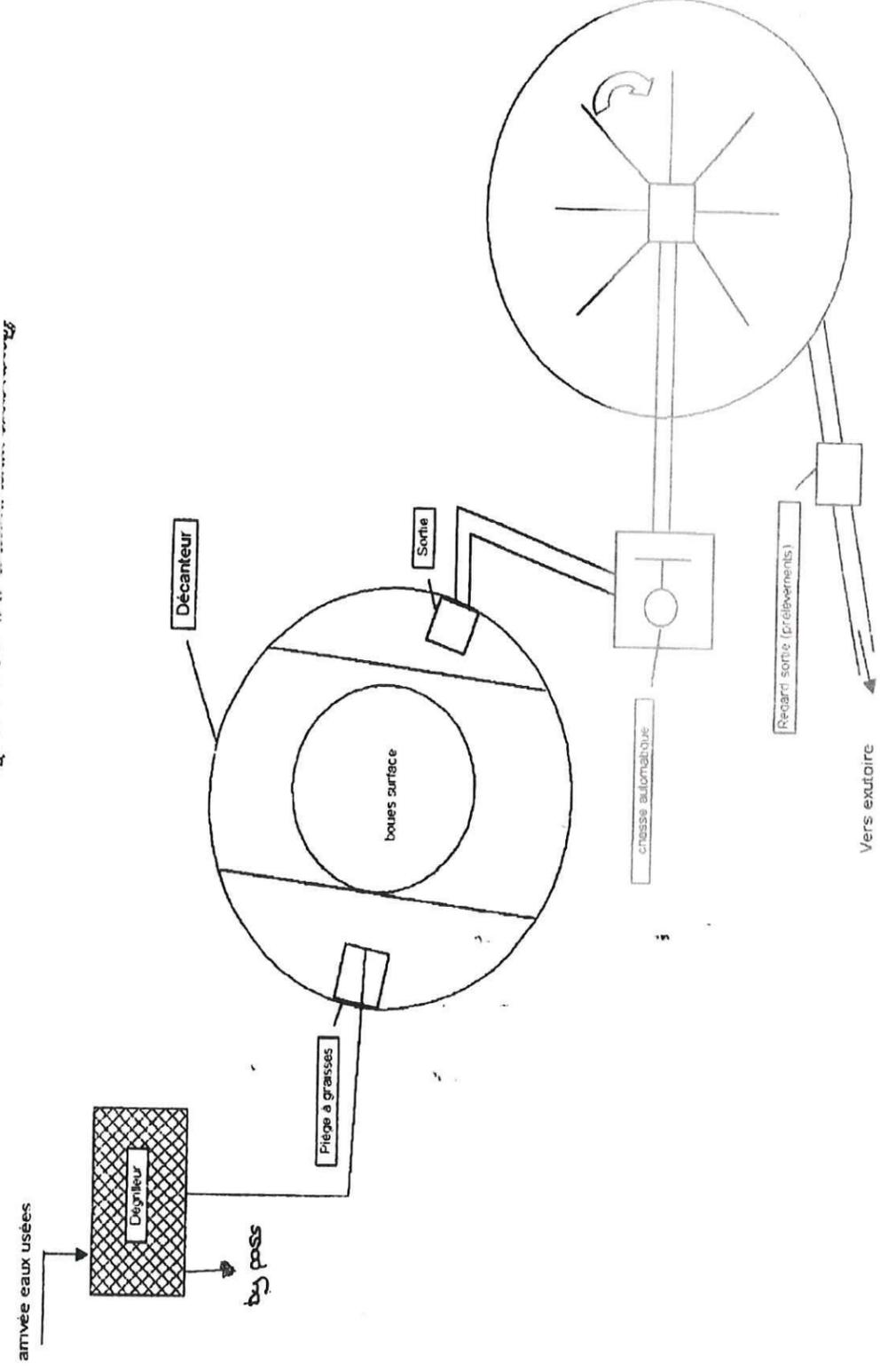
1.2.2 Schéma technique des Stations d'épuration

Commune du Lauzet :

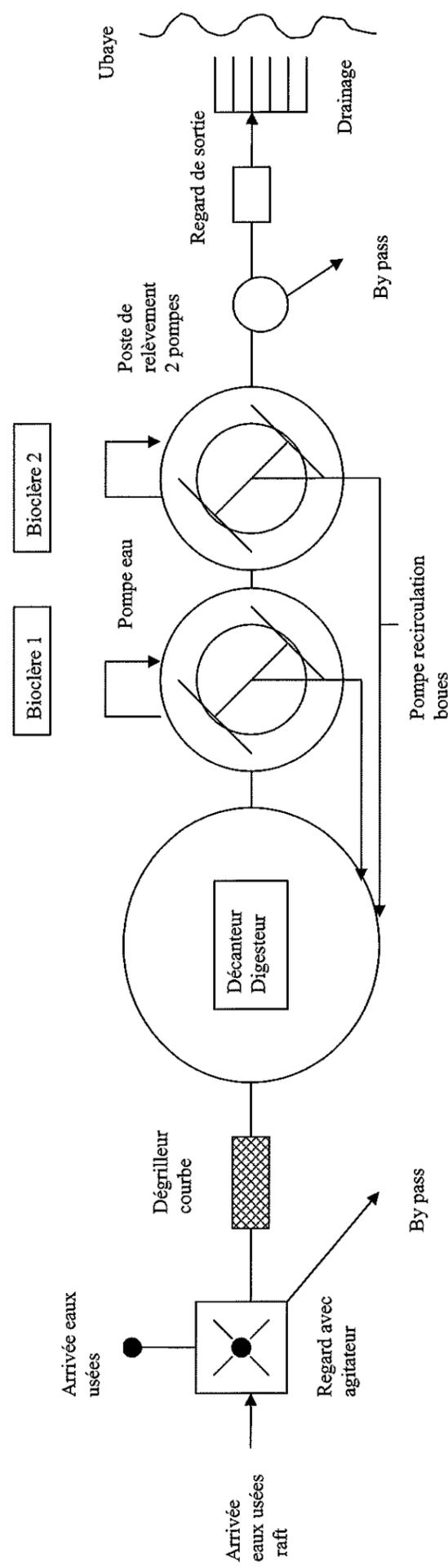
STEP DU LAUZET



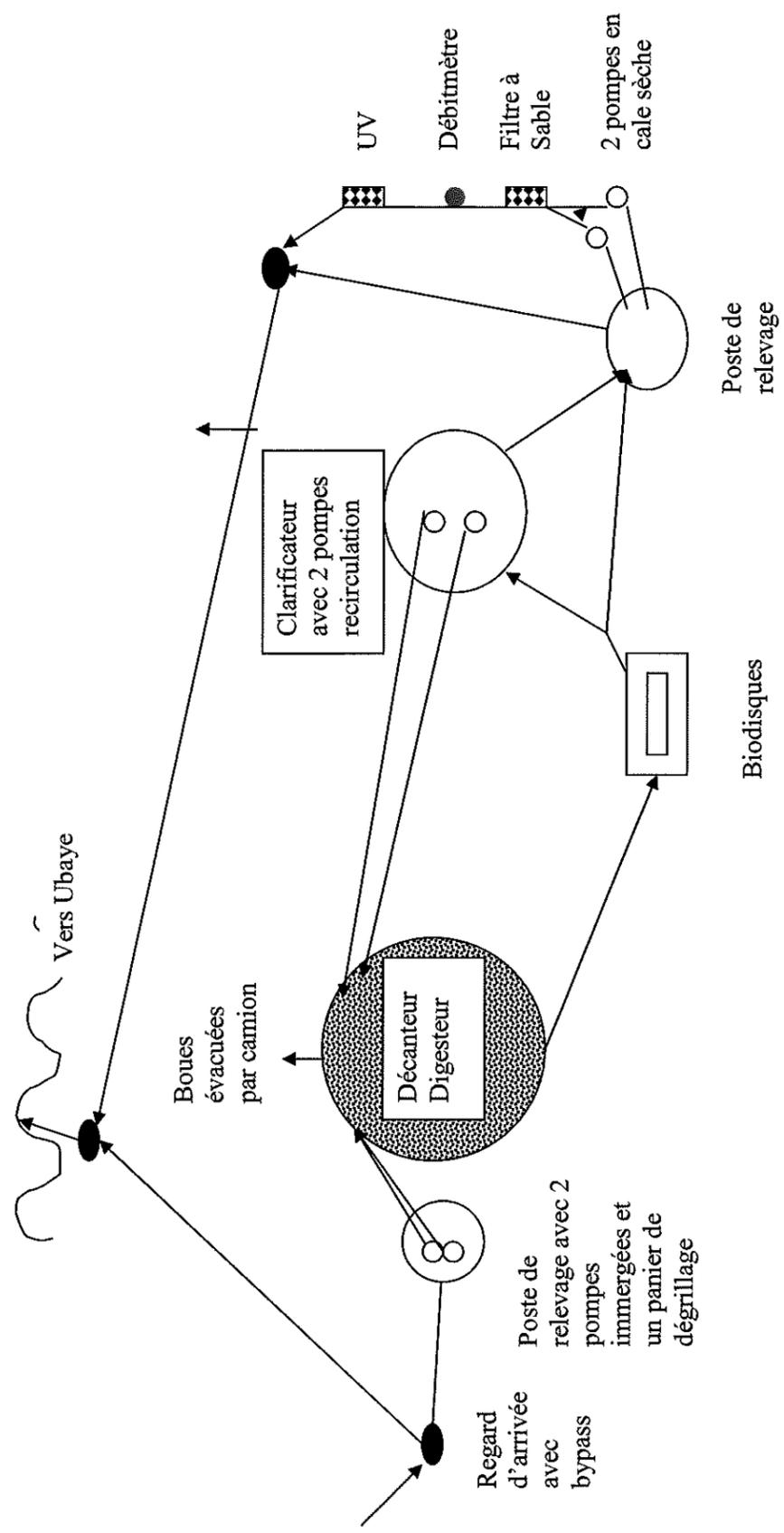




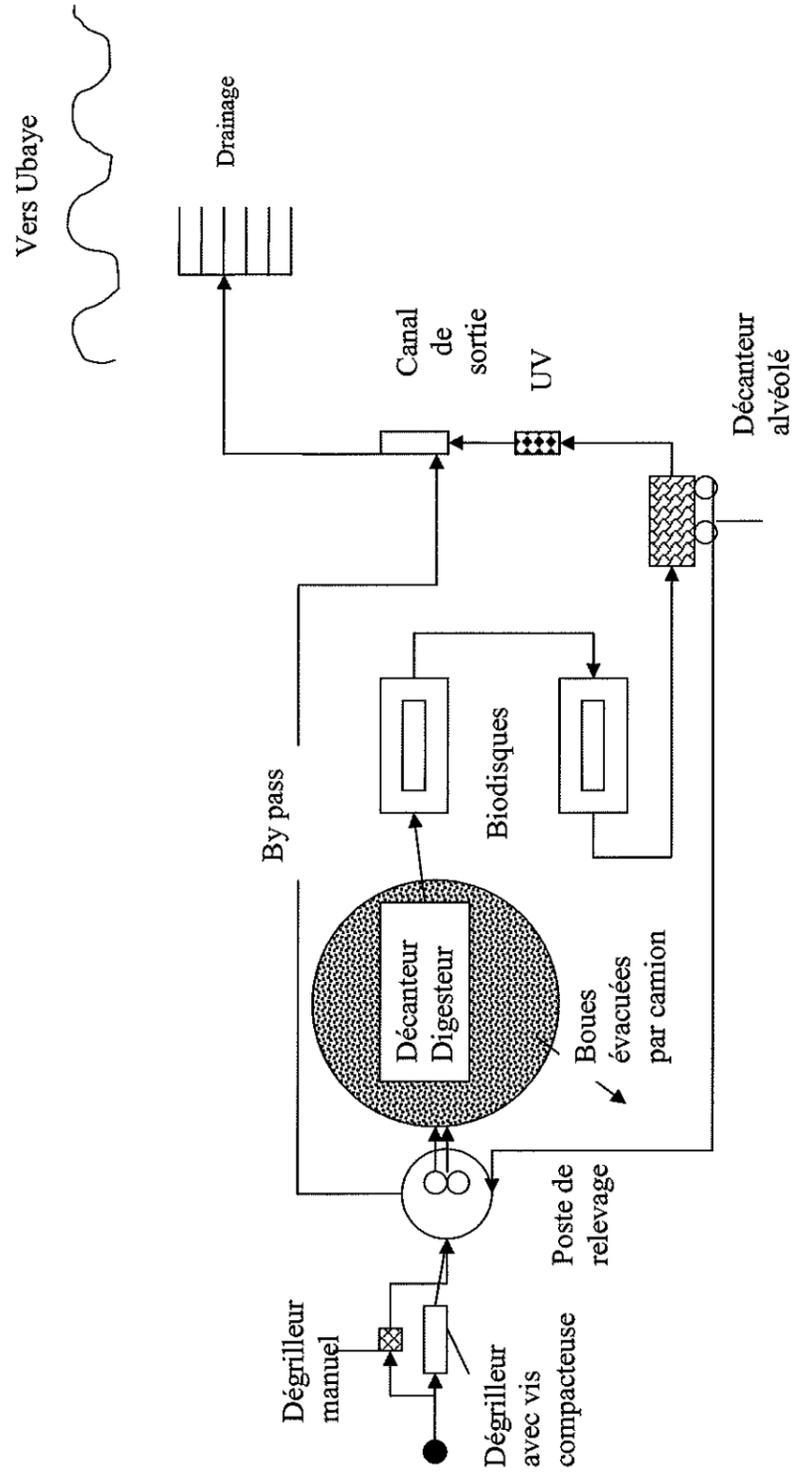
STEP Le Martinet



STEP La Fresquière

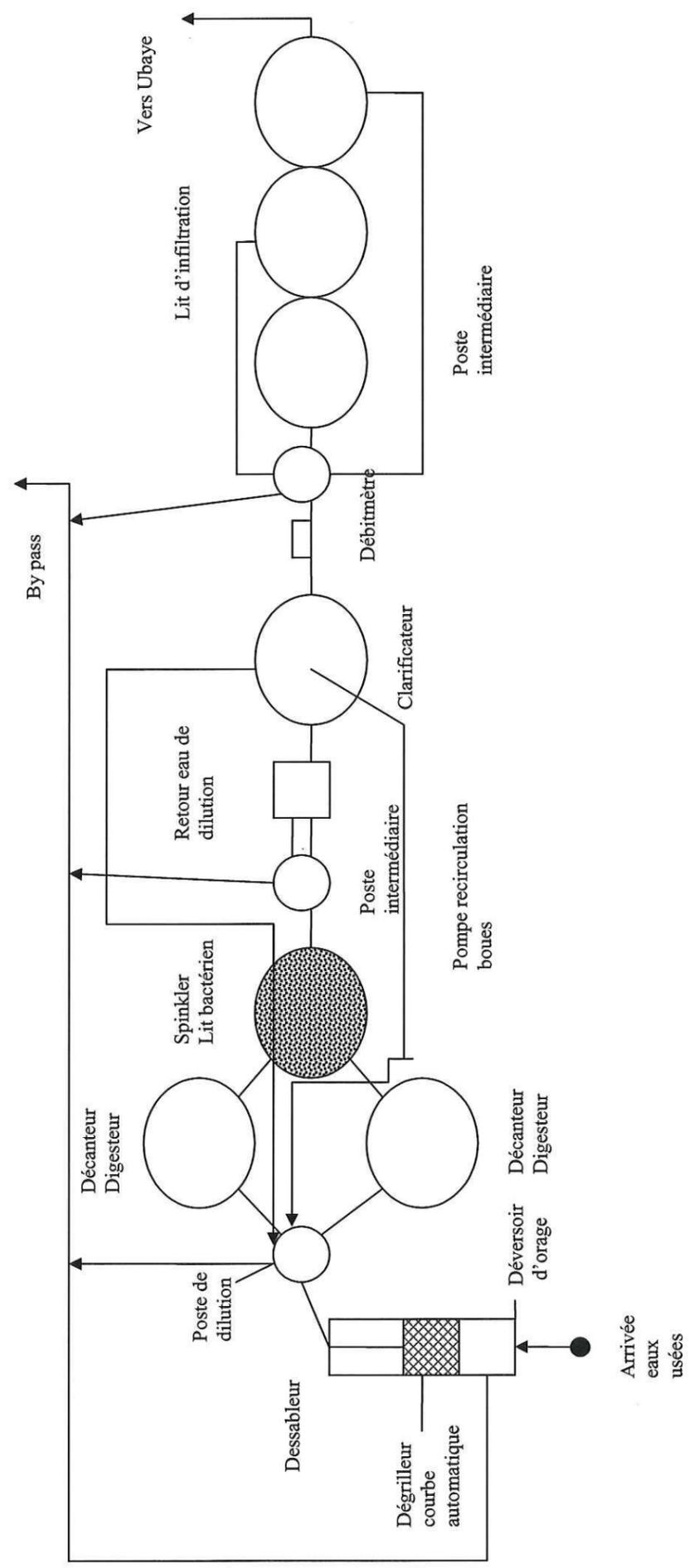


STEP Rioclar



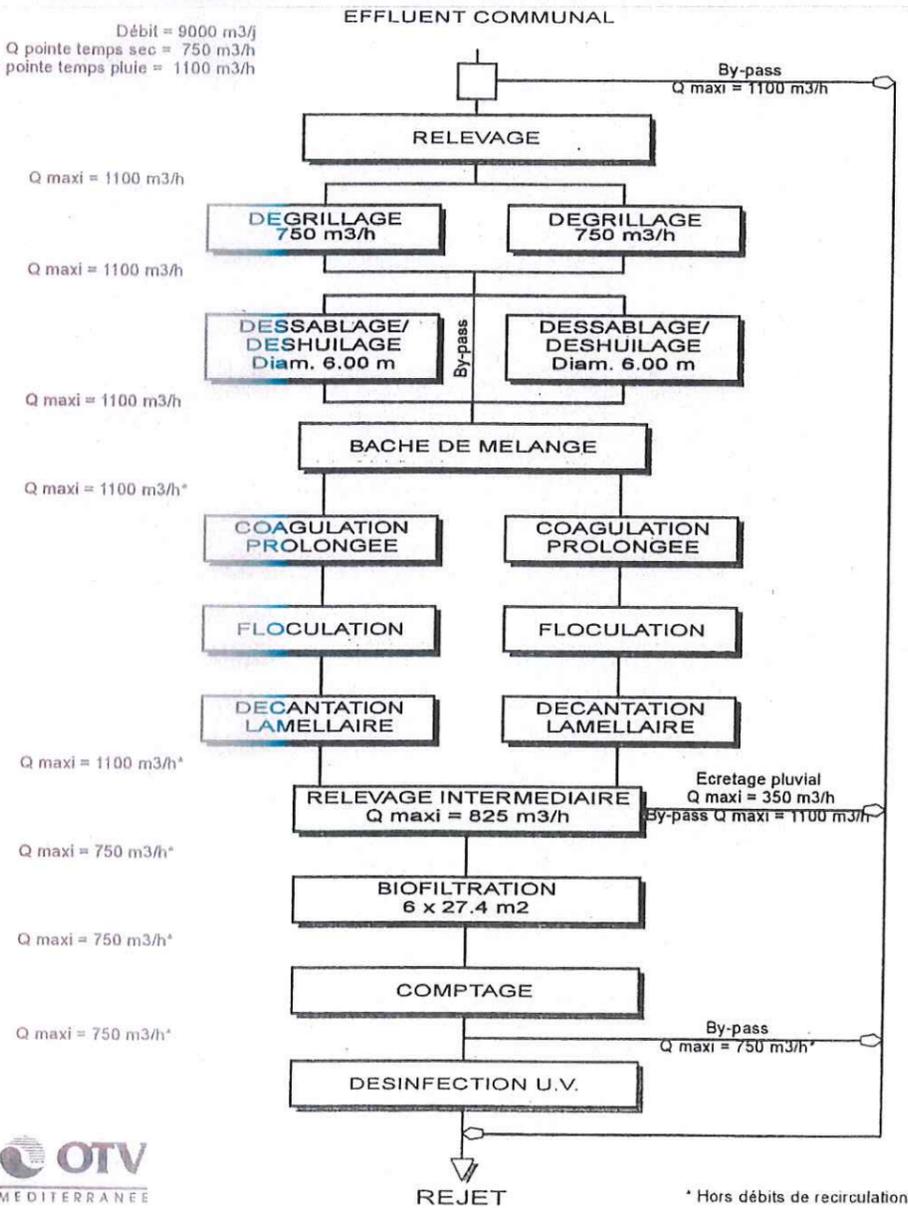
Commune de Les Thuiles :

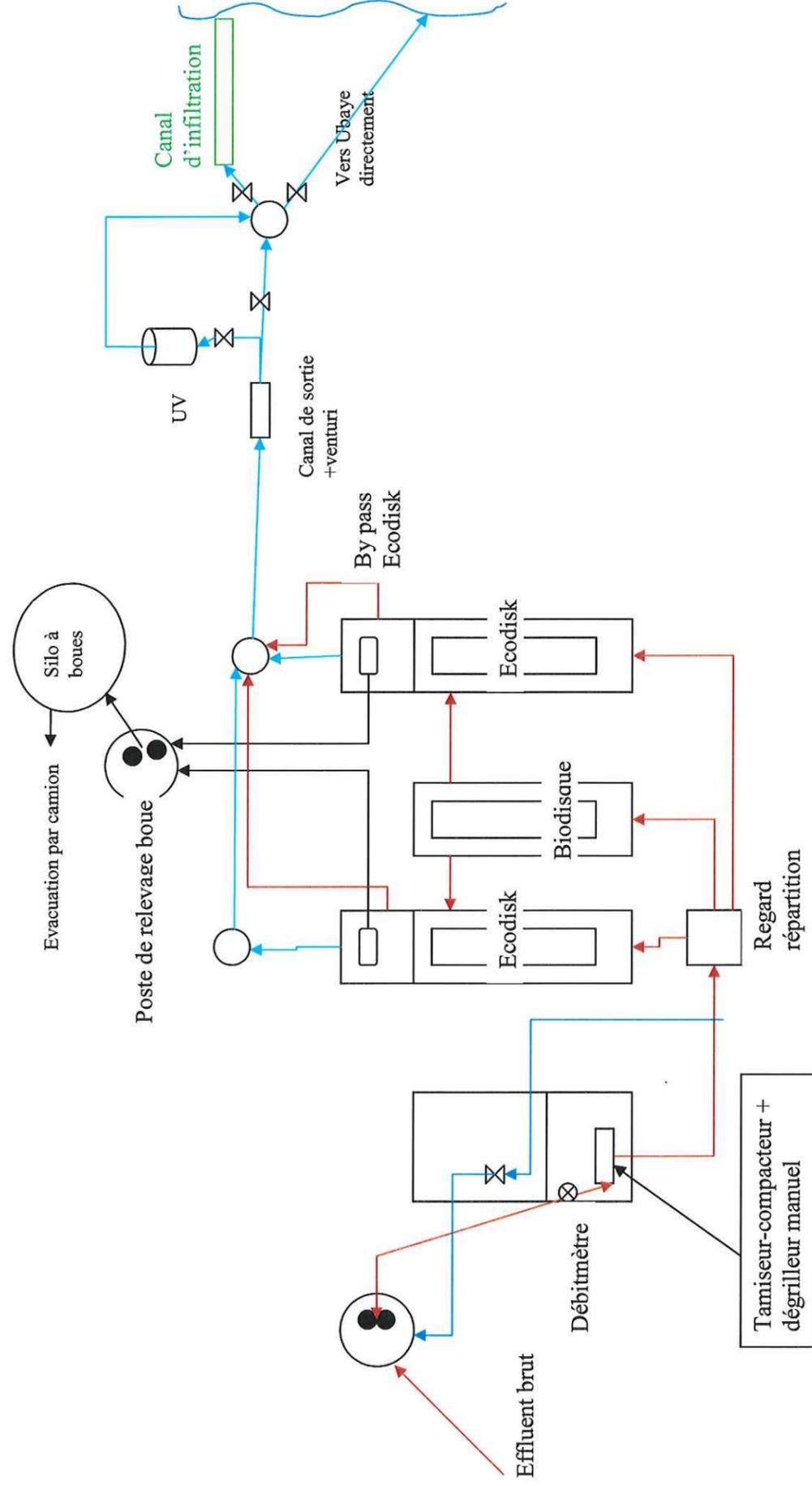
STEP Les Thuiles

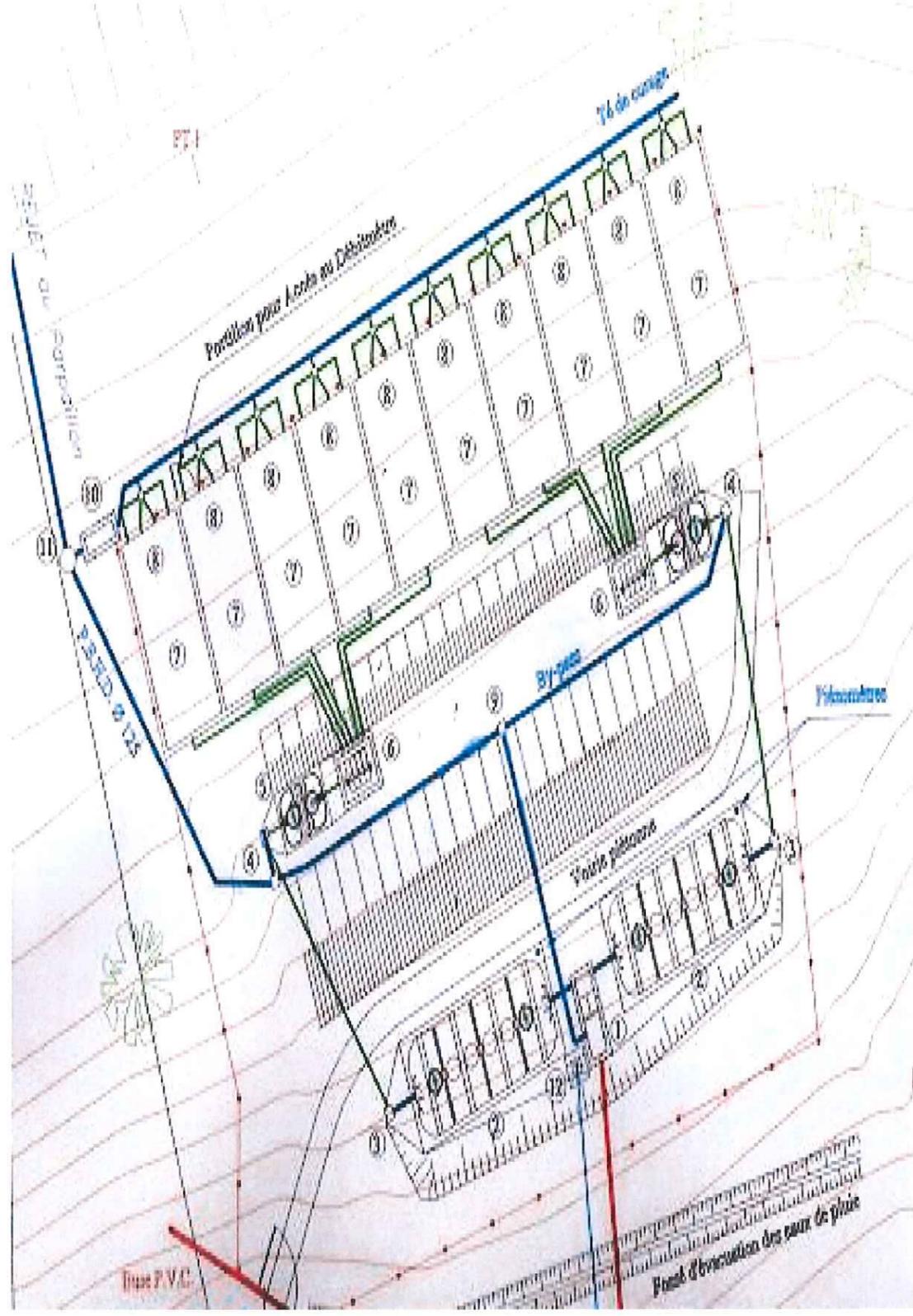


Communauté de Communes de la " Vallée de l'Ubaye "
Station d'Épuration Intercommunale de St Pons

Débit = 9000 m³/j
Q pointe temps sec = 750 m³/h
Q pointe temps pluie = 1100 m³/h







II. DONNÉES SUR L'ACTIVITÉ DU SERVICE

2.1 Assiette de facturation

Voir RAD Financier

2.2 Fonctionnement du réseau

2.2.1 Nombres de désobstructions

Nombres de Désobstructions Réseau CCVU ANNEE 2014

MOIS	Nombres de désobstructions collecteur	Nombres de désobstructions branchements
JANVIER	6	3
FEVRIER	10	4
MARS	10	5
AVRIL	6	1
MAI	3	3
JUIN	4	3
JUILLET	4	2
AOUT	17	12
SEPTEMBRE	2	1
OCTOBRE	4	1
NOVEMBRE	2	1
DECEMBRE	5	5
Total	73	41

2.2.2 Passage caméra 2013

Tableau Récapitulatif Passage Caméra en 2014

Date	Adresse de l'intervention	Nature de l'intervention	Linéaire inspecté (mL)	Diamètre inspecté (mm)	Enregistrement Vidéo (sur DVD)	Observations
20-janv	Rue pointe fine, 04 La Condamine	problème d'écoulement	42	ciment 250	oui	réseau cassé
21-janv	passage dans torrent Riou bourdoux	visuel sur entère eaux parasites	40	Ciment 250	oui	pas d'entrée d'eau, racine sur un joint au début du tronçon
15-mai	Devant chez Mr ISAIA, la fresquière, Méolans	beaucoup de gravier	9	PVC 125	non	casse, réparation faite le 03/12/2014
15-mai	réseau au bouguet, barcelonnette	recherche regard enterré	16		non	racine à 16 mL, pas trouvé de regard
17/05/2014 et 01/06	branchement imm la méa, chemin des casernes, barcelonnette	problème d'écoulement	26	PVC 140	oui	trouvé 3 regards enterrés sur propriété privée dont un, rempli de gravier (d'où problème d'écoulement)
21-mai	Réseau public chez Mr Laurent, le planet, 04 jausiers	odeur, suspicion de casse égout	22	Ciment 140	oui	trouvé un regard sur réseau public sur terrain Mr laurent, branchement : OK/ pas de réseau cassé, problème de stagnation eaux usées dans regard de branchement (les travaux de remise à niveau regard à faire en 2015)
28-mai	PR snack du lac du Lauzet	suite pollution lac en bactériologie	28	PVC 125	oui	canalisation en bon état, pas de fuite

02-juin	Mr Weiss, 15 lotissement du bachelard, Uvernet	problème récurrent d'obstruction du branchement	22	PVC 125	oui	regard de branchement trouvé, problème d'écoulement à ce niveau
29-juil	Imm Schaeffer- vers presbytère, rue Honnorat, 04 Barcelonnette	état du réseau, branchement	38	ciment	oui	canalisation fendue à plusieurs endroits (à refaire par Mr Schaeffer)
07-août	Presbytère vers rue Maurin, Barcelonnette	état du réseau	13	ciment + PVC	oui	visuel sur arrivée branchement imm Schaeffer, rue honnorat, Barcelonnette avant travaux
18-août	Résidence Imbert	réseau bouché	15	PVC	oui	contre pente, tuyau écrasé
04-sept	1 rue de lan, lot la chaup, Enchastrayes	obstruction du branchement récurrent	25	PVC 125	oui	regard de branchement enterré, cunette pas faite d'où dépôt
04-sept	rue porfirio Diaz, Barcelonnette	obstruction du branchement récurrent	25	PVC 125	oui	racine+ regard branchement enterré
04-sept	Les thuyes basses, devant Mr Arene	visuel sur état réseau	5	?	oui	branchement de Mr Arene raccordé sur ancien égout passant sous une maison mais raccordé au nouvel égout, bon état
05-sept	rue de la Fontaine, les thuyes	visuel sur état réseau	25	PVC 200	oui	trouvé un regard enterré (à rehausser)
16-sept	devant imm les séolanes, pra loup, Uvernet	obstruction du branchement récurrent	3	?	oui	racine

16-sept	aval réseau public imm voile des neiges, pra loup, Uvernet	visuel sur état réseau	10	PVC 200	oui	bon état, RAS
16-sept	devant imm les edelweiss, pratoup, Uvernet	suite entrée d'eau dans cave de l'immeuble	40	PVC 200	oui	bon état, visuel sur un branchement sur le dessus de la canalisation, pas de problème d'étanchéité sur la canalisation
29-sept	Montée devant D. Ansas vers mr Arene, les thuilles basses	visuel sur état réseau	26	ciment 140	oui	Canalisation passant sous maison de Mr SPIETH, dans laquelle se trouve branchement de Mr Arene et Mr Keller, cana en bon état
17-oct	Réseau camping les Thuilles (en dessous salle des fêtes)	obstructions récurrentes	49	PVC 160	oui	plusieurs portions en contre pente
02-déc	la gagerie, les Thuilles	Visuel réseau + traçage de la canalisation pour vérification de son passage sur parcelle vendue	43	PVC 200	oui	Canalisation en bon état. Canalisation passant sur la route et non sur la parcelle, révision des plans.
TOTAL			480			

2.2.3 Fonctionnement des postes de relevage

2.2.3.1 Tableau énergétique

OUVRAGES CCVU	EDF TOTAL (KW/ H)
PR CONDAMINE	1 166
PR 3 FR ARNAUD	6 739
PR LES GRAVES	12 485
PR UVERNET	18 027
PR PONT LONG	3 883
PR ZA PONT LONG	244
PR PLAN LA CROIX	19 442
PR LES CLOTS	2 767
PR CD 900	2 600
PR PLANET	2 961
PR LAC DU LAUZET	12 961
PR SNACK LAUZET	91
PR Atelier Relais Lauzet	4
PR MEOLANS VILLAGE	835
PR MAISON DU BOIS	2 590

Toutes les valeurs sont données par rapport au relevé mensuel fait par un agent VEOLIA EAU.

2.2.3.2 Caractéristiques de fonctionnement

Attention : les temps de pompes sont donnés par les compteurs. Le calcul est fait à partir des temps de pompage multipliés par le débit d'étalonnage (cela ne tient pas compte de ce fait si une pompe a un débit plus faible que le débit d'étalonnage (début de bouchage, prise d'air...) et donc qu'elle fonctionnerait plus longtemps.

Commune du Lauzet :

Fiche caractéristique de fonctionnement du PR lac Lauzet	
Temps de fonctionnement annuel	4 420 heures
Date de tarage des courbes de pompes	2009
Volume moyen annuel pompé (calculé)	70 720 m ³
Nombre de jours d'arrêt de fonctionnement	0

Fiche caractéristique de fonctionnement du PR lac Lauzet snack	
Temps de fonctionnement annuel	25 heures
Date de tarage des courbes de pompes	2010
Volume moyen annuel pompé (calculé)	300 m ³
Nombre de jours d'arrêt de fonctionnement	0

Fiche caractéristique de fonctionnement du PR les Auches	
Temps de fonctionnement annuel	/
Date de tarage des courbes de pompes	2013
Volume moyen annuel pompé (calculé)	/
Nombre de jours d'arrêt de fonctionnement	0

Commune de Méolans Revel :

Fiche caractéristique de fonctionnement du PR Maison du Bois	
Temps de fonctionnement annuel	212 heures
Date de tarage des courbes de pompes	Données constructeur pour nouvelle pompe (24 m ³ /h)
Volume moyen annuel pompé (calculé)	5 088 m ³
Nombre de jours d'arrêt de fonctionnement	0

Fiche caractéristique de fonctionnement du PR Méolans Village	
Temps de fonctionnement annuel	363 heures
Date de tarage des courbes de pompes	2011
Volume moyen annuel pompé (calculé)	2 813 m ³
Nombre de jours d'arrêt de fonctionnement	0

Commune de Barcelonnette :

Fiche caractéristique de fonctionnement du PR ZA Pont Long	
Temps de fonctionnement annuel	6 heures
Date de tarage des courbes de pompes	2009
Volume moyen annuel pompé (calculé)	84 m ³
Nombre de by-pass/ temps de by-pass	0
Nombre de jours d'arrêt de fonctionnement	0

Fiche caractéristique de fonctionnement du PR des 3 frères Arnaud	
Temps de fonctionnement annuel	2 688heures
Date de tarage des courbes de pompes	2009
Volume moyen annuel pompé (calculé)	241 920m ³
Nombre de jours d'arrêt de fonctionnement	0

Commune d'Uvernet Fours :

Fiche caractéristique de fonctionnement du PR Mairie Uvernet	
Temps de fonctionnement annuel	/
Date de tarage des courbes de pompes	2007
Volume moyen annuel pompé (calculé)	/
Nombre de jours d'arrêt de fonctionnement	0

Fiche caractéristique de fonctionnement du PR Pied de la Maure	
Temps de fonctionnement annuel	2045 heures
Date de tarage des courbes de pompes	2012
Volume moyen annuel pompé (calculé)	194 275m ³
Nombre de jours d'arrêt de fonctionnement	0

Commune de Jausiers :

Fiche caractéristique de fonctionnement du PR Les clots	
Temps de fonctionnement annuel (relevé manuellement)	1498 heures
Date de tarage des courbes de pompes	2009
Volume annuel pompé (calculé)	28462 m ³
Nombre de jours d'arrêt de fonctionnement	0

Fiche caractéristique de fonctionnement du PR CD 900	
Temps de fonctionnement annuel (relevé manuellement)	1057 heures
Date de tarage des courbes de pompes	2011
Volume annuel pompé (calculé)	66591 m ³
Nombre de jours d'arrêt de fonctionnement	0

Fiche caractéristique de fonctionnement du PR Le Planet	
Temps de fonctionnement annuel (relevé manuellement)	1187 heures
Date de tarage des courbes de pompes	2011
Volume annuel pompé (calculé)	71 813 m ³
Nombre de jours d'arrêt de fonctionnement	0

Commune de la Condamine- Chatelard :

Fiche caractéristique de fonctionnement du PR le village	
Temps de fonctionnement annuel (relevé manuellement)	622 heures
Date de tarage des courbes de pompes	2012
Volume annuel pompé (calculé)	12 440m ³
Nombre de jours d'arrêt de fonctionnement	0

Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye :

Fiche caractéristique de fonctionnement du PR Pont Long	
Temps de fonctionnement annuel	2090 heures
Date de tarage des courbes de pompes	2009
Volumes annuels pompés	125 400m ³
Nombre de jours d'arrêt de fonctionnement	0

Fiche caractéristique de fonctionnement du PR Plan La Croix	
Temps de fonctionnement annuel	4209 heures
Date de tarage des courbes de pompes	2009
Volumes annuels pompés	190 683m ^{3*}
Nombre de jours d'arrêt de fonctionnement	0

*Problème lié souvent à un brassage d'air dans la roue vortex donc fonctionnement sans pompage réel. Valeur ramenée à 110 000m³.

Fiche caractéristique de fonctionnement du PR Les Graves	
Temps de fonctionnement annuel (relevé manuellement)	2456 heures
Date de tarage des courbes de pompes	2009
Volume annuel pompé	105 608m ³
Nombre de jours d'arrêt de fonctionnement	0

Conclusion :

- Les volumes annuels calculés transitants par les postes de relevage sont faussés par les problèmes des pompes (évoqués en début de ce paragraphe) visibles par exemple sur PR plan la croix.
- Pour le PR des Auches, pas de compteur horaire de fonctionnement des pompes.
- Pour le PR mairie d'Uvernet, perte du cahier du journal de bord.

	Année 2014	janv-14	févr-14	mars-14	avr-14	mai-14	juin-14	juil-14	août-14	sept-14	oct-14	nov-14	déc-14
PLUVIOMETRIE METEO France	Données (mm) sur Barcelonnette	93,1	92,2	32,3	18,4	53,4	63,7	108,5	36,6	23,5	52,4	183	14,1
PLUVIOMETRIE (pluviomètre local PR les clots)	Données (mm) sur Jausiers	74,6	72,2	41,6	9,4	43,2	39,6	89,2	40,4	14	43,2	153,4	16,6
PLUVIOMETRIE (pluviomètre local STEP Lauzet)	Données (mm) sur Jausiers	101,2	111,2	40,6	30,4	62	89,8	81,2	54	42	59,6	172,8	11,4
PR lauzet	Nbres Bypass	27	18	7	6	14	21	22	12	7	8	35	3
PR 3 Fr Arnaud	Temps bypass (mn)	2212	1770	397	308	619	1463	1130	645	357	756	2809	59
	Nbres Bypass	0	0	1	0	0	0	15	2	2	5	9	0
PR CD900	Temps bypass (mn)	0	0	65	0	0	0	4066	356	509	430	707	0
	Nbres Bypass	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PR Planet	Temps bypass (mn)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Nbres Bypass	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PR Les Graves	Temps bypass (mn)	0	0	0	0	0	0	8	1	0	0	10	0
	Nbres Bypass	0	0	0	0	0	0	164	104	0	0	254	0
PR les clots	Temps bypass (mn)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
	Nbres Bypass	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	148	0
PR Plan La Croix	Temps bypass (mn)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Nbres Bypass	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

PR Pont Long	Nbres Bypass	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Temps bypass (mn)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PR UVERNET	Nbres Bypass	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Temps bypass (mn)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PR MAISON BOIS (MEOLANS)	Nbres Bypass	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Temps bypass (mn)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PR MEOLANS VILLAGE	Nbres Bypass	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Temps bypass (mn)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PR LA CONDAMINE VILLAGE	Nbres Bypass	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Temps bypass (mn)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
STEP LA CONDAMINE	Nbres Bypass	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Temps bypass (mn)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amont Poste relevage entrée	Nbres Bypass	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Temps bypass (mn)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecodisk 1	Nbres Bypass	134	441	0	0	479	484	415	191	44	89	91	0	0	0	0	0	0	0
	Temps bypass (mn)	210	1211	904	5586	9847	6653	10527	323	187	391	1413	0	0	0	0	0	0	0
STEP LES THUILES	Nbres Bypass	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Temps bypass (mn)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amont Dégrilleur	Nbres Bypass	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Temps bypass (mn)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PR aval Dégrilleur	Nbres Bypass	2	1	0	0	0	9	8	3	6	3	5	0	0	0	0	0	0	0
	Temps bypass (mn)	283	267	0	0	0	343	167	310	161	202	1418	0	0	0	0	0	0	0
STEP Lauzet	Nbres Bypass	21	27	8	68	13	6	2	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
	Temps bypass (mn)	1049	5012	986	3376	629	224	196	14	0	0	80	0	0	0	0	0	0	0
STEP Fresquiere	Nbres Bypass	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Temps bypass (mn)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
STEP Rioclar	Nbres Bypass	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Temps bypass (mn)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2.2.4 Déversoir d'orage de La Valette

Synthèse annuelle - Déversoir d'orage du système de collecte

Année : 2014

Mois	Pluie mm	Nombre de jour de déversement	Durée Déversement Min/mois	Volume Déversé m3/mois	Estimation Rejets DCO kg/mois	Estimation Rejets MES kg/mois
janvier	93,10	31	44550	17977,36	2660,65	2103,35
février	92,20	4	4755	1888,11	279,44	220,91
mars	32,30	1	120	779,61	115,38	91,21
avril	18,40	2	60	41,61	6,16	4,87
mai	58,40	9	6315	6620,64	979,85	774,61
juin	63,70	30	36705	95229,93	14094,03	11141,90
juillet	108,50	27	39855	83822,20	12405,69	9807,20
août	36,60	13	14025	16679,94	2468,63	1951,55
septembre	23,50	1	75	285,15	42,20	33,36
octobre	52,40	3	480	2325,01	344,10	272,03
novembre	183,00	9	2235	9956,83	706,93	1015,60
décembre	14,10	0	0	0,00		
TOTAL	776,20	130	149175	235606,38	34103,07	27416,59
MOYENNE	2,13	11	409	1771,48	256,41	206,14
MAXIMUM	67,80	31	1440	8614,13	1274,89	1007,85
MINIMUM	0,00	0	0	0,00	1,25	0,99

Les canaux d'arrosage + les fontanins (drainage par le collecteur type ovoïde des nappes) expliquent les déversements permanents de mai à août. Moins de pollution bactériologique en aval de ce DO grâce à la fermeture du DO à la Mairie.

2.3 Fonctionnement de l'épuration par système d'épuration

2.3.1 Volume d'effluents arrivant au système d'épuration

Volume annuel arrivant sur STEPs

Commune	Volume effluent entrant (m ³)	Volume Bypassé (m ³)	Temps ou nombre de bypass
STEP CCVU	1 538 418	140	VOIR TABLEAU BYPASS
STEP Lauzet	71 072	non quantifiable	
STEP St Barthélémy*	6 098	non quantifiable	
STEP Martinet**	2 295	non quantifiable	
STEP Rioclar	11 438	non quantifiable	
STEP Les Thuiles	39 289	non quantifiable	
STEP La Fresquière	8 707	non quantifiable	
STEP Condamine	14 996	non quantifiable	
STEP Ste Anne***	6 210	non quantifiable	

*Débit calculé avec nombres d'auget (volume auget 198 litres)

**Débit calculé avec temps fonctionnement pompes multiplié par le débit des pompes (étalonnage fait le 13/05/2011 : 14.6 m³/h)

***Débit calculé avec nombres d'auget (volume auget 240 litres)

2.3.2 Bilan énergétique

OUVRAGES CCVU	EDF TOTAL (KW/ H)
STEP CCVU	1 257 671
STEP LA CONDAMINE	26 366
STEP MARTINET	5 360
STEP LAUZET	24 769
STEP RIOCLAR	42 151
STEP LA FRESQUIERE	13 883
STEP LES THUILES	12 690
STEP LES CLARIONDS	5 873

2.3.3 Bilan Boue CCVU

PRODUCTION RÉELLE DE BOUE

Station d'épuration	Poids boues évacuées(T)	Volume des boues évacuées (m ³)	Matières sèches (T)	Destination
STEP CCVU*	1 252		316	Manosque
STEP Lauzet*		45.6	1.784	STEP CCVU
STEP Champanastais		0	0	STEP CCVU
STEP du Bouas (Berges du Lac et du Camping)		0	0	STEP CCVU
STEP La Condamine		12	0.426	STEP CCVU
STEP Ste Anne		12	0.326	STEP CCVU
STEP St Barthélémy		5.42	0.096	STEP CCVU
STEP Martinet		5.72	0.12	STEP CCVU
STEP La Fresquièrè*		23.52	1.013	STEP CCVU
STEP Rioclar*		133.7	3.970	STEP CCVU
STEP Les Thuiles*		138.2	5.57	STEP CCVU

* Voir tableau par site pour détail

2.3.4 STEP LAUZET

- Evaluation de performance par rapport à l'arrêté préfectoral et de conformité réglementaire

C.6 - Récapitulatif annuel du fonctionnement du système de traitement et évaluation de la conformité

STEP Le Lauzet

Année 2014

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass (A5) et du déversoir en tête de station (A2).
- Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Rendement (%)	Concentration (mg/l) sortie	Concentration (mg/l) sortie	Concentration (mg/l) sortie	Concentration (mg/l) sortie	Rendement (%)	Concentration (mg/l) sortie								
Ensemble des mesures															
Débit journalier de référence (m ³ /j)		≤187													
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)		75													
Nombre réglementaire de mesures par an (1)	2		2		2		2		2		2		2		
Nombre de mesures réalisées	2		2		2		2		2		2		2		
Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	85,15	17,14	81,13	49,53	83,45	18,78									
Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	2		2		2		2		2		2		2		0
Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	85,15	17,14	81,13	49,53	83,45	18,78									
Valeur réductible (1)															
Nombre de résultats non conformes à la valeur réductible	0		0		0		0		0		0		0		
Valeurs limites (1) (exprimées, par défaut, en moyenne annuelle tel que décrit dans l'Arr du 22/05/2007)	>=80	≤35	>=75	≤125	>=70	≤25									

Liste des paramètres non Conformes selon l'exploitant :

paramètres non conformes : DBO5

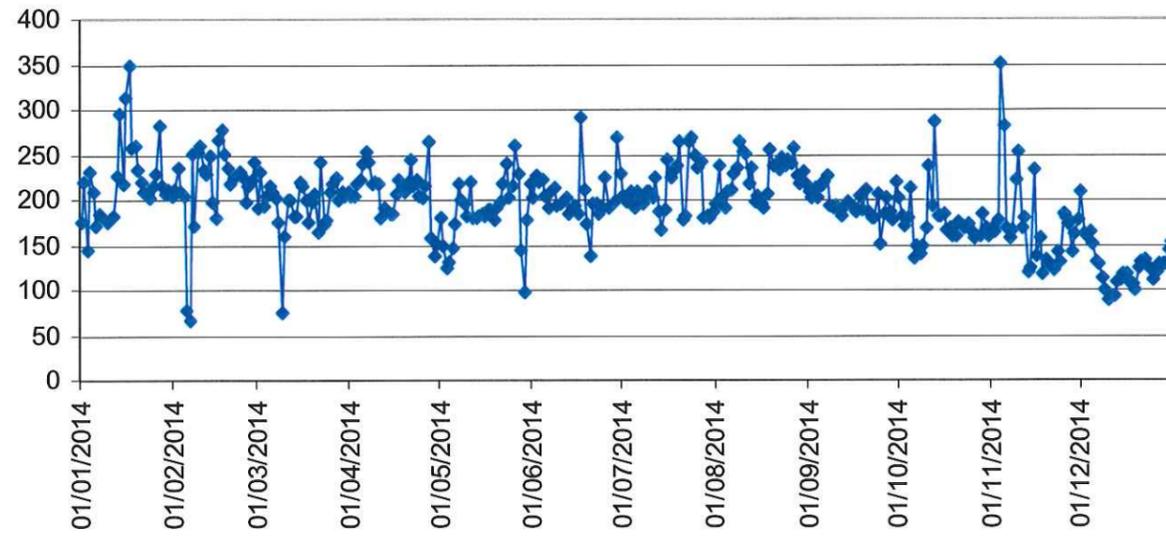
Conformité global selon l'exploitant : Non Conforme

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007.

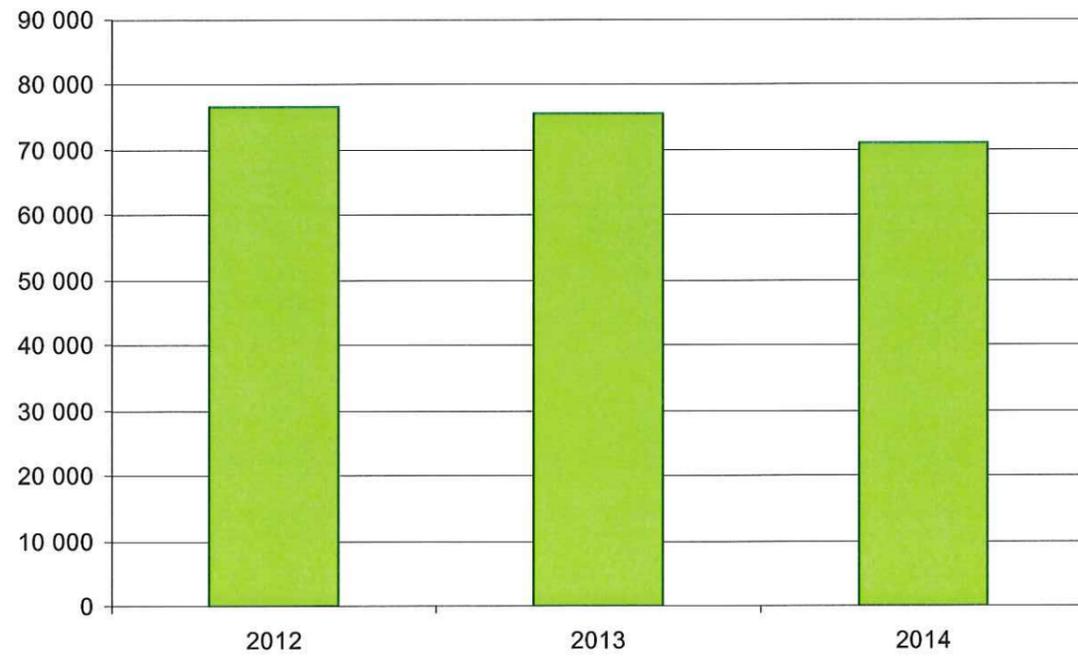
(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 22/06/2007.

Date	janvier		février		mars		avril		mai		juin		juillet		août		septembre		octobre		novembre		décembre	
	Pluvio. mm	Vj Entrée m3/j																						
1		176	211	192	205	180	202	204	245	209	182	182	168	208										
2		221	235	231	205	150	227	198	224	202	171	171	165	202										
3		145	213	193	218	125	221	205	232	214	181	181	177	214										
4		232	204	205	223	131	222	238	238	202	214	214	351	202										
5		208	78	215	239	147	205	196	196	216	136	136	283	216										
6		171	66	209	284	174	192	209	238	219	148	148	170	219										
7		184	251	203	242	218	208	201	203	227	141	141	157	227										
8		183	171	176	217	200	214	196	192	193	148	148	166	193										
9		178	253	75	216	195	194	209	208	191	168	168	223	191										
10		176	259	159	217	182	195	210	211	193	237	237	254	193										
11		181	234	201	181	219	198	202	230	190	194	194	169	190										
12		182	229	201	191	179	203	224	236	183	286	286	180	183										
13		227	249	183	187	181	184	186	186	193	182	182	121	186										
14		295	198	182	184	182	192	466	253	198	183	183	125	198										
15		218	180	220	184	184	194	190	251	195	184	184	234	195										
16		313	266	216	207	182	184	245	218	192	166	166	137	192										
17		349	277	201	223	188	212	224	235	186	168	168	157	186										
18		257	252	176	215	188	212	232	197	205	161	161	118	205										
19		259	235	198	208	177	173	238	205	188	159	159	133	188										
20		233	218	206	219	191	138	265	196	211	176	176	132	211										
21		219	225	165	145	198	196	178	192	186	172	172	158	186										
22		210	226	243	215	217	196	183	207	179	168	168	123	179										
23		207	231	174	222	241	185	264	256	180	174	174	142	180										
24		203	226	178	204	203	191	268	234	207	167	167	131	207										
25		215	198	210	202	215	224	249	237	152	158	158	184	152										
26		228	215	217	215	259	192	236	233	184	161	161	179	184										
27		282	223	224	265	228	194	243	246	203	160	160	173	203										
28		216	242	201	158	145	197	181	238	186	184	184	143	186										
29		206		208	138	98	270	182	244	178	170	170	162	178										
30		212	177	205	151	177	228	146	241	221	161	161	177	221										
31		204		210	217	217		186	254	182				182										
TOTAL		6790	6062	6077	6252	5771	6123	6552	7014	5883	5462	5462	5159	5883										
MOY		219	216.5	196	208.4	186.2	204	211.4	226.3	196	176	176	172	196										
MAXIMUM		349	277	243	265	259	292	268	265	227	286	286	351	227										
MINIMUM		145	66	75	138	98	138	1166	192	152	13	13	118	152										

Volumes journaliers traités sur la STEP (m3/j)



Evolution du volume annuel en entrée de station (A3)



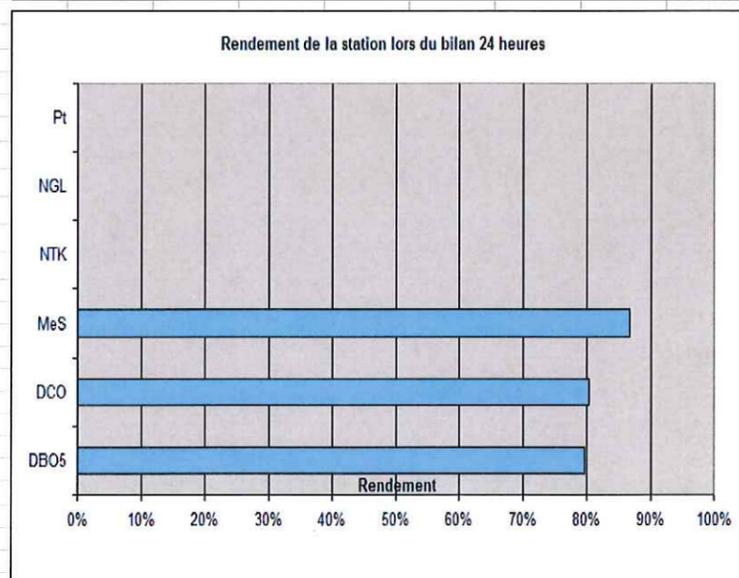
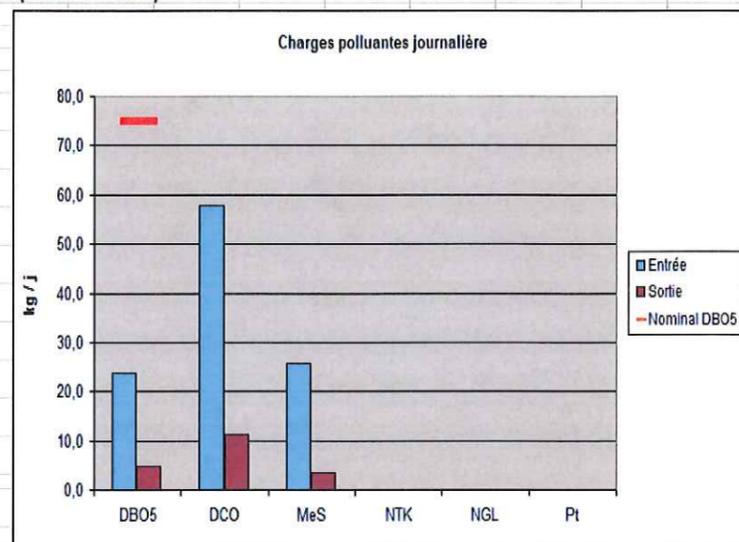
Bilan d'Autosurveillance du 28/07/2014

Bilan Autosurveillance STEP LE LAUZET du 28/07/2014(15H30-15H30)

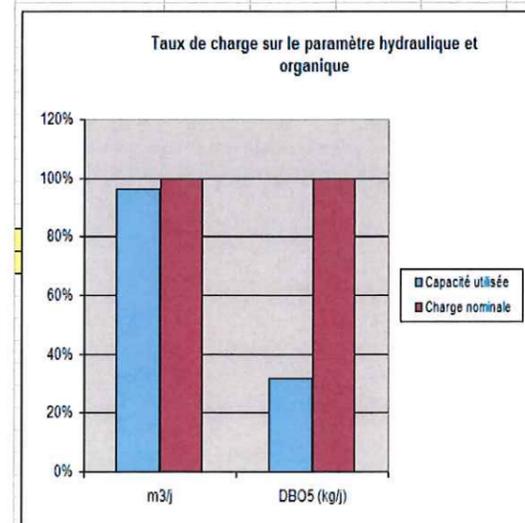
Paramètre	Concentration (en mg/l)		Charge (en kg/j)		Rendement
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	
DBO ₅	132	26,8	23,9	4,9	80%
DCO	320	62,7	57,9	11,3	80%
MeS	142	18,9	25,7	3,4	87%
NTK					
NH ₄	16,6	14,5	3,0	2,6	13%
NO ₃					
NGL					
Pt					
pH	7,02	7,16			

Contraintes de rejet			
	DBO ₅	DCO	MeS
Concentration (mg/l)	25	125	35
Rendement	70%	75%	90%

	m3/j	DBO ₅ (kg/j)
Charge nominale	188	75
Charge reçue	181	23,9
Capacité résiduelle	7	51,108



181 prélèvements; 1 impulsion tous les 1 m3
 Volume eau traitée: 11,36 L (volume échantillon: 62,7 ml)
 Volume eau brute: 11,15 L (volume échantillon: 61,6 ml)



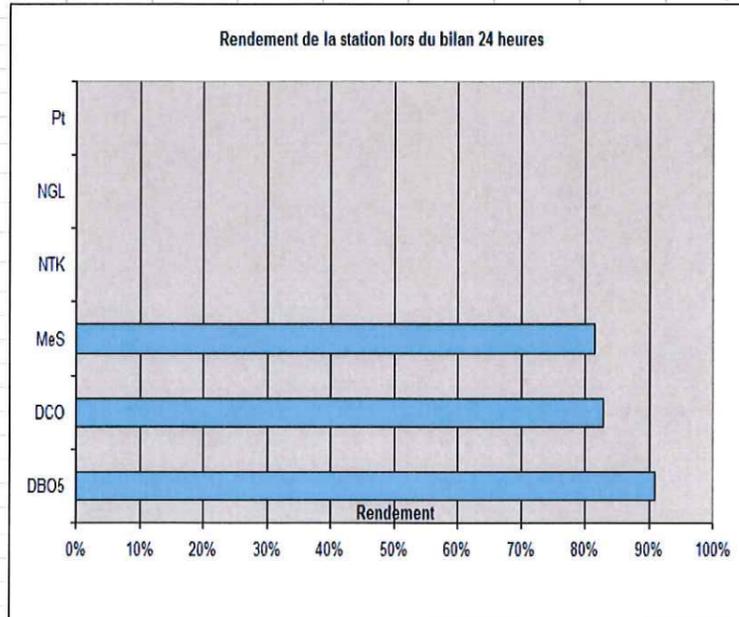
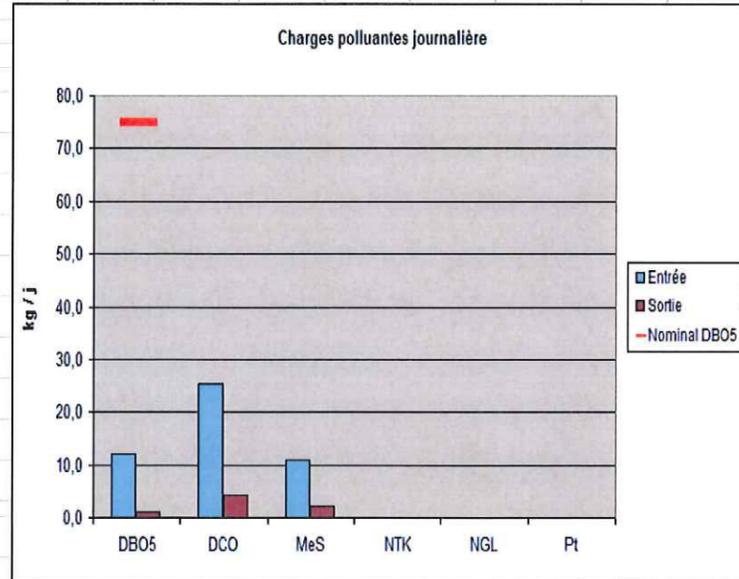
Bilan d'Autosurveillance du 06/10/2014

Bilan Autosurveillance STEP LE LAUZET du 06/10/2014(11H00-11H00)

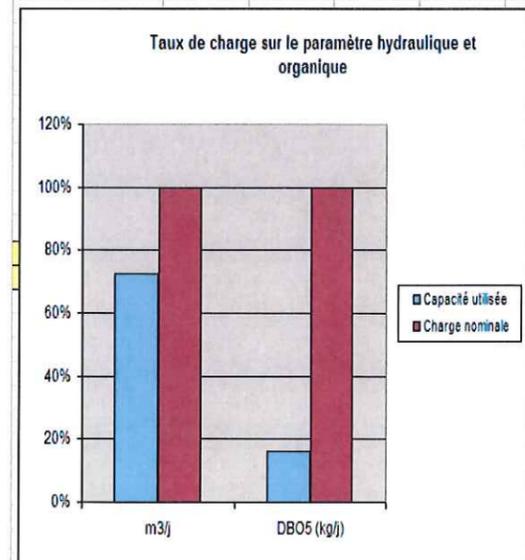
Paramètre	Concentration (en mg/l)		Charge (en kg/j)		Rendement
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	
DBO ₅	89	8,1	12,1	1,1	91%
DCO	186	32	25,3	4,4	83%
MeS	80	14,8	10,9	2,0	82%
NTK					
NH ₄					
NO ₃					
NGL					
Pt					
pH	7,5	7,55			

Contraintes de rejet			
	DBO ₅	DCO	MeS
Concentration (mg/l)	25	125	35
Rendement	70%	75%	90%

	m3/j	DBO ₅ (kg/j)
Charge nominale	188	75
Charge reçue	136	12,1
Capacité résiduelle	52	62,896



170 prélèvements; 1 impulsion tous les 0,8 m3
 Volume eau traitée: 9 L (volume échantillon: 52,9 ml)
 Volume eau brute: 9,52 L (volume échantillon: 56 ml)



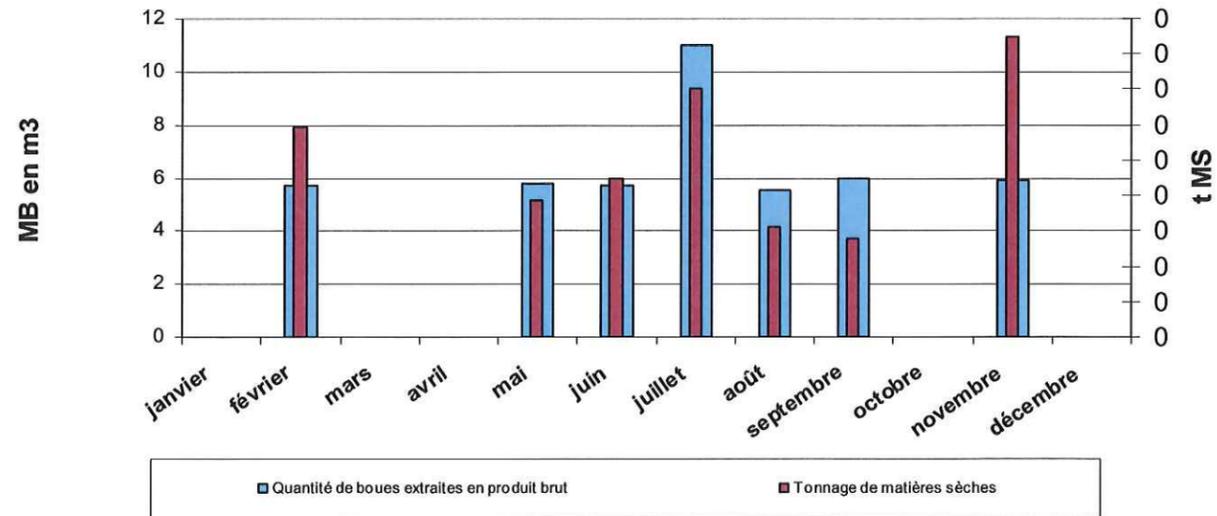
• Production de boue

Suivi annuel de l'extraction des boues de la file eau (S4)

Année 2014

Mois	Quantité de boues extraites en produit brut (m3)	MS g/l	Tonnage de matières sèches (tonnes de MS)	Observations
janvier				
février	5,7	52,1	0,297	
mars				
avril				
mai	5,8	33,3	0,193	
juin	5,7	39,3	0,224	
juillet	11	32,1	0,352	
août	5,5	28,4	0,156	
septembre	6	23	0,138	
octobre				
novembre	5,9	71,8	0,424	
décembre				
TOTAL	45,60		1,784	
MOYENNE	6,514	6,514	6,514	
MAXIMUM	11	71,8	0,424	
MINIMUM	5,5	5,5	5,5	

Boues Extraites



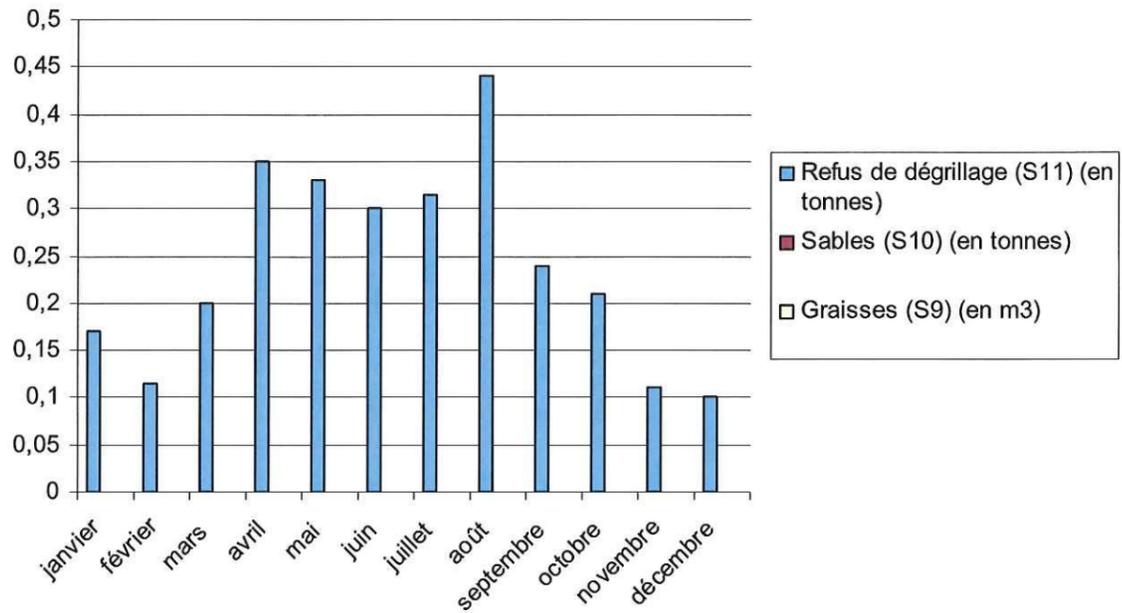
• Production de refus de dégrillage

Suivi annuel de l'évacuation des sous produits

Année 2013

Mois	Graisses (S9) (en m3)	Sables (S10) (en tonnes)	Refus de dégrillage (S11) (en tonnes)	Observations
janvier			0,16	
février			0,15	
mars			0,18	
avril			0,12	
mai			0,18	
juin			0,20	
juillet			0,27	
août			0,25	
septembre			0,06	
octobre			0,12	
novembre			0,06	
décembre			0,10	
TOTAL			1,85	
MOYENNE			0,15	

Sous produits évacués

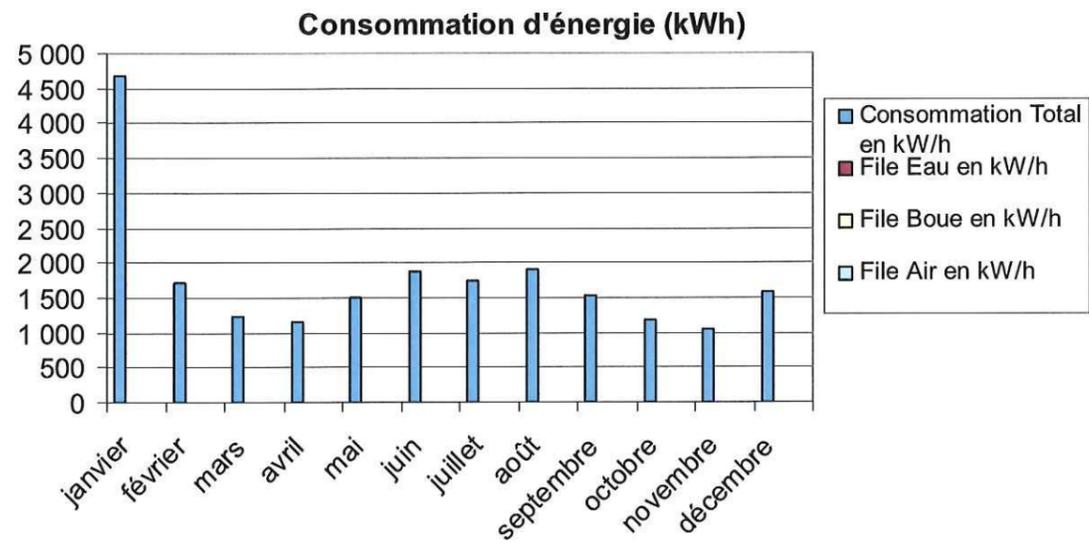


• Consommation électrique

STEP Le Lauzet

Suivi de la consommation d'énergie du 01/01/2014 au 31/12/2014

	Consommation Total en kW/h	File Eau en kW/h	File Boue en kW/h	File Air en kW/h
janvier	4 673			
février	1 719			
mars	1 238			
avril	1 150			
mai	1 492			
juin	1 859			
juillet	1 730			
août	1 892			
septembre	1 518			
octobre	1 178			
novembre	1 032			
décembre	1 571			
	4 673	0	0	0
Total	21 052			



STEP Méolans Revel-La Fresquièrre
Année 2014

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass (A5) et du déversoir en tête de station (A2).
- Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4		N-NO3		PT	
	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)
Débit journalier de référence (m3/j)		<=80														
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)		30														
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (*)															
	Nombre de mesures réalisées															
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	99.09	2.00	92.37	62.30	99.20	3.00					7.53			13.23	8.88
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation															
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation															
	Valeur réductible (*)	99.09	2.00	92.37	62.30	99.20	3.00					7.53			13.23	8.88
Nombre de résultats non conformes à la valeur réductible																
Valeurs limites (*)																
	>=80	<=35	>=75	<=125	>=70	<=25										
exprimées, par défaut, en moyenne annuelle tel que décrit dans l'Ar du 22/06/2007																

Liste des paramètres non Conformes selon l'exploitant :	
Conformité global selon l'exploitant :	Conforme

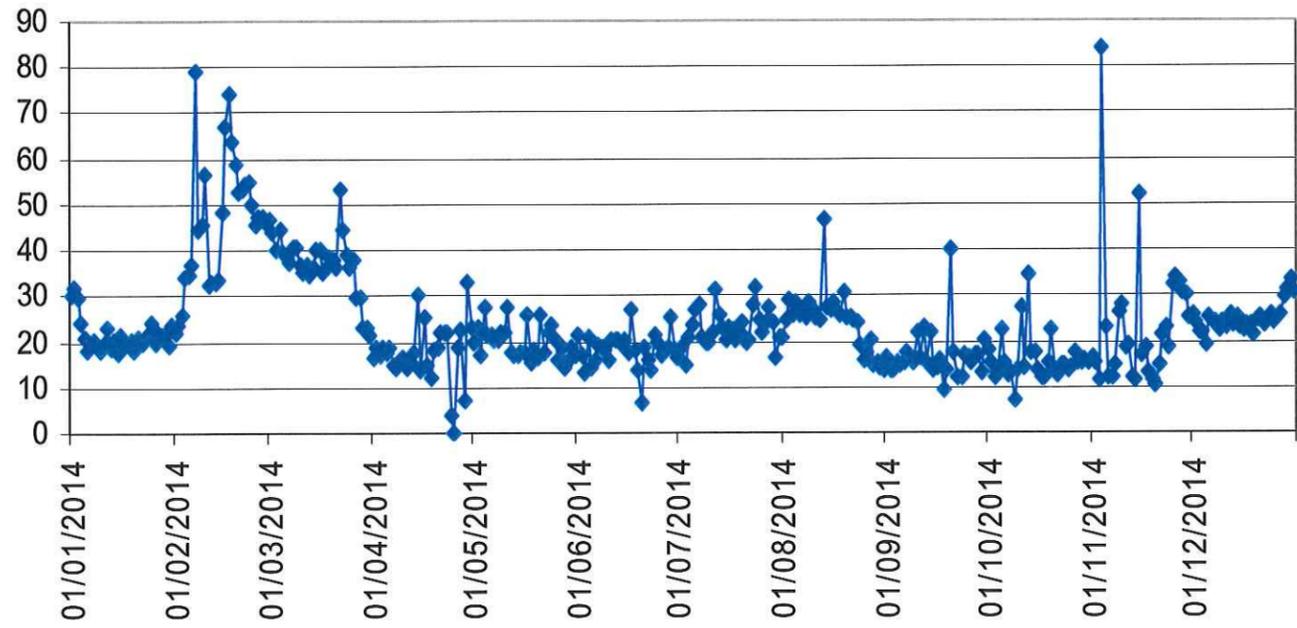
tous les paramètres sont conformes sur la période d'évaluation

(*) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007.

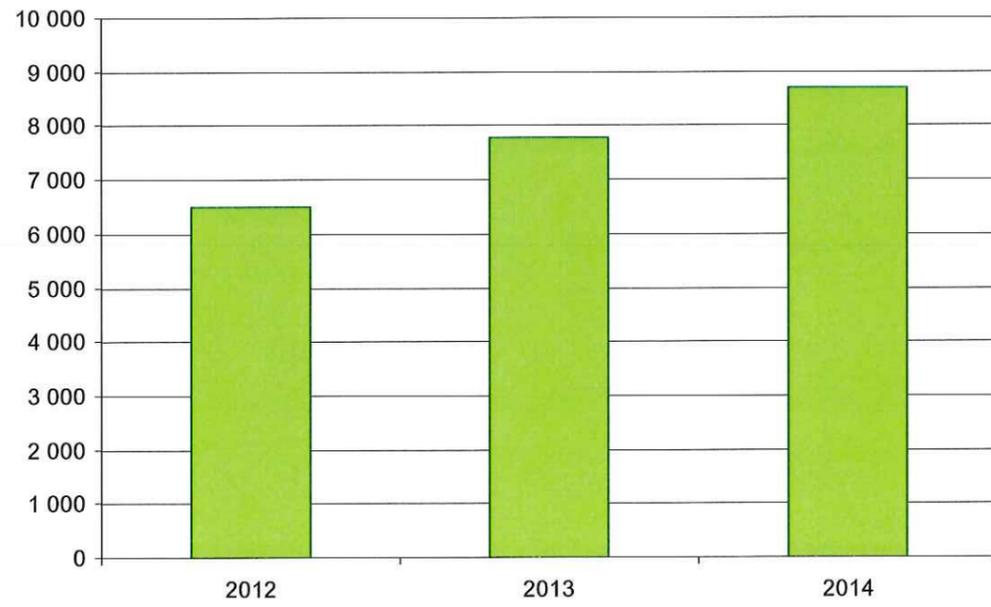
(**) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art. 15 de l'arrêté du 22/06/2007.

Date	janvier		février		mars		avril		mai		juin		juillet		août		septembre		octobre		novembre		décembre		
	Ploiv. mm	V/Entrée m3/j																							
1	30	22	48,4	17	20	22	17	21	22	17	21	22	17	21	21	21	21	21	17	17	18	16	16	26	
2	32	23	44	19	23	17	19	23	17	19	17	19	19	23	14	25	25	25	14	14	15	16	16	24	
3	30	25	40	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	14	29	29	29	14	14	12	12	12	22	
4	24	34	44	19	27	21	21	21	21	21	21	21	21	21	26	26	26	26	15	15	13	84	84	22	
5	21	34	38	17	21	14	14	21	14	14	14	14	14	28	28	28	28	15	15	23	23	23	19	19	
6	18	37	38	19	21	16	16	21	16	16	16	16	16	27	26	26	26	15	15	12	12	12	25	25	
7	19	79	37	19	28	19	19	28	19	19	19	19	19	28	18	18	18	18	12	12	12	12	12	24	24
8	20	45	41	14	21	14	14	21	14	14	14	14	14	27	25	25	25	17	17	17	15	15	24	24	
9	19	45	41	18	22	18	18	22	18	18	18	18	18	28	28	28	28	15	15	7	27	27	23	23	
10	18	56	37	16	22	16	16	22	16	16	16	16	16	27	27	27	27	14	14	14	28	28	24	24	
11	20	32	35	14	20	14	14	20	14	14	14	14	14	25	16	16	16	16	22	22	27	19	19	23	23
12	23	33	37	16	17	16	16	17	16	16	16	16	16	21	25	25	25	23	23	19	19	19	19	26	26
13	15	33	35	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	26	47	47	47	15	15	35	35	35	24	24	
14	20	33	36	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	26	26	26	26	22	22	12	12	12	25	25	
15	14	49	40	14	17	14	14	17	14	14	14	14	14	20	14	14	14	14	14	14	18	18	22	22	
16	21	57	49	14	25	14	14	25	14	14	14	14	14	27	28	28	28	14	14	14	14	14	22	22	
17	15	74	35	15	26	15	15	26	15	15	15	15	15	27	26	26	26	16	16	12	12	12	23	23	
18	20	84	38	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	20	26	26	26	9	9	9	12	12	13	24	24
19	21	59	38	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	22	11	11	11	11	11	11	11	11	11	22	22
20	18	53	38	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	7	25	25	25	49	49	20	20	10	25	25	
21	21	53	36	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	19	13	13	13	13	13	13	13	13	13	25	25
22	20	54	54	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	18	24	24	24	12	12	12	12	12	24	24	
23	21	55	44	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	14	24	24	24	12	12	15	15	15	23	23	
24	22	50	39	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	19	19	19	19	17	17	15	15	15	25	25	
25	24	45	36	0	20	0	20	0	20	0	20	0	20	32	16	16	16	16	16	14	14	32	24	24	
26	24	47	38	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	18	18	18	18	18	18	14	14	34	28	28	
27	22	47	30	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	17	24	24	24	17	17	18	18	33	26	26	
28	28	46	30	7	14	7	14	7	14	7	14	7	14	28	15	15	15	15	15	17	17	31	30	30	
29	21	22	22	32	22	22	22	22	22	22	22	22	22	28	15	15	15	15	15	15	15	30	31	31	
30	19	23	23	23	19	19	19	19	19	19	19	19	19	17	17	17	17	20	20	16	16	25	33	33	
31	24	21	21	21	17	17	17	17	17	17	17	17	17	21	14	14	14	14	14	15	15	15	31	31	
TOTAL	664	1297	1151	521	814	544	706	755	502	452	891	891	891	755	502	452	891	891	452	452	891	891	770	770	
MOY	21	46	37	17	26	18	22	24	17	24	18	22	24	17	24	18	22	24	17	17	16	16	23	23	
MAXIMUM	32	79	54	33	27	27	32	45,7	49	35	32	49	45,7	49	35	32	49	45,7	49	35	35	84	84	33	33
MINIMUM	17	22	21	0	14	7	15	13,5	7	15	7	15	13,5	7	15	7	15	13,5	7	7	10	10	10	19	19

Volumes journaliers traités sur la STEP (m3/j)



Evolution du volume annuel en entrée de station (A3)

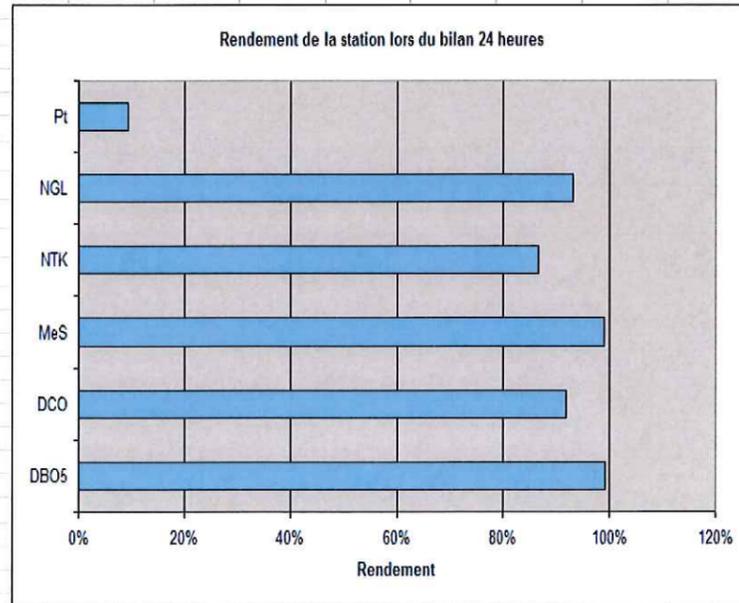
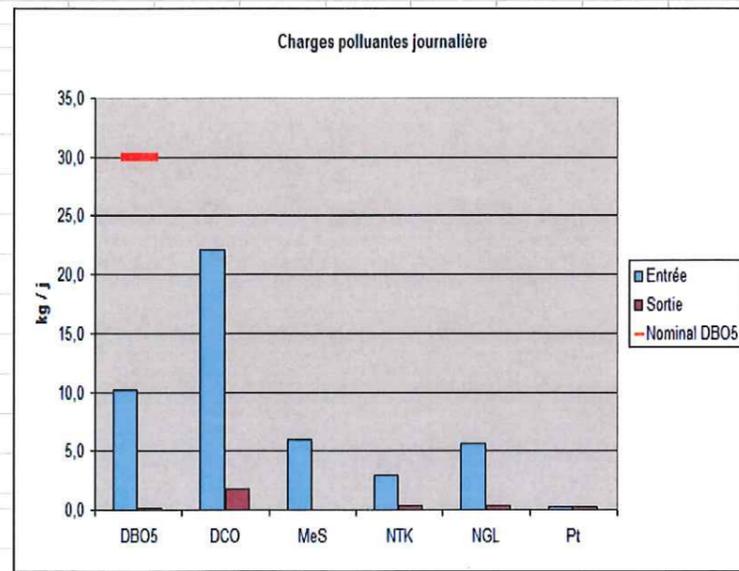
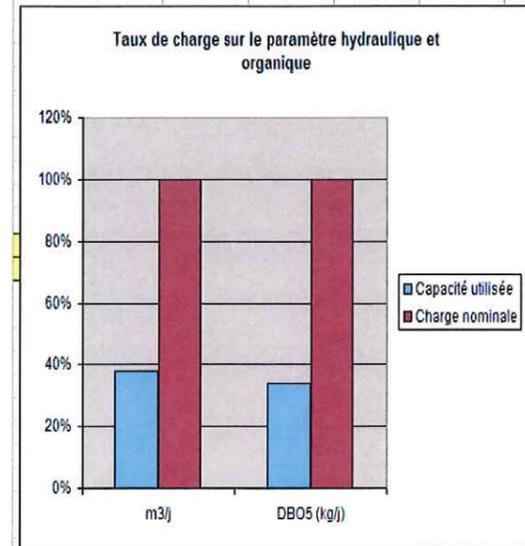


• Bilan d'Autosurveillance du 05/08/2014

	Entrée	Sortie			
Débit (m3/j)	28,4	28,40			
Paramètre	Concentration (en mg/l)		Charge (en kg/j)		Rendement
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	
DBO ₅	360	3	10,2	0,1	99%
DCO	780	62,3	22,2	1,8	92%
MeS	210	2	6,0	0,1	99%
NTK	101	13,4	2,9	0,4	87%
NH ₄	97,6	7,53	2,8	0,2	
NO ₂					
NGL			5,6	0,4	93%
Pt	9,56	8,68	0,3	0,2	9%
pH					

Contraintes de rejet			
	DBO ₅	DCO	MeS
Concentration (mg/l)	25	125	35
Rendement	70%	75%	90%

	m3/j	DBO ₅ (kg/j)
Charge nominale	75	30
Charge reçue	28,4	10,2
Capacité résiduelle	46,6	19,776

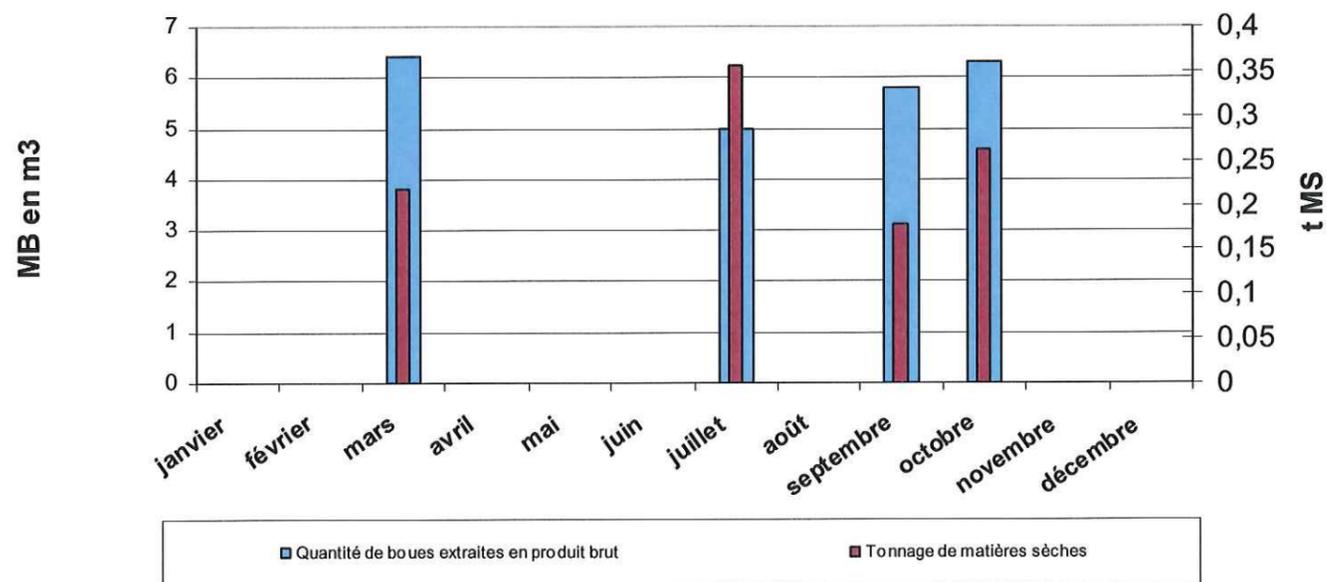


Suivi annuel de l'extraction des boues de la file eau (S4)

Année 2014

Mois	Quantité de boues extraites en produit brut (m3)	MS g/l	Tonnage de matières sèches (tonnes de MS)	Observations
janvier				
février				
mars	6,4	34,0	0,218	
avril				
mai				
juin				
juillet	5,0	71,0	0,355	
août				
septembre	5,8	30,7	0,178	
octobre	6,3	41,4	0,262	
novembre				
décembre				
TOTAL	23,520		1,013	
MOYENNE	5,880	44,275	0,253	
MAXIMUM	6,400	71,0	0,355	
MINIMUM	5,000	30,7	0,178	

Boues Extraites

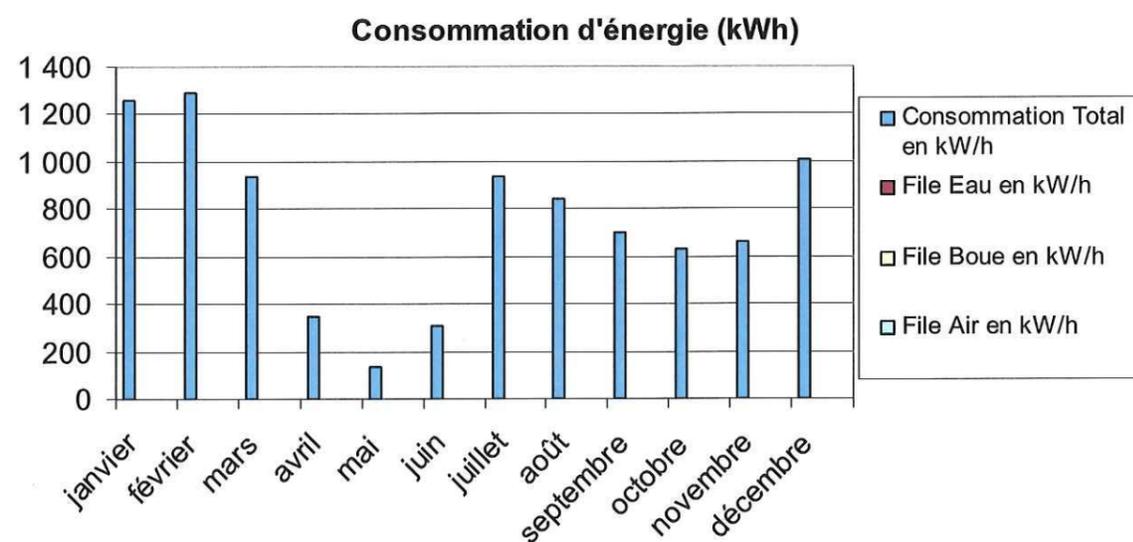


• **Consommation électrique**

STEP Méolans Revel-La Fresquièrè

Suivi de la consommation d'énergie du 01/01/2014 au 31/12/2014

	Consommation Total en kW/h	File Eau en kW/h	File Boue en kW/h	File Air en kW/h
janvier	1 261			
février	1 290			
mars	939			
avril	343			
mai	131			
juin	308			
juillet	939			
août	840			
septembre	697			
octobre	633			
novembre	659			
décembre	1 010			
	1 261	0	0	0
Total	9 050			



STEP Méolans Revel-Rioclar

Année 2014

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass (A5) et du déversoir en tête de station (A2).
- Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4		N-NO3		PT	
	Rendement (%)	Concentration (mg/l)														
Ensemble des mesures																
Débit journalier de référence (m ³ /j)		<=180														
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)		72														
Nombre réglementaire de mesures par an (*)		2		2		2		2		2		2		2		2
Nombre de mesures réalisées		2		2		2		2		2		2		2		2
Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	88.57	64.11	93.38	124.53	84.27	43.93										
Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		2		2		2		0		0		0		0		0
Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	88.57	64.11	93.38	124.53	84.27	43.93										
Valeur réductible (*)																
Nombre de résultats non conformes à la valeur réductible		0		0		0		0		0		0		0		0
Valeurs limites (*) (exprimées, par défaut, en moyenne annuelle tel que décrit dans l'Arr du 22/06/2007)	>=80	<=35	>=75	<=125	>=70	<=25										

Liste des paramètres non Conforme selon l'exploitant :

Conformité global selon l'exploitant : Non Conforme

paramètres non conformes : MES

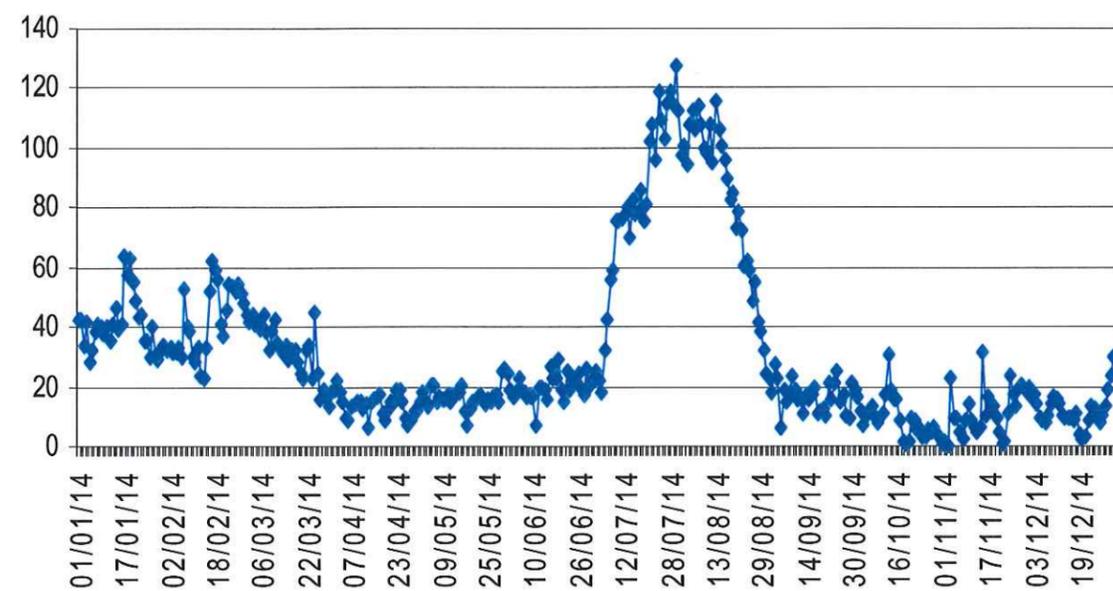
(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 22/06/2007.

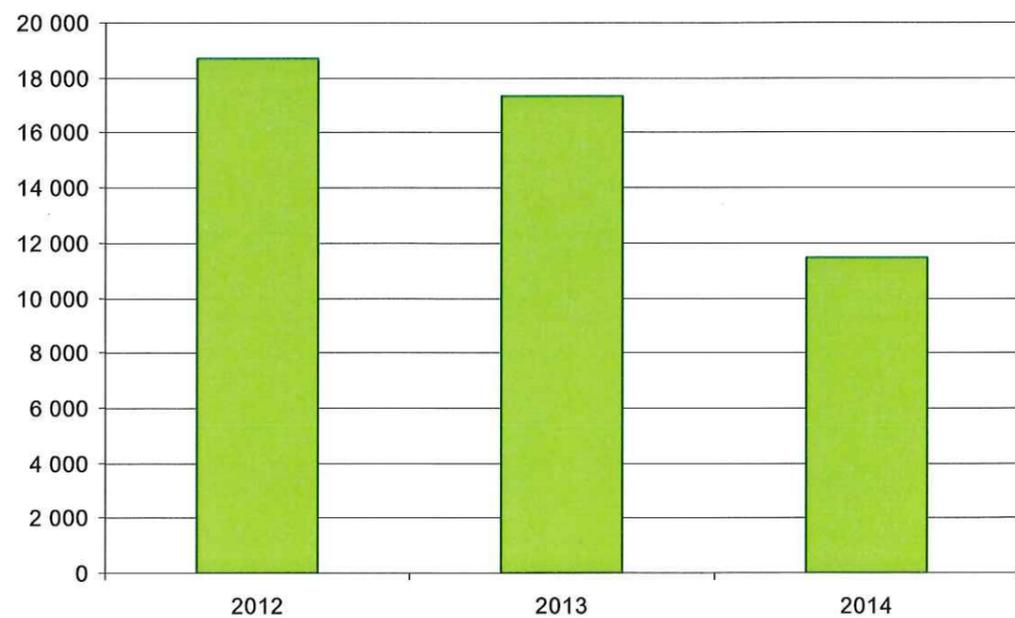
• Volumes journaliers traités sur la STEP

Date	janvier		février		mars		avril		mai		juin		juillet		août		septembre		octobre		novembre		décembre	
	Pluvio. mm	Vj Entrée m3/j																						
1	42	32	32	44	19	15	24	22	98	23	19	23	22	22	22	22	22	23	19	19	1	1	20	
2	43	33	33	42	22	18	19	25	101	18	18	18	25	101	18	18	18	18	17	17	1	1	17	
3	34	32	32	44	18	15	17	22	95	28	15	17	22	95	28	15	17	28	12	12	0	0	17	
4	41	31	31	41	15	14	18	18	108	23	14	18	18	108	23	14	18	23	7	7	23	23	14	
5	28	33	33	41	9	20	23	32	113	6	20	23	32	113	6	20	23	6	10	10	10	10	9	
6	33	30	30	39	9	20	19	43	106	19	20	19	43	106	19	20	19	11	11	11	9	9	9	
7	38	53	53	44	14	15	18	56	114	15	15	18	56	114	15	15	15	13	13	13	5	5	8	
8	41	40	40	38	14	17	17	59	108	18	17	17	59	108	18	17	17	18	11	11	2	2	10	
9	40	38	38	32	15	16	16	76	100	23	16	16	76	100	23	16	16	23	8	8	9	9	14	
10	38	30	30	38	15	16	16	76	98	19	16	16	76	98	19	16	16	19	9	9	14	14	17	
11	40	28	28	43	12	17	7	76	107	16	17	7	76	107	16	17	16	16	11	11	9	9	16	
12	36	33	33	35	14	15	20	80	116	11	15	20	80	116	11	15	20	16	16	16	7	7	14	
13	41	23	23	33	7	17	17	20	89	18	17	17	20	89	18	17	17	11	11	11	4	4	10	
14	46	23	23	32	15	18	19	70	106	18	18	19	70	106	18	18	18	18	19	19	7	7	10	
15	39	33	33	34	16	18	16	82	100	16	18	16	82	100	16	18	16	16	16	16	32	32	9	
16	41	52	52	29	17	21	27	78	96	18	21	27	78	96	18	21	27	18	16	16	10	10	9	
17	63	62	62	32	18	12	23	79	89	19	12	23	79	89	19	12	23	19	9	9	16	16	9	
18	58	59	59	32	11	7	23	85	83	11	7	23	85	83	11	7	23	11	2	2	12	12	11	
19	63	56	56	28	9	13	29	75	85	12	13	29	75	85	12	13	29	12	1	1	13	13	4	
20	55	41	41	24	12	15	19	81	73	12	15	19	81	73	12	15	19	12	2	2	9	9	2	
21	48	37	37	23	15	15	15	102	78	10	15	15	102	78	10	15	15	10	10	10	5	5	4	
22	43	46	46	32	15	17	25	107	73	21	17	25	107	73	21	17	25	21	9	9	1	1	8	
23	44	54	54	34	19	16	19	96	61	16	16	19	96	61	16	16	19	16	5	5	2	2	14	
24	36	53	53	23	19	15	23	119	62	22	15	23	119	62	22	15	23	22	5	5	11	11	13	
25	36	52	52	45	15	16	22	109	59	25	16	22	109	59	25	16	22	25	3	3	23	23	10	
26	30	54	54	24	9	15	24	103	49	15	15	24	103	49	15	15	15	15	3	3	18	18	8	
27	40	51	51	16	7	17	20	115	55	18	17	20	115	55	18	17	18	6	6	6	13	13	11	
28	30	48	48	19	8	17	17	119	42	10	17	17	119	42	10	17	18	10	10	10	19	19	14	
29	29	16	16	16	12	15	26	115	39	10	15	26	115	39	10	15	10	10	6	6	20	20	19	
30	32	13	13	12	12	25	21	128	33	21	25	21	128	33	21	25	21	21	4	4	19	19	23	
31	34	18	18	18	26	7	26	112	24	24	7	26	112	24	24	7	26	3	3	3	0	0	30	
TOTAL	1 263	1 157	1 157	986	411	511	599	2 438	2 564	505	599	2 438	2 564	505	599	2 438	2 564	505	299	299	325	325	381	
MOY	41	41	41	32	14	16	20	79	83	17	20	79	83	17	20	79	83	17	10	10	11	11	12	
MAXIMUM	63	62	62	45	22	26	29	127.5	115.77	28	26	29	127.5	115.77	28	26	29	28	31	31	32	32	30	
MINIMUM	28	23.2	23.2	13	6.87	7	7	18	24.32	6.2	7	18	24.32	6.2	7	18	24.32	6.2	1	1	0	0	2	

Volumes journaliers traités sur la STEP (m3/j)



Evolution du volume annuel en entrée de station (A3)



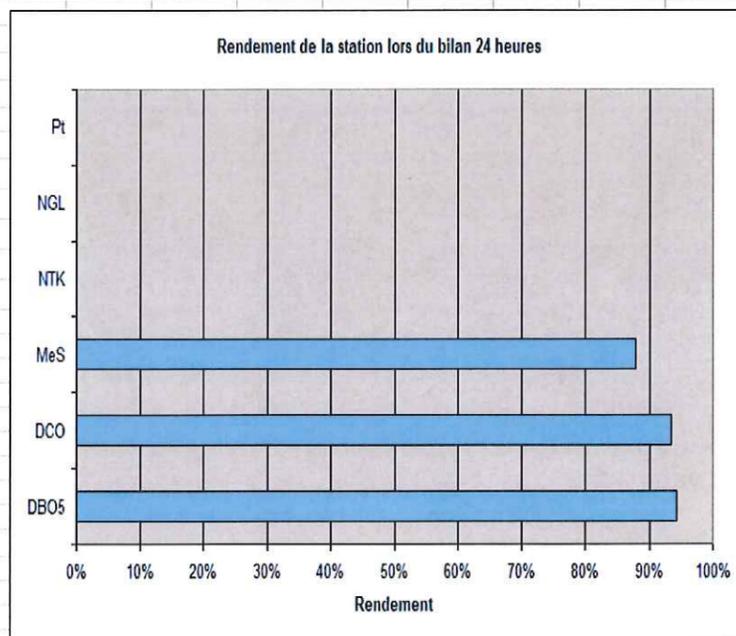
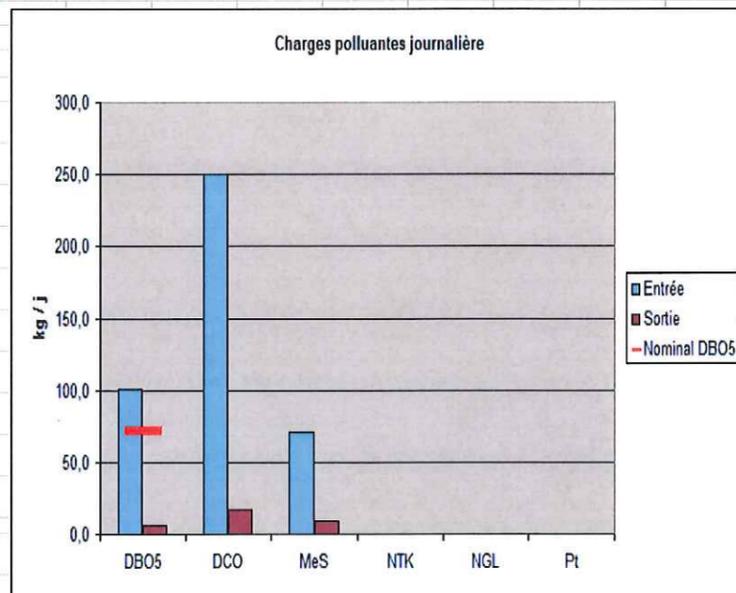
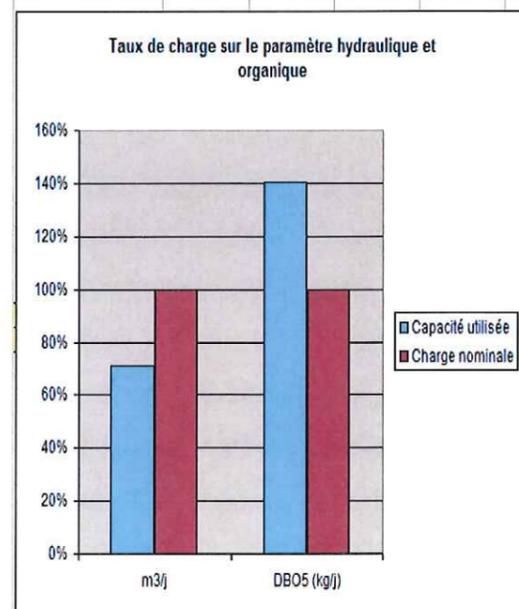
• Bilan d'Autosurveillance du 30/07/2014

Autosurveillance STEP RIOCLAR du 30/07/2014 (14H30-14H30)

Paramètre	Concentration (en mg/l)		Charge (en kg/j)		Rendement
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	
DBO ₅	793	45,4	101,1	5,8	94%
DCO	1962	130	250,2	16,6	93%
MeS	552	67	70,4	8,5	88%
NTK					
NH ₄					
NO ₃					
NGL					
Pt					
pH	7,8	7,5			

Contraintes de rejet			
	DBO ₅	DCO	MeS
Concentration (mg/l)	25	125	35
Rendement	70%	75%	90%

	m3/j	DBO ₅ (kg/j)
Charge nominale	180	72
Charge reçue	127,5	101,1
Capacité résiduelle	52,5	-29,1075



178 prélèvements effectués
 1 impulsion tous les 0.8 m3
 Volume EB: 13,58 L / Volume eau traitée: 12,8 L
 Le prélèvement entrée STEP a été fait en amont du dégrilleur

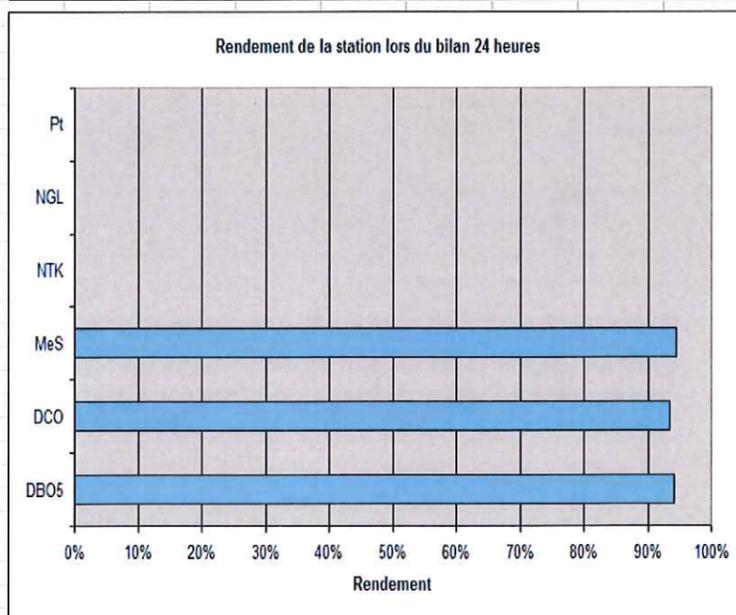
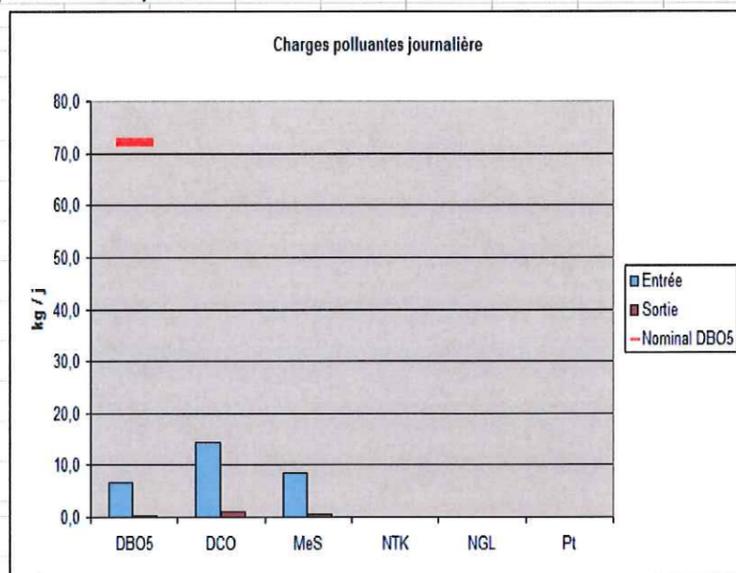
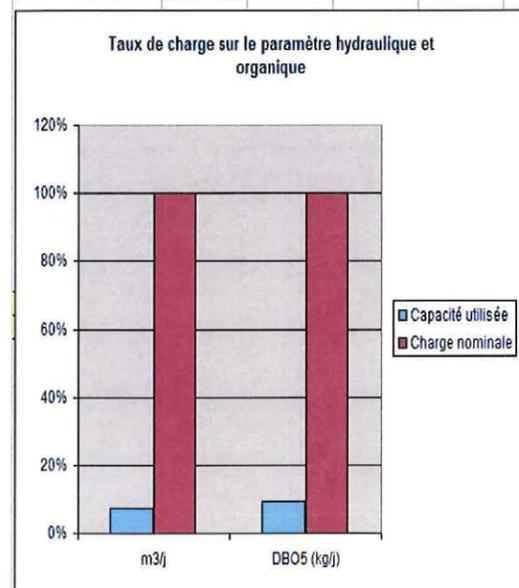
• Bilan d'Autosurveillance du 17/10/2013

Autosurveillance STEP RIOCLAR du 07/10/2014 (14H30-14H30)

Paramètre	Concentration (en mg/l)		Charge (en kg/j)		Rendement
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	
DBO ₅	508	29,6	6,7	0,4	94%
DCO	1098	71,3	14,4	0,9	94%
MeS	650	36	8,5	0,5	94%
NTK					
NH ₄					
NO ₃					
NGL					
Pt					
pH	7,44	7,56			

Contraintes de rejet			
	DBO ₅	DCO	MeS
Concentration (mg/l)	25	125	35
Rendement	70%	75%	90%

	m3/j	DBO ₅ (kg/j)
Charge nominale	180	72
Charge reçue	13,1	6,7
Capacité résiduelle	166,9	65,3452



131 prélèvements effectués
1 impulsion tous les 0.1 m3 (au minimum pour les impulsions)
Volume EB: 7,6 L / Volume eau traitée: 7,8 L
Le prélèvement entrée STEP a été fait en amont du dégrilleur

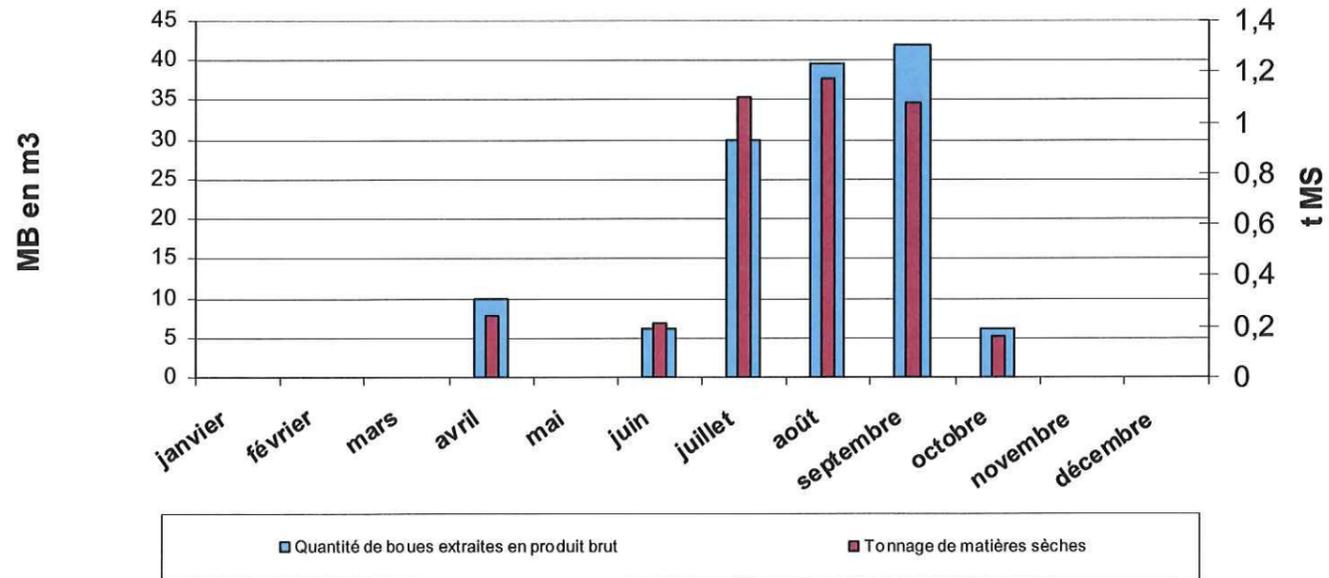
STEP Méolans Revel-Rioclar

Suivi annuel de l'extraction des boues de la file eau (S4)

Année 2014

Mois	Quantité de boues extraites en produit brut (m3)	MS g/l	Tonnage de matières sèches (tonnes de MS)	Observations
janvier				
février				
mars				
avril	10,0	34,5	0,245	
mai				
juin	6,2	33,7	0,209	
juillet	29,9	36,9	1,103	
août	39,5	29,6	1,170	
septembre	42,0	25,7	1,081	
octobre	6,1	26,5	0,162	
novembre				
décembre				
TOTAL	133,700		3,970	
MOYENNE	22,283	31,150	0,662	
MAXIMUM	42,000	0,000	1,170	
MINIMUM	6,100	25,700	0,162	

Boues Extraites



• Production de refus de dégrillage

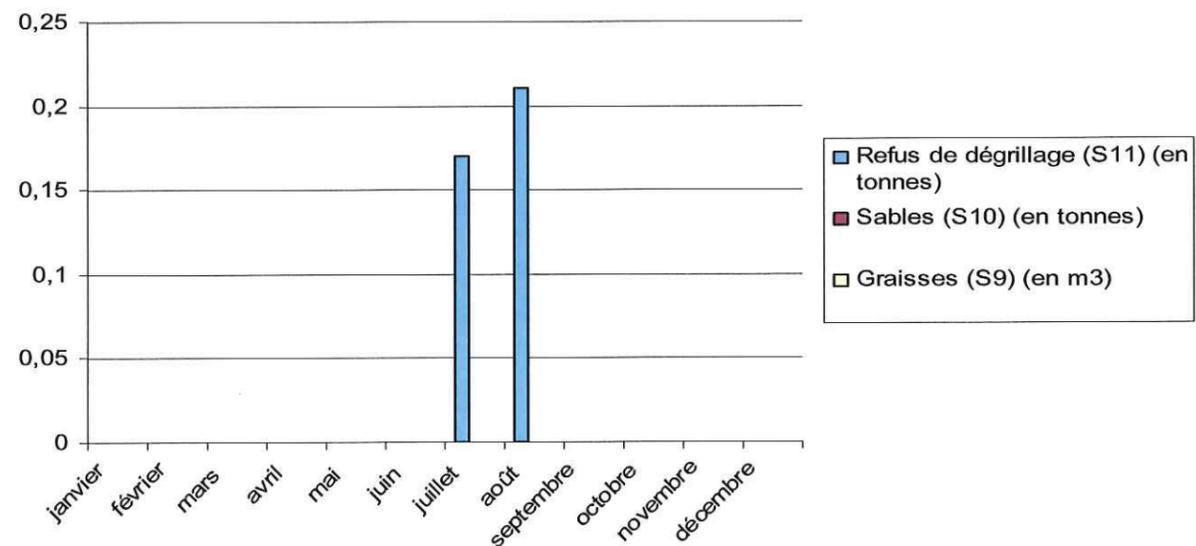
STEP Méolans Revel-Rioclar

Suivi annuel de l'évacuation des sous produits

Année 2014

Mois	Graisses (S9) (en m3)	Sables (S10) (en tonnes)	Refus de dégrillage (S11) (en tonnes)	Observations
janvier				
février				
mars				
avril				
mai				
juin				
juillet			0,17	
août			0,21	
septembre				
octobre				
novembre				
décembre				
TOTAL			0,38	
MOYENNE			0,19	

Sous produits évacués



STEP Les Thuiles

Année 2014

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement. C'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass (A5) et du déversoir en tête de station (A2).
- Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4		N-NO2		N-NO3		PT		
	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	
Ensemble des mesures	97.32	13.13	97.52	22.05	99.21	3.45					0.03								
	Nombre réglementaire de mesures par an (1)																		
	Nombre de mesures réalisées																		
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées																		
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation																		
	97.32	13.13	97.52	22.05	99.21	3.45					0.03								
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation																		
Valeur réhibitoire (1)																			
Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire																			
Valeurs limites (1)																			
	0		0		0														
Valeurs limites (1) (exprimées, par défaut, en moyenne annuelle tel que décrit dans l'Arr. du 22/06/2007)																			
	≤35		≤125		≤25														

tous les paramètres sont conformes sur la période d'évaluation

Liste des paramètres non Conforme selon l'exploitant :

Conformité global selon l'exploitant : **Conforme**

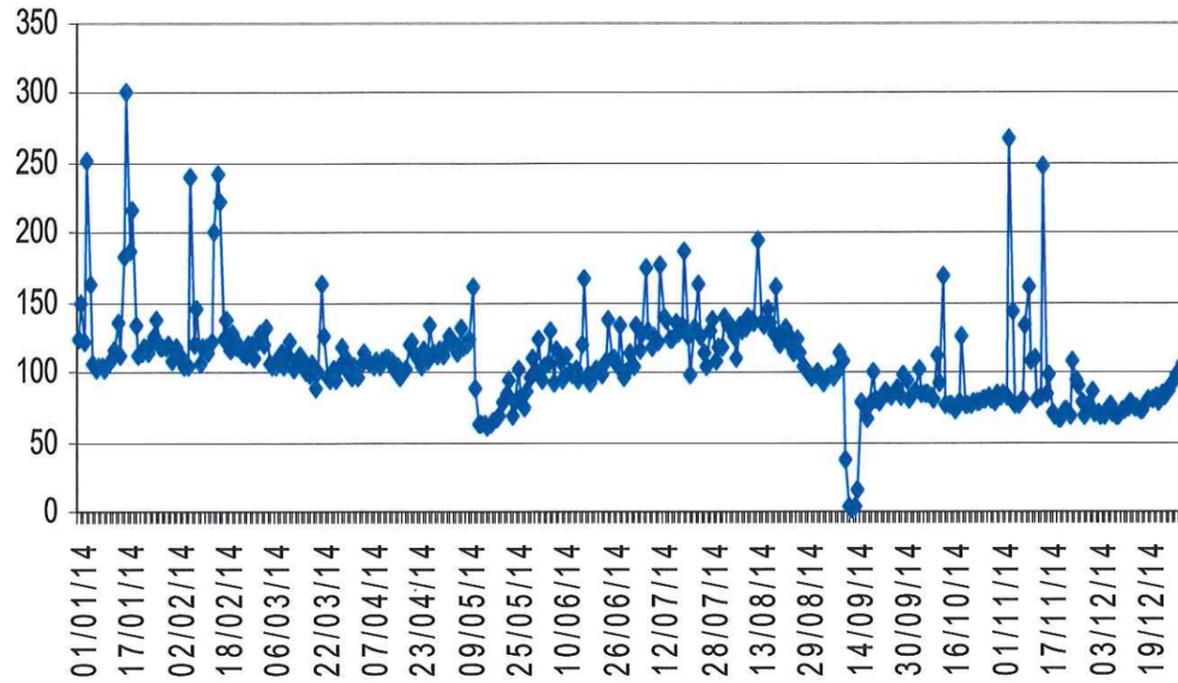
(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 22/06/2007.

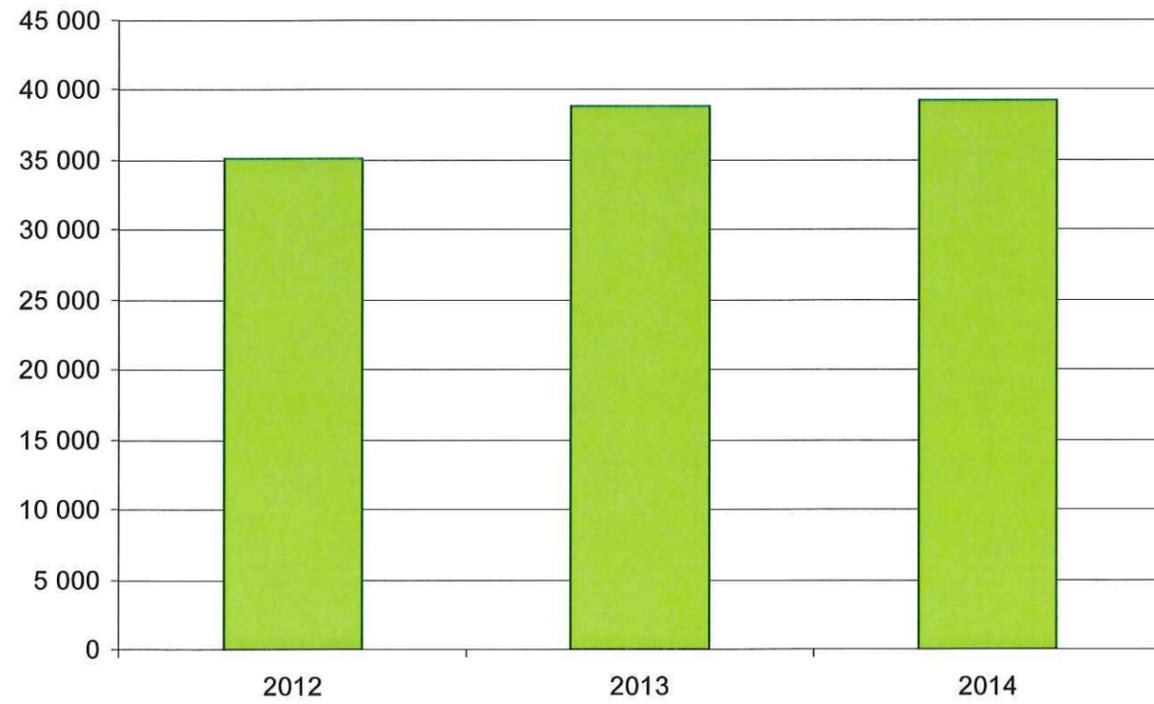
• Volumes journaliers traités sur la STEP LES THUILLES

Date	janvier		février		mars		avril		mai		juin		juillet		août		septembre		octobre		novembre		décembre	
	Pluvio. mm	Vj Entrée m3/j																						
1	124	109	121	97	112	101	100	117	112	115	128	124	115	140	117	100	117	117	100	94	82	87	87	
2	150	117	128	105	117	124	115	117	117	126	126	124	115	140	117	100	117	117	100	81	85	70	70	
3	121	113	120	97	126	94	105	97	126	123	123	104	105	134	134	134	134	134	94	84	82	71	71	
4	251	110	132	105	123	104	105	105	123	117	106	106	134	133	133	92	125	125	92	87	267	69	69	
5	163	105	106	114	117	106	114	114	117	117	106	106	116	125	125	97	125	125	97	103	144	68	68	
6	106	105	105	111	105	130	111	111	111	111	130	128	128	111	111	99	111	111	99	84	76	72	72	
7	102	240	105	106	105	93	106	105	106	131	93	175	175	133	133	96	133	133	96	85	76	77	77	
8	104	120	111	105	118	116	116	105	118	118	116	129	129	130	130	100	130	130	100	85	80	71	71	
9	105	145	114	109	119	109	109	109	119	119	109	117	117	132	132	115	132	132	115	83	133	68	68	
10	102	106	105	104	124	94	104	104	124	124	94	125	125	139	139	108	139	139	108	80	161	69	69	
11	106	118	112	109	162	113	109	109	162	162	113	122	122	138	138	37	138	138	37	112	109	72	72	
12	110	117	122	110	88	100	110	110	88	88	100	176	176	136	136	3	136	136	3	93	110	73	73	
13	116	115	103	111	62	99	111	111	62	62	99	140	140	194	194	2	194	194	2	170	80	75	75	
14	136	122	105	108	63	103	108	108	63	63	103	138	138	136	136	3	136	136	3	76	83	76	76	
15	112	200	113	102	62	95	102	102	62	62	95	124	124	133	133	15	133	133	15	76	247	75	75	
16	182	242	111	105	61	120	105	105	61	61	120	123	123	145	145	78	145	145	78	77	84	74	74	
17	300	222	100	96	63	167	96	96	63	63	167	136	136	136	136	76	136	136	76	73	99	72	72	
18	186	124	99	101	124	98	101	101	124	124	98	128	128	128	128	67	128	128	67	78	71	73	73	
19	216	137	107	103	137	93	103	103	137	137	93	134	134	161	161	77	161	161	77	126	69	79	79	
20	133	116	88	119	68	98	119	119	68	68	98	186	186	119	119	101	119	101	101	77	66	80	80	
21	113	128	101	122	79	102	122	122	79	79	102	125	125	124	124	81	124	124	81	77	67	81	81	
22	115	118	164	113	85	102	113	113	85	85	102	98	98	131	131	78	131	131	78	76	72	83	83	
23	118	120	125	110	95	99	110	110	95	95	99	131	131	127	127	82	127	127	82	78	73	78	78	
24	115	114	96	105	69	108	105	105	69	69	108	163	163	118	118	87	118	118	87	78	68	84	84	
25	119	112	95	116	79	138	116	116	79	79	138	125	125	114	114	84	114	114	84	79	108	83	83	
26	126	120	102	108	103	110	108	108	103	103	110	115	115	124	124	82	124	124	82	81	94	86	86	
27	137	119	95	133	82	111	133	133	82	82	111	104	104	114	114	87	114	114	87	81	91	91	91	
28	118	111	104	114	75	104	114	114	75	75	104	130	130	105	105	88	105	105	88	83	79	95	95	
29	118	118	118	112	86	134	112	112	86	86	134	137	137	102	102	83	102	102	83	80	68	99	99	
30	117	111	111	116	96	97	116	116	96	96	97	109	109	99	99	99	99	99	99	79	77	103	103	
31	120	110	100	110	110	110	110	110	110	110	110	118	118	97	97	85	118	118	85	85	77	107	107	
TOTAL	4 241	3 725	3 418	3 266	2 921	3 262	4 006	3 975	2 921	4 006	3 262	4 006	3 975	2 310	2 310	2 701	2 701	2 310	2 701	3 001	3 001	2 463	2 463	
MOY	137	133	110	109	94	109	129	128	94	129	109	128	128	77	77	87	87	77	87	100	100	79	79	
MAXIMUM	300	242	164	133	162	167	186	194	162	186	167	186	194	115	115	170	170	115	170	267	267	107	107	
MINIMUM	102	105	88	96	61	93	98	98	61	98	93	98	98	2	2	73	73	2	73	66	66	68	68	

Volumes journaliers traités sur la STEP (m3/j)



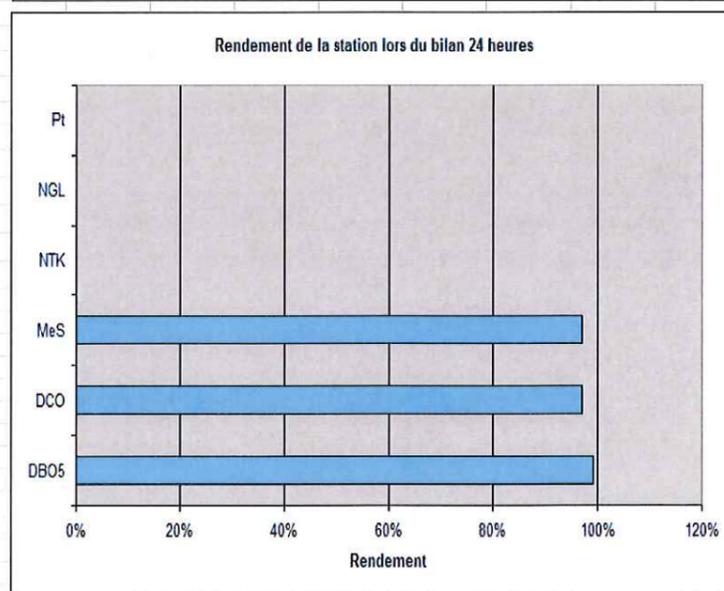
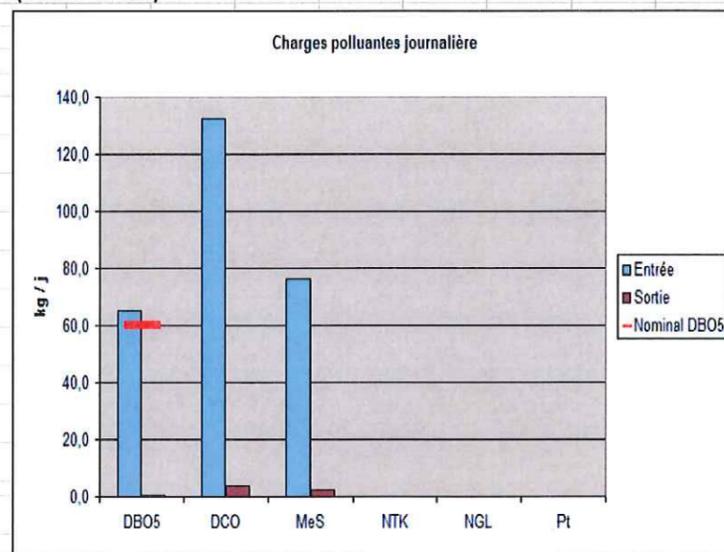
Evolution du volume annuel en entrée de station (A3)



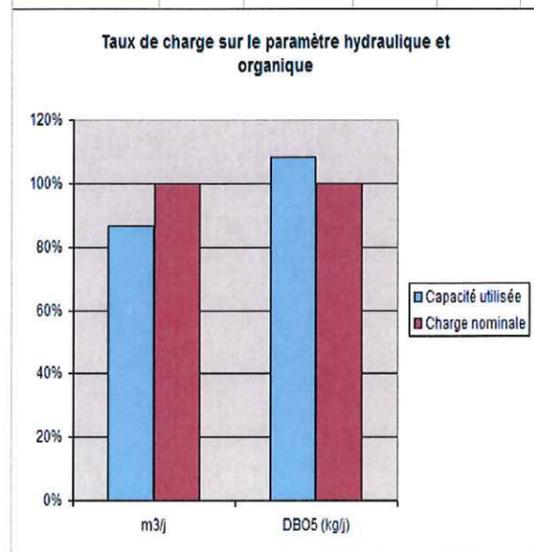
• Bilan d'Autosurveillance du 08/08/2014

Bilan Autosurveillance STEP LES THUILES du 08/08/2014 (11H00- 11H00)

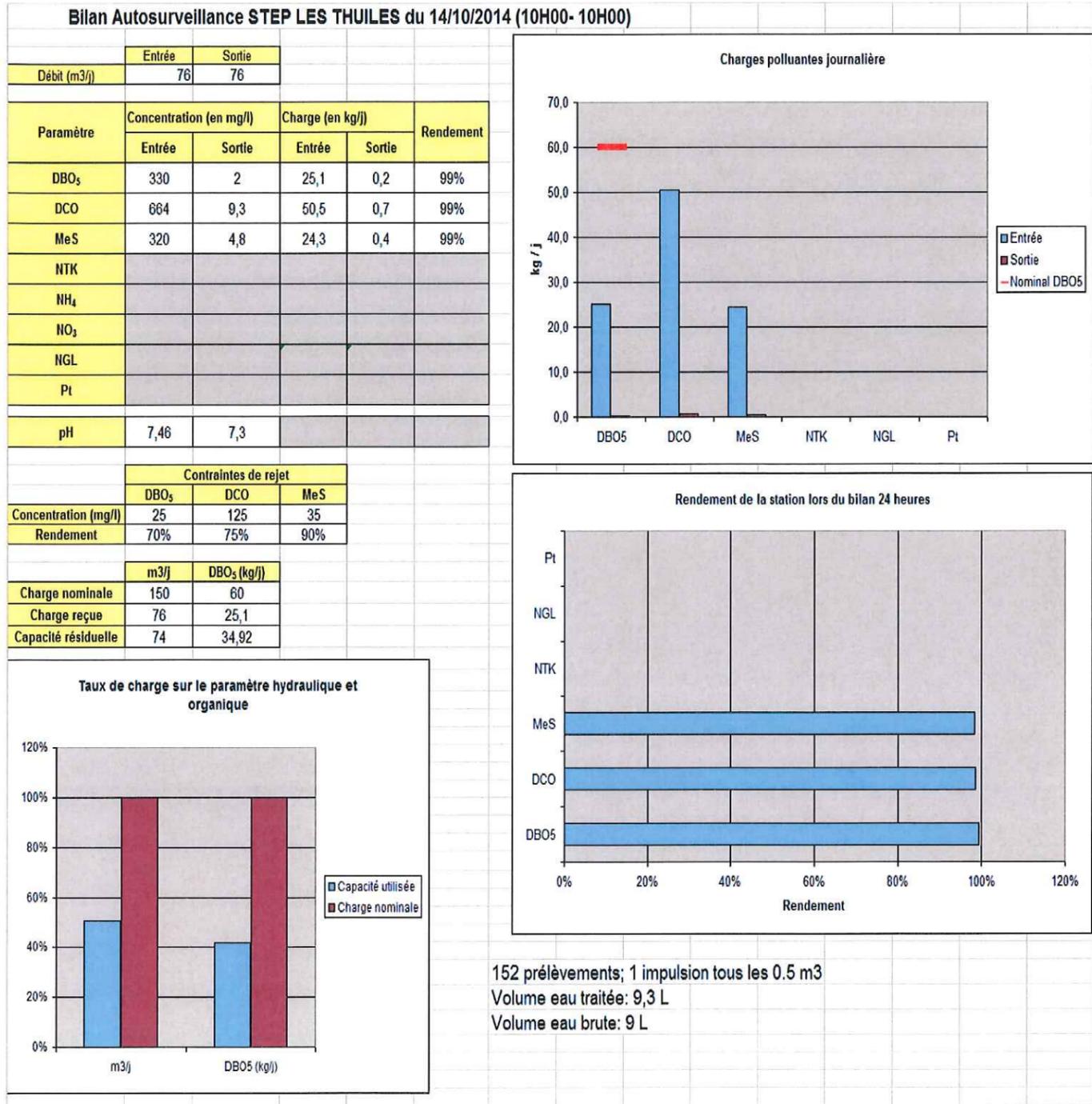
	Entrée	Sortie			
Débit (m3/j)	130	130			
Paramètre	Concentration (en mg/l)		Charge (en kg/j)		Rendement
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	
DBO ₅	500	4,3	65,0	0,6	99%
DCO	1019	29,5	132,5	3,8	97%
MeS	588	18	76,4	2,3	97%
NTK					
NH ₄	46,8	0,03	6,1	0,0	100%
NO ₃					
NGL					
Pt					
pH	7,5	7,27			
Contraintes de rejet					
	DBO ₅	DCO	MeS		
Concentration (mg/l)	25	125	35		
Rendement	70%	75%	90%		
	m3/j	DBO ₅ (kg/j)			
Charge nominale	150	60			
Charge reçue	130	65,0			
Capacité résiduelle	20	-5			



217 prélèvements; 1 impulsion tous les 0.6 m3
 Volume eau traitée: 15,02 L
 Volume eau brute: 15,14 L



• Bilan d'Autosurveillance du 14/10/2014



STEP Les Thuiles

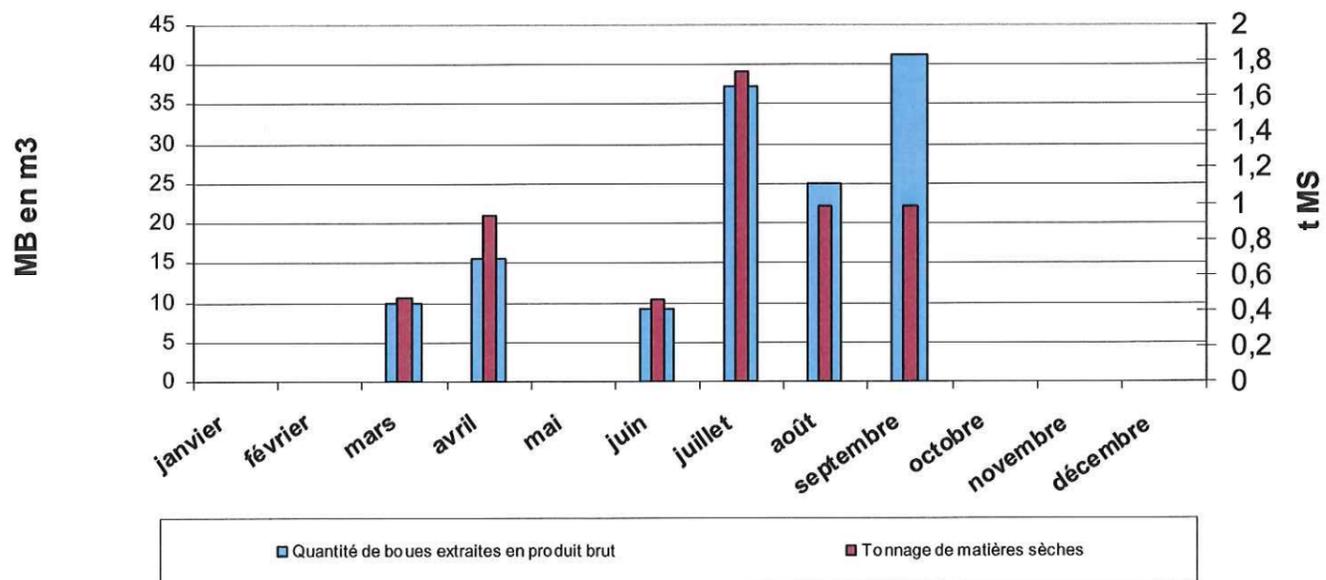
Suivi annuel de l'extraction des boues de la file eau (S4)

Année

2014

Mois	Quantité de boues extraites en produit brut (m3)	MS g/l	Tonnage de matières sèches (tonnes de MS)	Observations
janvier				
février				
mars	10,0	46,7	0,467	
avril	15,6	59,8	0,934	
mai				
juin	9,1	50,9	0,464	
juillet	37,2	46,6	1,734	
août	24,9	39,7	0,989	
septembre	41,3	23,8	0,982	
octobre				
novembre				
décembre				
TOTAL	138,100		5,570	
MOYENNE	23,017	44,583	0,928	
MAXIMUM	41,300	36,900	1,734	
MINIMUM	9,100	23,800	0,464	

Boues Extraites



• Production de refus de dégrillage

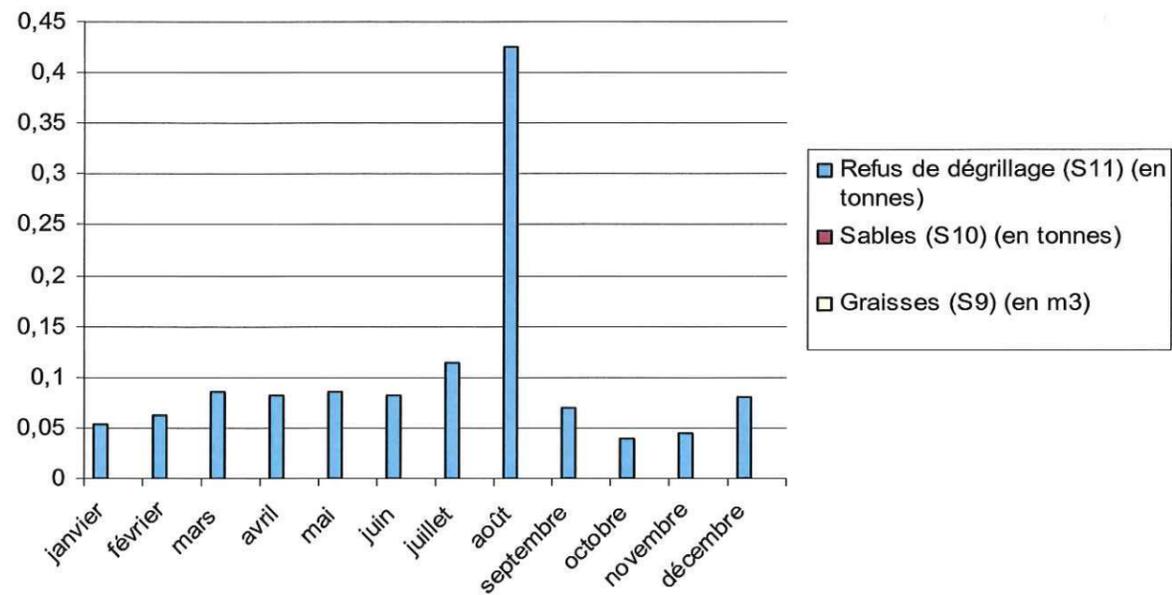
STEP Les Thuiles

Suivi annuel de l'évacuation des sous produits

Année 2014

Mois	Graisses (S9) (en m3)	Sables (S10) (en tonnes)	Refus de dégrillage (S11) (en tonnes)	Observations
janvier			0,054	
février			0,063	
mars			0,085	
avril			0,082	
mai			0,086	
juin			0,081	
juillet			0,114	
août			0,425	
septembre			0,07	
octobre			0,04	
novembre			0,045	
décembre			0,08	
TOTAL			1,225	
MOYENNE			0,102	

Sous produits évacués



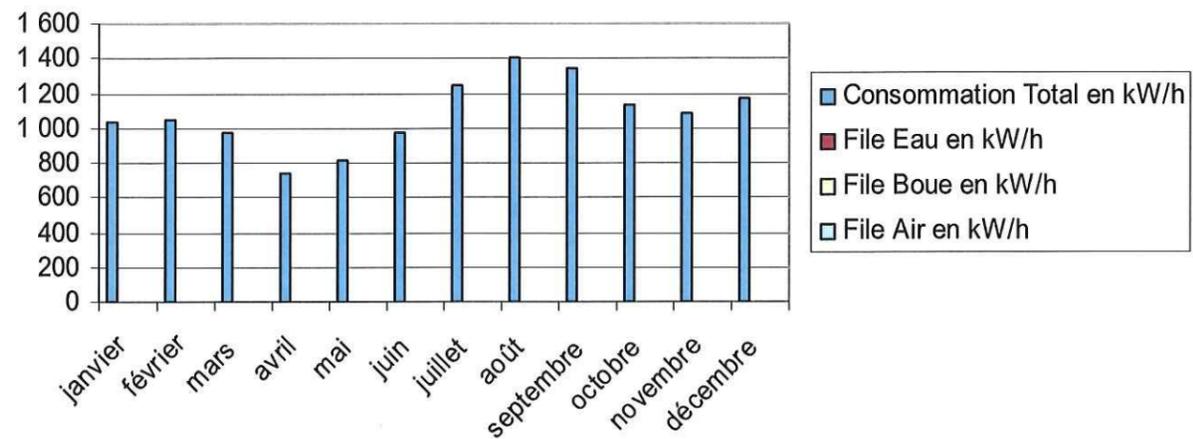
• **Consommation électrique**

STEP Les Tuiles

Suivi de la consommation d'énergie du 01/01/2014 au 31/12/2014

	Consommation Total en kW/h	File Eau en kW/h	File Boue en kW/h	File Air en kW/h
janvier	1 029			
février	1 041			
mars	971			
avril	735			
mai	811			
juin	970			
juillet	1 242			
août	1 401			
septembre	1 343			
octobre	1 129			
novembre	1 087			
décembre	1 175			
	1 029	0	0	0
Total	12 934			

Consommation d'énergie (kWh)



2.3.8 STEP CCVU

• Evaluation de performance par rapport à l'arrêté préfectoral et de conformité réglementaire

STEP CCVU

2014

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement. c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass (A5) et du déversoir en tête de station (A2).
- Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

Ensemble des mesures	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4		N-NO2		N-NO3		PT		
	Rendement (%)	Concentration (mg/l)																	
Débit journalier de référence (m ³ /j)																			
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)																			
Nombre réglementaire de mesures par an (1)	52		52		52		52		12		12		12		12		12		12
Nombre de mesures réalisées	52		52		52		52		12		12		12		12		12		12
Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	94,48	8,31	91,99	28,65	94,77	9,89	23,76	35,57	78,91	7,76	4,64	0,31	15,67	93,80	0,29				
Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	52		52		52		12		12		12		12		12		12		12
Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	94,48	8,31	91,99	28,65	94,77	9,89	23,76	35,57	78,91	7,76	4,64	0,31	15,67	93,80	0,29				
Valeur réductible (1)		>85		>250		>50				>60									
Nombre de résultats non conformes à la valeur réductible	0		0		0		0		0		0		0		0		0		0
Valeurs limites (1) en moyenne journalière	>=90	<=35	>=75	<=125	>=80	<=25									>=80	<=2			
Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	5		5		5		5		0		0		0		2				
Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0		0		0		0		0		0		0		0
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle										>=70					<=15				

Liste des paramètres non Conforme selon l'exploitant :

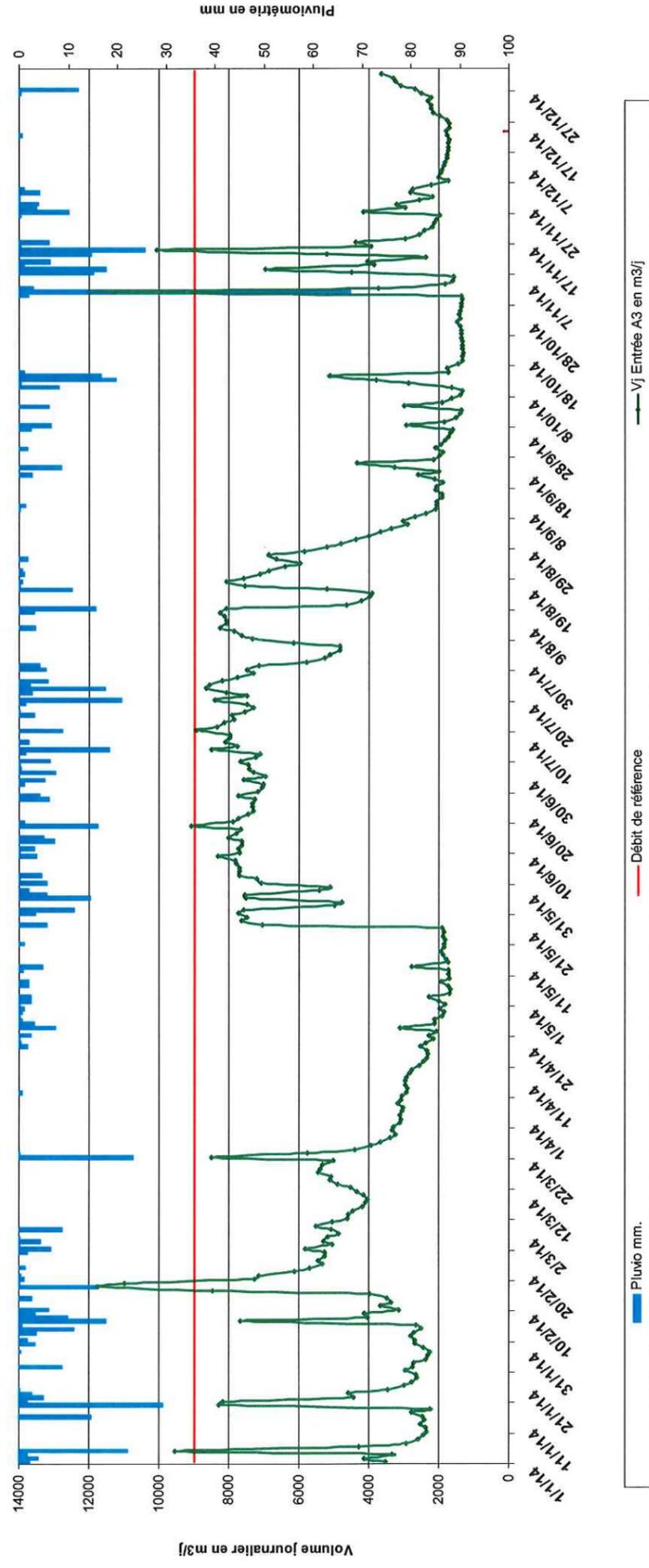
Conformité global selon l'exploitant : Conforme

Tous les paramètres sont conformes sur la période d'évaluation

• Volumes journaliers entrants sur la STEP

Année: 2014	Pluviométrie annuelle (mm): 776	Entrée A3: 1 538 418	DTS A2: 140
-------------	---------------------------------	----------------------	-------------

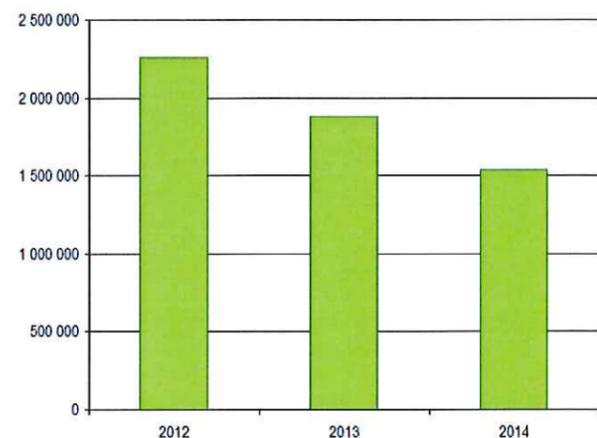
Date	janvier		février		mars		avril		mai		juin		juillet		août		septembre		octobre		novembre		décembre							
	Pluie. mm	V/A2 m3/j																												
1	2.20	3.513	0	0.00	5.170	0	0.00	3.022	0	0.20	1.625	0	0.00	5.100	0	0.00	4.002	0	0.00	1.843	0	0.00	1.952	0	1.00	2.745	0			
2	4.00	4.124	0	1.80	2.807	0	0.00	3.897	0	2.40	1.999	0	5.80	7.093	0	0.00	4.842	0	0.00	1.515	0	0.00	1.305	0	0.00	2.204	0			
3	1.80	3.327	0	0.00	2.789	0	0.00	3.027	0	2.40	2.253	0	0.20	7.203	0	0.00	4.825	0	0.00	1.385	0	2.00	1.958	0	0.00	1.722	0			
4	22.00	9.541	0	3.60	2.723	0	0.00	3.005	0	0.00	1.705	0	4.60	6.693	0	0.00	6.154	0	0.00	1.353	0	0.00	11.907	0	0.00	1.989	0			
5	0.00	4.288	0	11.30	2.494	0	0.00	5.038	0	0.00	1.689	0	0.00	7.891	0	0.00	7.301	0	0.00	2.900	0	2.90	3.711	0	0.00	1.933	0			
6	0.00	2.921	0	0.60	2.654	0	0.00	4.629	0	0.00	1.725	0	0.00	7.680	0	0.00	2.675	0	0.00	1.905	0	0.00	1.820	0	0.00	1.920	0			
7	0.00	2.952	0	17.70	7.699	0	0.00	4.956	0	2.00	1.938	0	0.00	7.800	0	0.00	2.395	0	0.00	1.631	0	0.00	1.956	0	0.00	1.847	0			
8	0.00	2.442	0	9.90	4.028	0	0.00	4.458	0	0.00	1.637	0	0.00	7.754	0	0.00	2.080	0	0.00	1.301	0	0.00	1.555	0	0.00	1.816	0			
9	0.00	2.337	0	3.20	4.135	0	0.00	4.174	0	0.00	1.738	0	3.60	8.259	0	0.00	8.095	0	0.00	1.309	0	0.00	1.488	0	0.00	1.753	0			
10	0.00	2.359	0	6.20	3.130	0	0.00	4.079	0	0.00	1.716	0	0.00	7.979	0	0.00	8.084	0	0.00	1.628	0	0.00	1.943	0	0.00	1.748	0			
11	0.00	2.516	0	0.00	3.665	0	0.00	4.041	0	0.00	2.770	0	3.00	7.723	0	0.00	8.130	0	0.00	1.895	0	0.40	2.848	0	0.00	1.711	0			
12	0.00	2.401	0	0.00	3.360	0	0.00	4.145	0	0.00	1.727	0	0.00	7.635	0	0.00	8.295	0	0.00	1.905	0	0.00	4.026	0	0.00	1.719	0			
13	14.70	2.471	0	2.90	3.452	0	0.00	4.344	0	0.00	1.788	0	7.30	8.671	0	0.00	8.345	0	0.00	1.550	0	15.50	5.103	0	0.00	1.720	0			
14	0.00	2.762	0	0.00	3.972	0	0.00	4.535	0	0.00	1.678	0	5.00	8.010	0	0.00	4.647	0	0.00	2.046	0	1.20	1.710	0	0.00	1.679	0			
15	0.00	2.251	0	0.00	8.454	0	0.00	4.884	0	0.00	1.933	0	0.00	7.781	0	0.00	4.230	0	0.00	1.883	0	0.00	1.759	0	0.00	1.742	0			
16	28.40	8.271	0	19.30	11.759	0	0.00	5.098	0	0.00	1.834	0	0.00	7.670	0	0.00	3.973	0	0.00	1.433	0	0.00	4.922	0	0.00	1.788	140			
17	1.80	8.141	0	0.20	10.971	0	0.00	5.071	0	1.20	1.861	0	15.10	9.071	0	0.00	3.898	0	0.00	2.556	0	0.00	1.309	0	0.00	1.698	0			
18	5.00	4.203	0	1.00	7.250	0	0.00	5.458	0	0.00	1.822	0	1.20	7.879	0	0.00	7.305	0	0.00	1.989	0	0.00	1.324	0	0.00	1.690	0			
19	2.60	4.589	0	0.40	7.148	0	0.00	5.385	0	0.00	1.881	0	0.00	7.719	0	0.00	7.540	0	0.00	1.295	0	0.00	2.558	0	0.00	1.765	0			
20	0.20	3.461	0	0.00	6.125	0	0.00	5.325	0	1.80	1.655	0	0.00	7.407	0	0.00	8.060	0	0.00	4.334	0	0.00	1.331	0	0.00	1.960	0			
21	0.00	2.990	0	1.40	5.669	0	0.00	5.016	0	0.00	1.908	0	0.00	7.285	0	0.00	7.977	0	0.00	2.168	0	0.00	1.322	0	0.00	2.195	0			
22	0.00	2.771	0	0.00	5.321	0	23.20	8.495	0	5.60	7.035	0	0.00	7.323	0	0.00	8.048	0	0.00	1.981	0	0.00	1.332	0	0.00	2.220	0			
23	0.00	2.624	0	0.00	5.438	0	0.20	2.286	0	0.00	7.635	0	0.00	7.338	0	0.00	8.683	0	0.00	1.689	0	0.00	1.365	0	0.00	2.277	0			
24	0.00	2.648	0	0.00	5.274	0	0.00	4.385	0	0.00	7.491	0	6.10	7.275	0	0.00	6.994	0	1.80	2.080	0	0.00	1.350	0	0.00	2.315	0			
25	0.00	2.955	0	1.20	5.254	0	0.00	3.932	0	3.40	7.731	0	4.20	7.725	0	0.00	5.980	0	0.00	1.940	0	0.00	1.389	0	0.00	2.222	0			
26	8.90	2.749	0	6.00	5.810	0	0.00	3.622	0	0.00	1.554	0	0.00	7.683	0	0.00	6.655	0	0.00	1.821	0	0.00	1.371	0	0.00	2.408	0			
27	0.00	2.697	0	0.20	5.036	0	0.00	3.373	0	0.00	4.987	0	0.00	7.052	0	0.00	6.659	0	0.00	1.737	0	0.00	1.489	0	0.00	3.193	0			
28	0.00	2.395	0	0.00	4.222	0	0.00	3.255	0	0.00	4.765	0	0.00	7.019	0	0.00	5.831	0	0.00	1.646	0	0.00	1.372	0	0.00	3.062	0			
29	0.00	2.298	0	0.00	3.336	0	0.00	1.859	0	0.00	7.494	0	5.20	7.594	0	0.00	5.208	0	2.40	1.611	0	0.00	1.405	0	0.00	3.217	0			
30	0.40	2.255	0	0.00	3.285	0	1.20	1.974	0	5.80	7.541	0	0.00	6.977	0	0.00	4.804	0	0.00	2.915	0	0.00	1.395	0	0.00	3.295	0			
31	0.00	2.433	0	0.00	3.107	0	0.00	3.107	0	0.00	5.412	0	0.00	4.381	0	0.00	4.381	0	0.00	4.381	0	0.00	1.348	0	0.00	3.631	0			
TOTAL 93.10	107.549	0	92.20	144.277	0	32.30	143.462	0	18.40	78.242	0	63.70	255.276	0	66.60	197.726	0	23.50	72.067	0	52.40	59.977	0	104.041	0	14.10	58.673	140		
MOYENNE	3.00	3.498	0	3.26	5.153	0	1.04	4.628	0	0.81	3.457	0	2.12	7.509	0	1.18	6.378	0	0.78	2.403	0	1.69	1.741	0	6.10	3.468	0	2.151	5	
MAXIMUM	28.40	9.541	0	17.70	11.759	0	23.20	8.495	0	14.50	7.731	0	16.10	9.071	0	15.50	8.255	0	8.50	4.334	0	19.70	5.103	0	67.80	11.907	0	12.10	1.631	140
MINIMUM	0.00	2.251	0	0.00	2.494	0	0.00	3.107	0	0.00	1.689	0	0.00	5.100	0	0.00	3.898	0	0.00	1.611	0	0.00	1.295	0	0.00	1.305	0	0.00	1.679	0



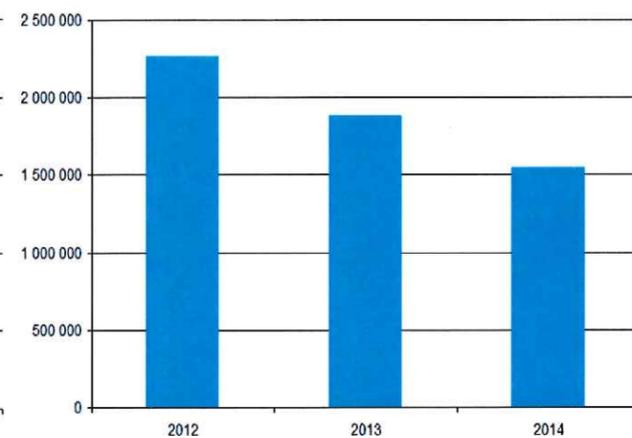
C.1.3. – Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

		2012	2013	2014	Diff. An/An- 1 [%]
[m3/an]	Entrée A3	2 259 030	1 878 816	1 538 418	-18%
	Sortie A4	2 262 317	1 885 250	1 546 509	-18%
	Déversoir en tête de station A2	309	977	140	-86%
	By-pass A5	557	3 694	1 863	-50%

Evolution du volume annuel en entrée de station (A3)



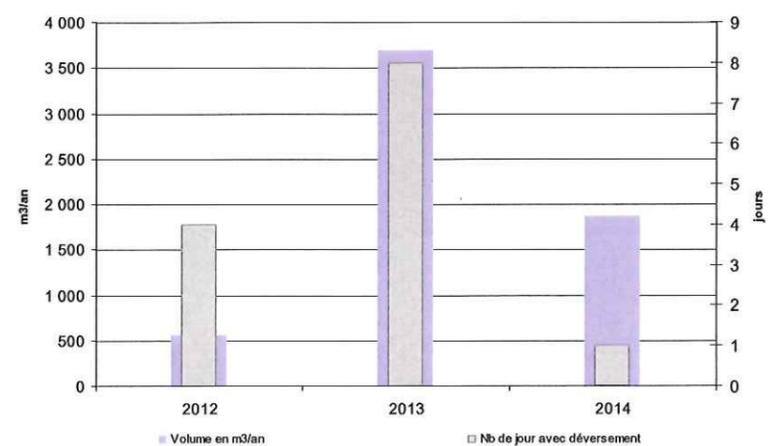
Evolution du volume annuel en Sortie de station (A4)



Nombre de jours avec déversement

	2012	2013	2014
Déversoir en tête de station A2	2	1	1
By-pass A5	4	8	1

Evolution du volume annuel au niveau des by-pass en cours de traitement (A5)



Bilan d'Autosurveillance
Résultats d'analyses entrée STEP

Date	Pluvie. en mm	Volume jour. m³	MES mg/l	DCO mg/l	DBO5 mg/l	N-NH4 mg/l	NTK mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	FT mg/l	pH unité pH	Temp. °C	E. Coli n/100ml	Coliformes totaux n/100ml	Entérocoques n/100ml
Moyennes >	2.1	4219	151.5	639.2	1518.4	190.0	801.6	37.1	156.4	4.7	19.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Max >	17.5	8636	418.0	1403	3420.8	520.0	1903.0	60.7	304.2	7.7	36.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Min >	0.0	1332	45.0	177	90.0	49.4	221.9	10.5	37.4	18.6	56.7	2.3	8.8	0.0	0.0	0.0
Somme >	44.1	1539756	233305	554232	292566	32241	292566	57098	57098	7272	7272					
06/01/14	0.0	2922	242.0	707	456.0	1322	209.0	611	28.0	76	4.9	14.3				
12/01/14	0.0	2401	204.0	490	550.0	1321	268.0	643								
22/01/14	0.0	2171	134.0	382	403.0	1117	225.0	535								
31/01/14	0.0	2433	242.0	589	696.0	1693	450.0	1095								
03/02/14	0.0	2789	290.0	809	730.0	2036	448.0	1249								
08/02/14	9.9	4028	226.0	910	481.0	1856	276.0	1111								
18/02/14	1.0	7250	108.0	783	365.0	2846	262.0	1900								
24/02/14	0.0	5274	254.0	1340	616.0	3249	275.0	1450								
27/02/14	0.0	5036	274.0	1380	616.0	3102	352.0	1773	30.4	153	60.4	30.4				
02/03/14	0.0	4870	285.0	1403	536.0	2810	392.0	1909	35.1	171	60.7	296				
05/03/14	0.0	5038	252.0	1270	679.0	3421	338.0	1703								
11/03/14	0.0	4041	193.0	780	506.0	2045	205.0	845	24.6	99	45.1	182				
20/03/14	0.0	5325	124.0	660	290.0	1544	135.0	719								
29/03/14	0.0	3336	162.0	540	351.0	1171	205.0	684								
02/04/14	0.0	3097	117.0	362	474.0	1468	212.0	567								
06/04/14	0.0	3044	190.0	578	526.0	1601	250.0	785								
15/04/14	0.0	2560	147.0	376	529.0	1354	269.0	699								
21/04/14	0.4	2375	185.0	447	567.0	1347	256.0	613	23.1	55	47.4	113				
05/05/14	0.0	1669	185.0	310	628.0	1046	395.0	659								
15/05/14	0.0	1933	200.0	387	558.0	1079	333.0	644								
20/05/14	0.0	1868	381.0	712	956.6	1787	520.0	971								
25/05/14	3.4	7731	85.0	557	90.0	666	40.2	311								
01/06/14	0.0	5100	65.0	347	106.0	541	43.5	222								
06/06/14	0.0	7694	101.8	783	172.7	1328	94.1	724								
12/06/14	0.0	7635	84.0	641	140.0	1069	74.0	585								
23/06/14	1.2	7018	87.3	612	107.6	755	61.2	429								
08/07/14	0.0	7764	70.0	543	188.0	1450	88.0	688								
15/07/14	0.0	7840	78.0	619	211.0	1854	133.0	1043								
23/07/14	17.5	8838	104.0	886	191.0	1849	65.0	561								
26/07/14	0.0	7753	73.0	566	142.0	1101	71.0	550								
30/07/14	0.0	5778	64.0	370	239.0	1381	117.0	676	15.8	91	29.1	168				
03/08/14	0.0	4828	178.0	859	304.0	1487	184.0	888	23.6	114	38.1	184				
07/08/14	0.0	7844	136.0	1087	281.0	2204	107.0	839								
07/08/14	0.0	8130	132.0	1073	302.0	2455	175.0	1423								
16/08/14	0.0	3973	141.0	560	368.0	1462	156.0	620								
21/08/14	0.0	7867	136.0	1044	286.0	2255	161.0	1370								
05/09/14	0.0	3017	195.0	597	399.0	1204	206.0	622								
13/09/14	0.0	2104	301.0	633	577.0	1214	275.0	579								
18/09/14	0.0	1988	153.0	304	515.0	1024	281.0	559	19.6	39	28.5	57				
24/09/14	1.8	2080	241.0	501	544.0	1132	289.0	601								
03/10/14	0.0	1396	215.0	300	662.0	924	365.0	510								
07/10/14	0.0	1831	191.0	312	597.0	974	296.0	488								
14/10/14	1.2	1710	133.0	227	525.0	898	245.0	419	21.9	37	39.3	67				
22/10/14	0.0	1332	282.0	376	949.0	1284	476.0	637								
05/11/14	2.9	3711	202.0	750	378.0	1403	176.0	653								
16/11/14	0.4	3932	45.0	177	127.0	459	71.0	279								
22/11/14	0.0	2116	105.0	222	267.0	566	141.0	299								
30/11/14	4.2	2810	168.0	472	400.0	1124	181.0	509								
04/12/14	0.0	1999	143.0	266	531.0	1061	289.0	536								
13/12/14	0.0	1720	105.0	181	499.0	858	272.0	488	29.2	50	58.4	100				
17/12/14	0.0	1668	116.0	196	450.0	760	228.0	385								
28/12/14	0.0	3062	418.0	1288	785.0	2419	391.0	1205								

Suivi du Cuivre et Zinc, STEP CCVU, 04 ST PONS Année 2014

Entrée Station	Date	02-mars	23-juil	11-août	14-oct
	Débit journalier (m3/ j)	4870	8636	8130	1710
	Pluviométrie (en mm)	0	17,5	0	1,2
	Conc en Cu (en µg/ l)	28	< 20	< 20	23
	Conc en Zn (en µg/ l)	110	64	52	140

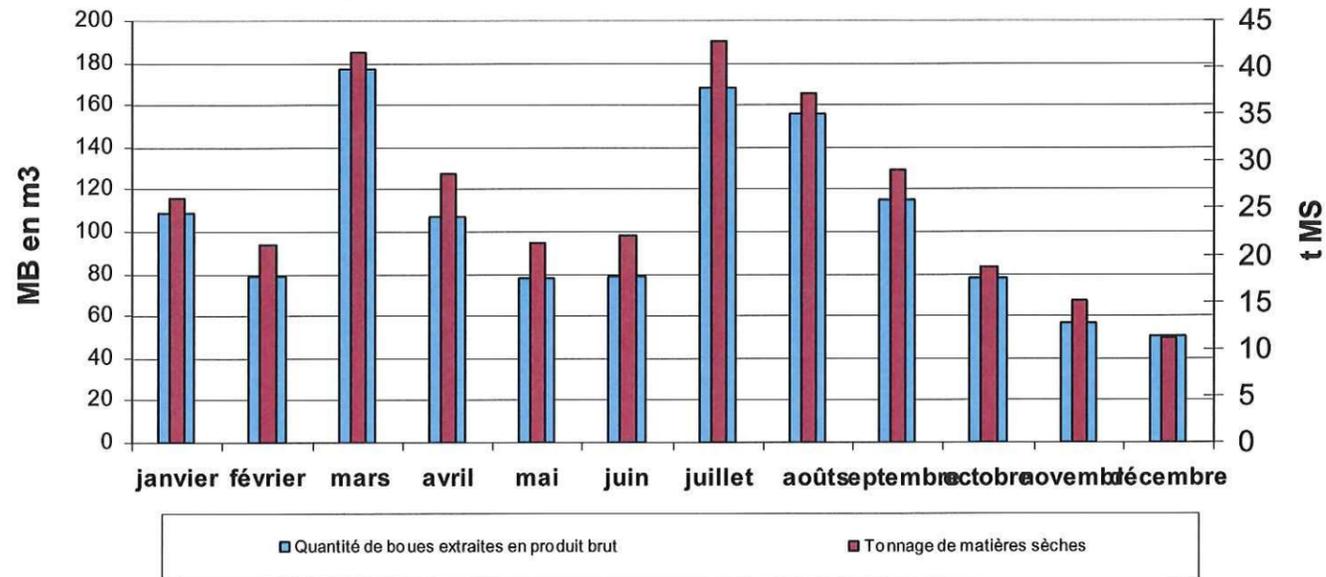
Sortie Station	Date	02-mars	23-juil	11-août	14-oct
	Débit journalier (m3/ j)	4574	8801	8143	1998
	Conc en Cu (en µg/ l)	< 20	< 20	< 20	< 4
	Conc en Zn (en µg/ l)	<25	<25	<25	48

Suivi des boues évacuées du 01/01/2014 au 31/12/2014

Année 2014

Mois	Quantité de boues extraites en produit brut (m3)	MS g/l	Tonnage de matières sèches (tonnes de MS)	Consommation de chaux (kg)	Compostage produit
janvier	109,200	142,20	26,100		26,100
février	78,400	108,10	21,200		21,200
mars	177,000	189,00	41,700		41,700
avril	107,000	133,60	28,700		28,700
mai	78,000	108,70	21,400		21,400
juin	78,400	138,20	22,100		22,100
juillet	167,800	231,50	42,800		42,800
août	156,000	191,10	37,300		37,300
septembre	115,300	175,60	29,000		29,000
octobre	77,500	96,30	18,700		18,700
novembre	57,000	81,00	15,200		15,200
décembre	50,700	69,00	11,200		11,200
TOTAL	1 252,300		315,400		315,400
MOYENNE	104,358	104,358	104,358		104,358
MAXIMUM	177,000	177,000	177,000		177,000
MINIMUM	50,700	50,700	50,700		50,700

Boues Extraites



- Evacuations des sous produits

Suivi annuel de l'évacuation des sous produits

Année 2013

Mois	Graisses (S9) (en m3)	Sables (S10) (en tonnes)	Refus de dégrillage (S11) (en tonnes)
janvier			
février			
mars			
avril		4.15	6.35
mai			
juin			
juillet			
août			
septembre			
octobre		3	5.05
novembre			
décembre			
TOTAL		7.15	11.4
MOYENNE		3.575	5.7

- Consommation de réactifs

Suivi de la consommation de réactifs du 01/01/2014 au 31/12/2014

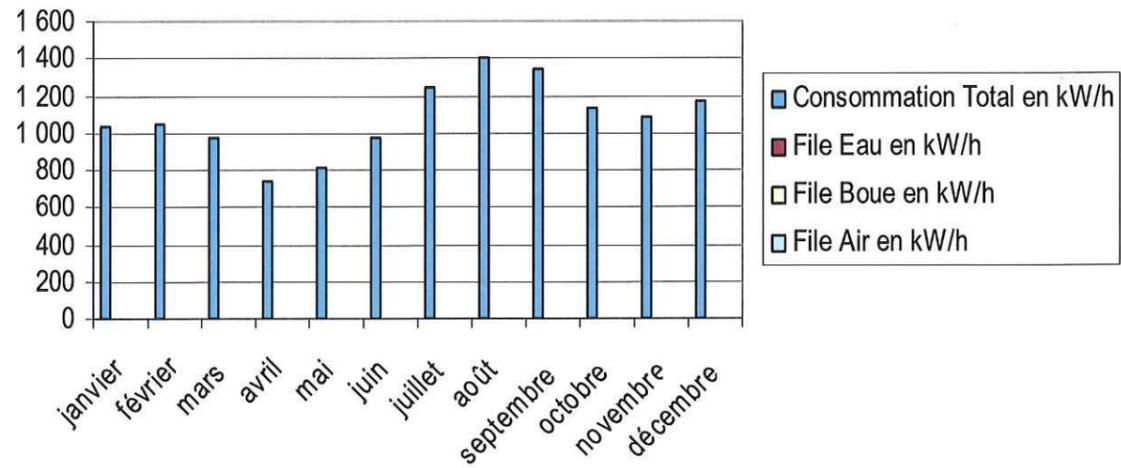
				Traitement Boues (en kg)		
	Chlorure Ferrique	Polymère	Chaux éteinte	Polymère total	Polymère déshydratation total	Chaux éteinte totale
janvier	9 968	51	445	77	77	
février	18 891	51	932	60	60	
mars	23 777	65	4 381	113	113	
avril	8 794	40	901	79	79	
mai	5 211	12		62	62	
juin	9 120	28	3 650	46	46	
juillet	18 240	95	3 359	98	98	1 763
août	14 011	97	3 556	118	118	3 194
septembre	2 605	30	1 380	116	116	
octobre	2 606	45	763	63	63	
novembre	4 560	46	1 426	57	57	
décembre	11 400	20	966	44	44	
Total	129 183	580	21 760	933	933	4 957

• **Consommation énergétique**

Suivi de la consommation d'énergie du 01/01/2014 au 31/12/2014

	Consommation Total en kW/h	File Eau en kW/h	File Boue en kW/h	File Air en kW/h
janvier	102 077			
février	105 542			
mars	120 409			
avril	81 397			
mai	93 984			
juin	140 518			
juillet	148 054			
août	134 969			
septembre	63 874			
octobre	67 464			
novembre	88 403			
décembre	86 820			
	102 077	0	0	0
Total	1 233 511			

Consommation d'énergie (kWh)



- Destination des déchets

DESTINATION DES BOUES EN 2014

DESTINATION	QUANTITE EN TONNE
DURANCE COMPOST SAUR (MANOSQUE 04)	1 252

DESTINATION DES DECHETS DE DEGRILLAGE EN 2014

DESTINATION	QUANTITE EN TONNE
CET LE BEYNON (05)	11.4

DESTINATION DES SABLES EN 2014

DESTINATION	QUANTITE EN TONNE
CET LE BEYNON (05)	7.15

2.3.9 STEP CONDAMINE + STEP STE ANNE LA CONDAMINE

• Evaluation de performance par rapport à l'arrêté préfectoral et de conformité réglementaire

Année 2014

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass (A5) et du déversoir en tête de station (A2).
- Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		NH4	NH02	NH03	PT	
	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mgN/l)	Concentration (mgN/l)	Concentration (mgN/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)								
Débit journalier de référence (m3/j)		<=165													
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)		60													
Ensemble des mesures															
Nombre réglementaire de mesures par an (1)	2		2		2										
Nombre de mesures réalisées	2		2		2										
Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	96,94	9,76	95,07	40,35	97,25	8,42									
Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	2		0		0									0	0
Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	96,94	9,76	95,07	40,35	97,25	8,42									
Valeur réductrice (1)															
Nombre de résultats non conformes à la valeur réductrice	0		0		0										
Valeurs limites (1) (exprimées, par défaut, en moyenne annuelle tel que décrit dans l'Arr du 22/06/2007)	>=50		>=60		>=80										

Liste des paramètres non Conforme selon l'exploitant :

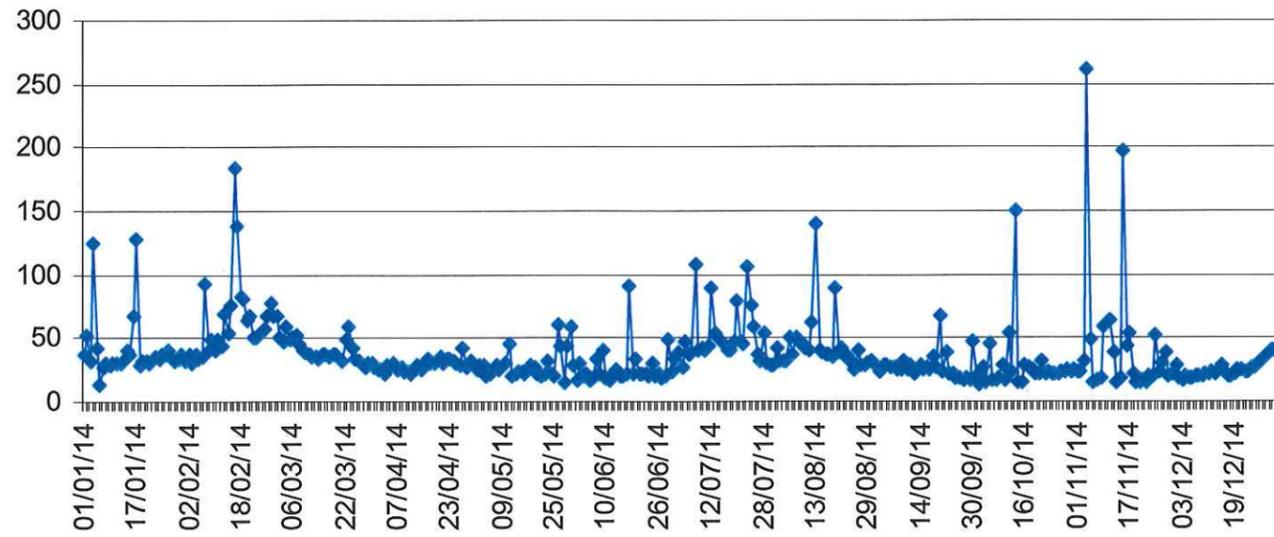
tous les paramètres sont conformes sur la période d'évaluation

Conformité global selon l'exploitant :

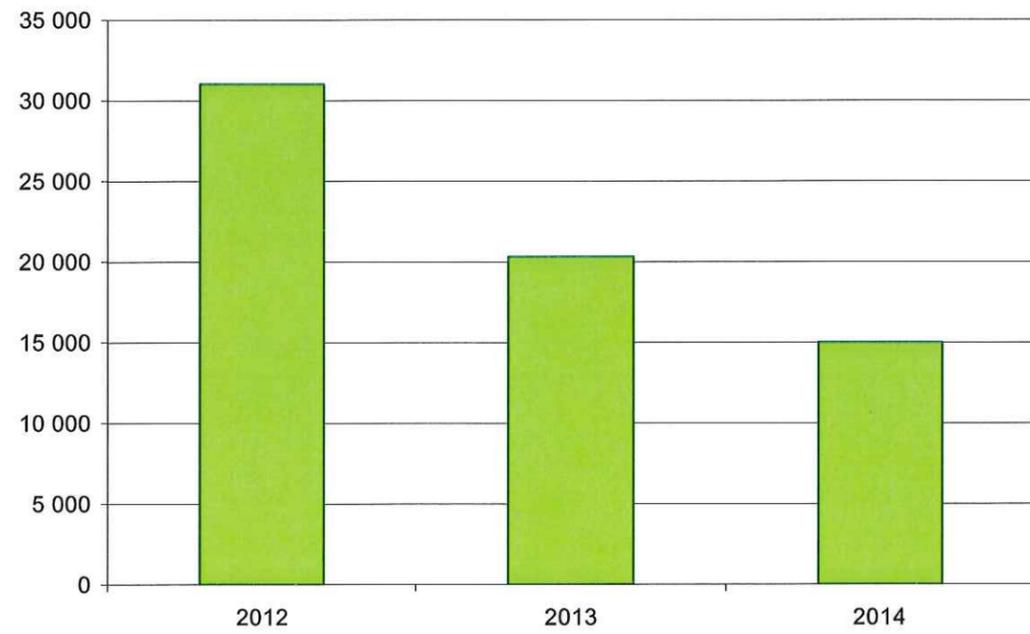
Conforme

Date	janvier		février		mars		avril		mai		juin		juillet		août		septembre		octobre		novembre		décembre		
	Pluvio. mm	Vj Entrée m3/j	Pluvio. mm																						
1		37	32	68	26	25	17	34	42	27	20	20	23	29	23	23	29	20	27	20	23	23	29	29	
2		52	38	51	25	29	31	39	32	24	13	24	39	32	24	23	18	13	24	13	23	23	18	18	
3		32	30	47	22	29	20	26	32	29	28	26	26	32	29	32	18	28	29	28	32	32	18	18	
4		124	37	59	29	21	22	47	31	28	16	28	47	28	261	20	20	16	28	16	261	20	20	20	
5		43	34	48	29	22	17	37	50	28	46	37	46	28	49	18	18	46	28	46	49	18	18	18	
6		14	35	51	31	23	17	38	15	27	17	17	38	15	19	19	19	17	17	17	15	19	19	19	
7		27	93	52	26	29	34	107	51	26	17	26	107	26	16	21	21	17	26	17	16	21	21	21	
8		31	41	45	27	25	22	40	48	25	19	25	40	48	19	20	20	19	25	19	19	20	21	21	
9		29	49	41	23	28	41	43	45	33	29	33	43	45	50	20	20	33	45	29	50	20	20	20	
10		31	40	39	24	30	19	40	41	25	17	25	40	41	22	22	22	25	17	25	63	22	22	22	
11		31	48	37	23	46	17	44	41	28	16	28	44	41	22	22	22	28	16	28	65	22	22	22	
12		31	44	36	26	20	24	50	63	22	23	24	50	63	24	24	24	22	23	23	38	24	24	24	
13		32	69	35	29	21	25	54	140	24	150	24	54	140	15	15	15	24	150	24	15	15	22	22	
14		40	55	34	26	23	20	50	40	20	16	28	50	40	18	18	18	28	16	28	18	18	24	24	
15		37	76	37	30	30	23	21	39	26	16	26	21	39	29	29	29	26	16	26	197	29	29	29	
16		67	183	38	33	32	22	45	37	27	27	27	45	37	23	23	23	27	27	27	44	23	23	23	
17		128	138	35	30	30	25	40	37	26	20	20	40	37	26	26	26	26	20	26	54	20	20	20	
18		28	83	37	30	28	22	22	36	22	21	22	22	36	22	22	22	36	22	25	22	21	21	21	
19		32	81	37	31	26	33	47	90	27	23	27	47	90	22	22	22	27	23	23	15	22	22	22	
20		32	65	34	36	22	22	79	38	22	21	22	79	38	22	22	22	67	21	21	15	25	25	25	
21		30	67	32	31	20	23	47	42	20	24	23	47	42	16	16	16	42	24	32	16	26	26	26	
22		34	51	50	34	23	23	45	36	23	21	23	45	36	16	16	16	36	21	21	16	24	24	24	
23		35	51	60	36	32	20	107	35	20	24	20	107	35	24	24	24	22	24	24	21	24	24	24	
24		33	53	42	32	22	31	75	30	32	22	31	75	30	20	20	20	22	22	22	20	28	28	28	
25		36	57	34	31	21	21	59	25	21	21	21	59	25	25	25	25	19	22	22	53	27	27	27	
26		37	67	32	28	61	23	38	41	23	18	23	38	41	18	18	18	18	18	22	23	30	30	30	
27		41	78	30	42	44	19	33	29	19	24	19	33	29	30	30	30	17	17	24	30	33	33	33	
28		34	67	27	27	15	21	54	28	15	21	21	54	28	19	19	19	19	24	24	39	35	35	35	
29		32	34	30	31	44	48	30	30	44	48	30	30	30	30	30	30	17	17	25	20	37	37	37	
30		34	34	30	29	58	24	29	32	58	24	24	29	32	47	47	47	32	47	24	22	40	40	40	
31		38	26	26	28	29	29	29	31	29	25	25	29	31	31	31	31	47	25	25	22	40	40	40	
TOTAL		1 257	1 760	1 255	872	888	789	1 532	1 330	825	870	1 303	1 532	1 330	825	870	1 303	825	870	1 303	1 303	781	781	781	
MOY		41	63	40	29	29	26	48	43	27	28	43	48	43	27	27	27	27	27	28	43	25	25	25	
MAXIMUM		128	183	68	42	61	91	107,4	139,5	67	150	67	107,4	139,5	67	67	67	67	67	150	261	261	261	261	
MINIMUM		14	29,9	27	22,1	15	17	26	25	15	13	15	26	25	15	15	15	15	15	13	15	15	15	15	

Volumes journaliers traités sur la STEP (m3/j)



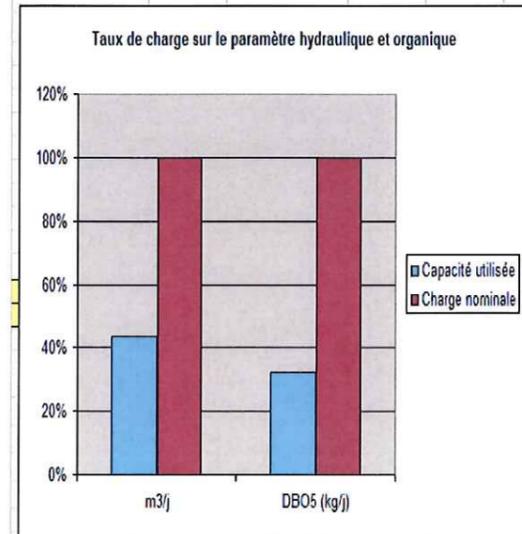
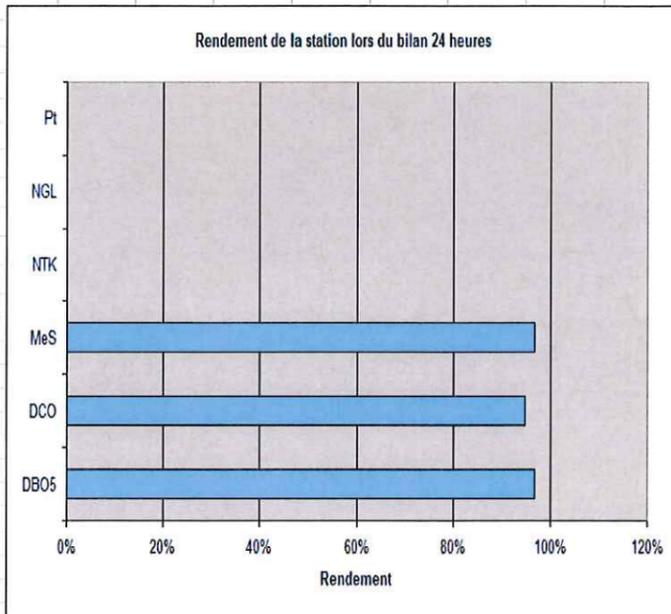
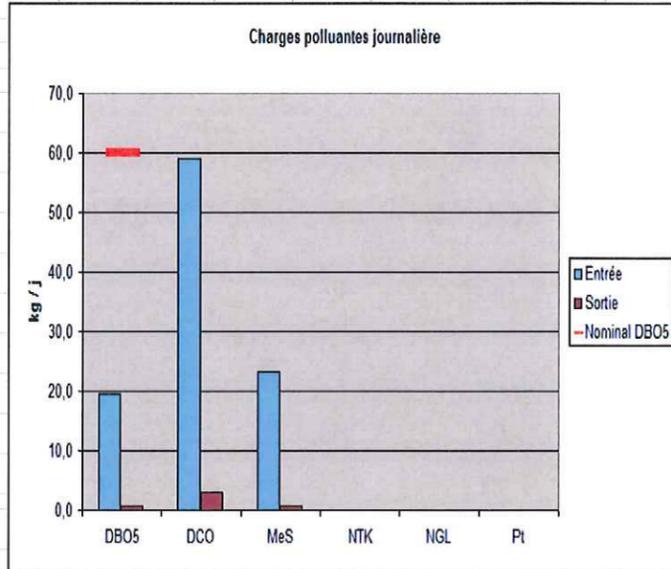
Evolution du volume annuel en entrée de station (A3)



Bilan d'Autosurveillance du 12/08/2014

Bilan Autosurveillance la Condamine du 12/08/2014 (09H-09H)

	Entrée	Sortie			
Débit (m3/j)	72	62,6			
Paramètre	Concentration (en mg/l)		Charge (en kg/j)		Rendement
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	
DBO ₅	270	9,8	19,4	0,6	97%
DCO	822	48,7	59,2	3,0	95%
MeS	322	12	23,2	0,8	97%
NTK					
NH ₄	30	0	2,2	0,0	
NO ₃					
NGL					
Pt					
pH	7,7	7,63			
Contraintes de rejet					
	DBO ₅	DCO	MeS		
Concentration (mg/l)	25	125	35		
Rendement	80%	75%	90%		
	m3/j	DBO ₅ (kg/j)			
Charge nominale	165	60			
Charge reçue	72	19,4			
Capacité résiduelle	93	40,56			

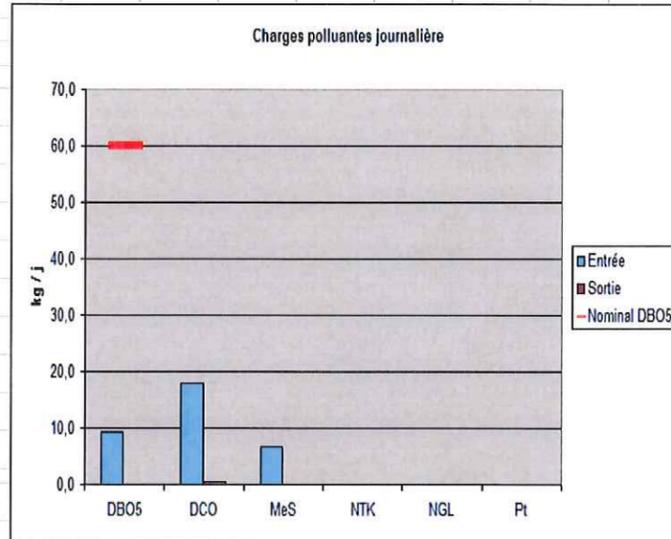


Préleveur eau brute : 229 prélèvements/ 11 échecs: 1 impulsion tous les 0.3 m3
 Préleveur eau traitée : 208 prélèvements/ 2 échecs: 1 impulsion tous les 0.3 m3
 Prélèvement eau brute dans poste de relevage (dans seau placé devant arrivée effluent)/ arrêt retour silo boue
 Volume prélevé EB: 13,1 L et Volume ET prélevé: 13,5 L

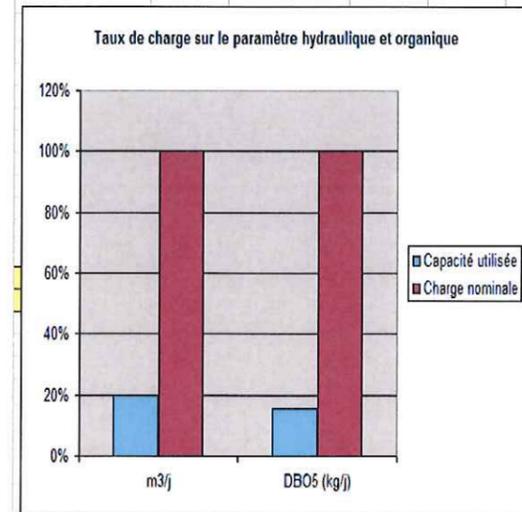
Bilan d'Autosurveillance du 18/11/2014 (STEP La Condamine)

Bilan Autosurveillance la Condamine du 18/11/2014 (11H-11H)

	Entrée	Sortie			
Débit (m3/j)	32,8	22			
Paramètre	Concentration (en mg/l)		Charge (en kg/j)		Rendement
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	
DBO ₅	286	4,5	9,4	0,1	99%
DCO	543	16,6	17,8	0,4	98%
MeS	207	3,4	6,8	0,1	99%
NTK					
NH ₄					
NO ₃					
NGL					
Pt					
pH	7,54	7,68			
Contraintes de rejet					
	DBO ₅	DCO	MeS		
Concentration (mg/l)	25	125	35		
Rendement	80%	75%	90%		
m3/j DBO ₅ (kg/j)					
Charge nominale	165	60			
Charge reçue	32,8	9,4			
Capacité résiduelle	132,2	50,6192			



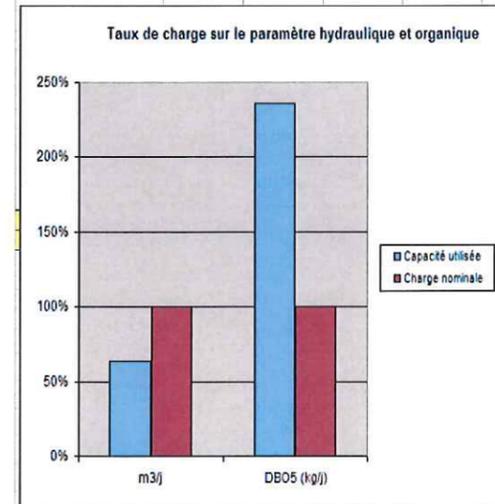
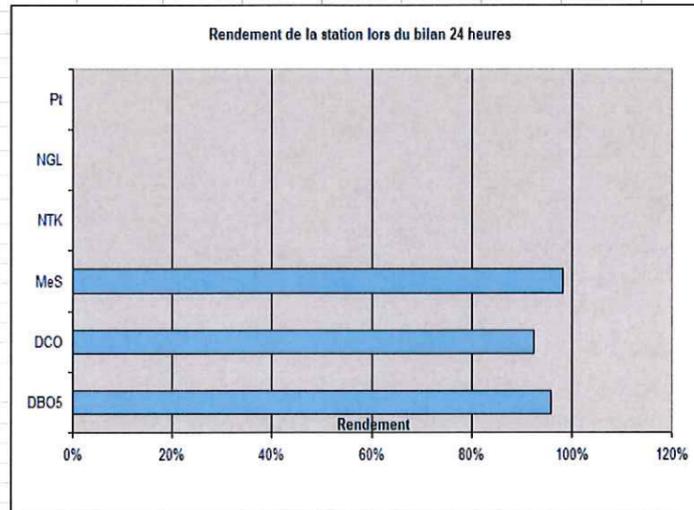
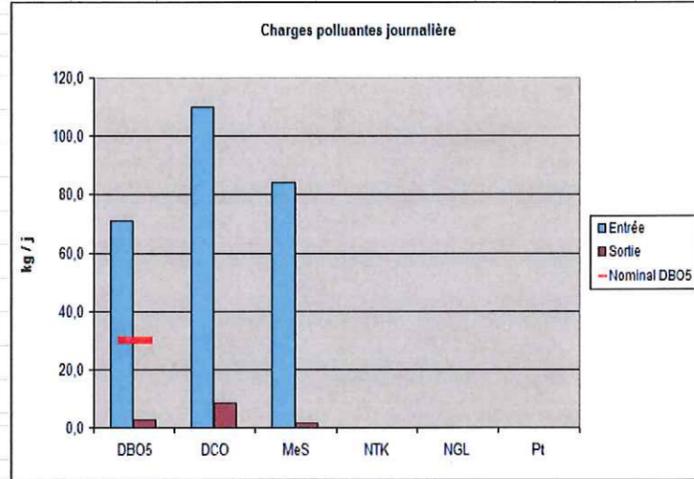
Préleveur eau brute : 164 prélèvements/ 2 échecs: 1 impulsion tous les 0.2 m3
 Préleveur eau traitée : 220 prélèvements/ 2 échecs: 1 impulsion tous les 0.1 m3
 Prélèvement eau brute dans poste de relevage (dans seau placé devant arrivée effluent)/ arrêt retour silo boue
 Volume prélevé EB: 10,78 L et Volume ET prélevé: 12,7 L



Bilan d'Autosurveillance du 04/03/2014 (STEP Ste Anne La Condamine)

Autosurveillance STEP STE ANNE LA CONDAMINE du Mardi 04/03/2014 (11H00-11H00)

	Entrée	Sortie			
Débit (m3/j)	47,5	47,5			
Paramètre	Concentration (en mg/l)		Charge (en kg/j)		Rendement
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	
DBO ₅	1492	62	70,9	2,9	96%
DCO	2314	175	109,9	8,3	92%
MeS	1773	32	84,2	1,5	98%
NTK					
NH ₄	45,7	18,6	2,2	0,9	59%
NO ₃					
NGL					
Pt					
pH					
Contraintes de rejet					
	DBO ₅	DCO	MeS		
Concentration (mg/l)	35				
Rendement	60%	60%	50%		
Charge nominale					
	m3/j	DBO ₅ (kg/j)			
Charge nominale	75	30			
Charge reçue	47,5	70,9			
Capacité résiduelle	27,5	-40,87			



Le débit a été calculé en fonction du nombre de basculement d'auget et le volume de l'auget (240 L donnée constructeur)
 198 basculements d'auget
 Volume eau traitée: 10,75 L
 Volume eau brute: 10,5 L
 1 impulsion toutes les 8 minutes

• Production de boue

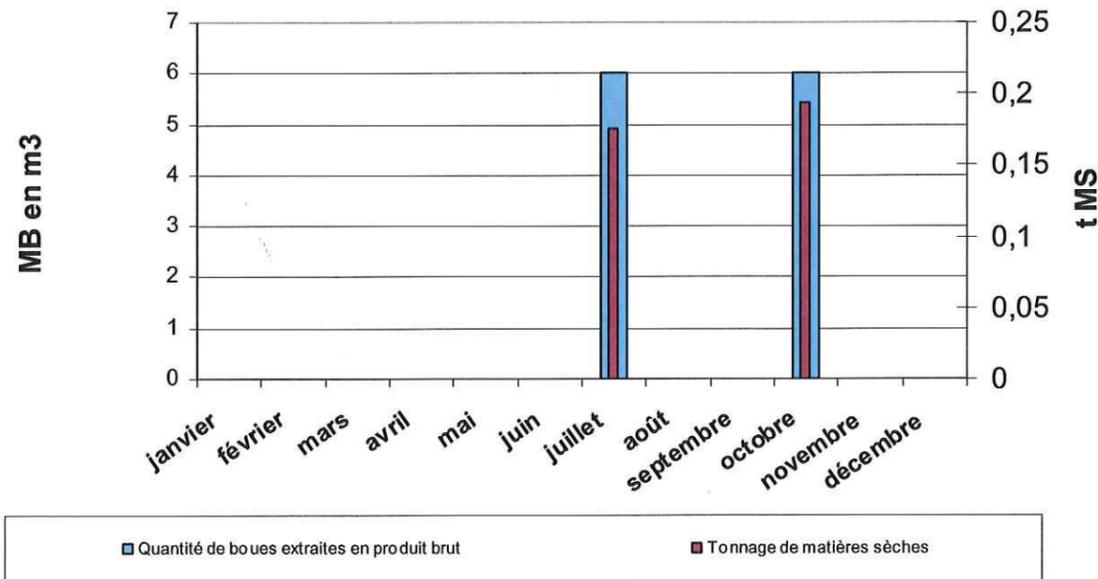
STEP Condamine-Châtelard

Suivi annuel de l'extraction des boues de la file eau (S4)

Année 2014

Mois	Quantité de boues extraites en produit brut (m3)	MS g/l	Tonnage de matières sèches (tonnes de MS)	Observations
janvier				
février				
mars				
avril				
mai				
juin				
juillet	6,0	29,1	0,175	
août				
septembre				
octobre	6,0	32,3	0,194	
novembre				
décembre				
TOTAL	12,0		0,369	
MOYENNE	6,0	29,10	0,185	
MAXIMUM	6,0	29,10	0,194	
MINIMUM	6,0	29,10	0,175	

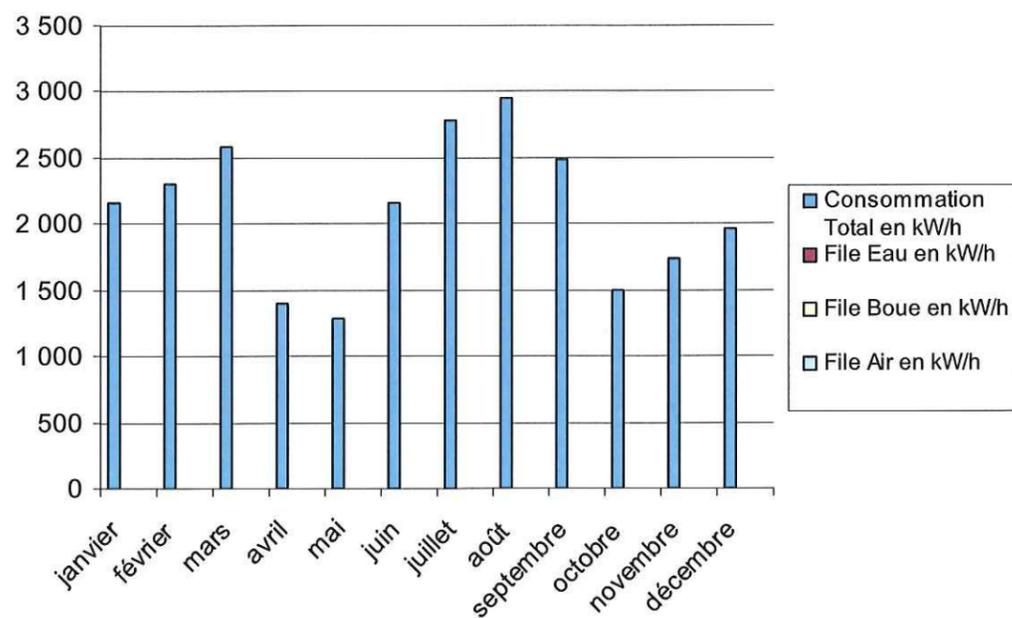
Boues Extraites



• **Consommation énergétique STEP Condamine**

Suivi de la consommation d'énergie du 01/01/2014 au 31/12/2014

	Consommation Total en kW/h	File Eau en kW/h	File Boue en kW/h	File Air en kW/h
janvier	2 164			
février	2 300			
mars	2 581			
avril	1 391			
mai	1 279			
juin	2 163			
juillet	2 782			
août	2 949			
septembre	2 486			
octobre	1 503			
novembre	1 735			
décembre	1 960			
Total	25 293			



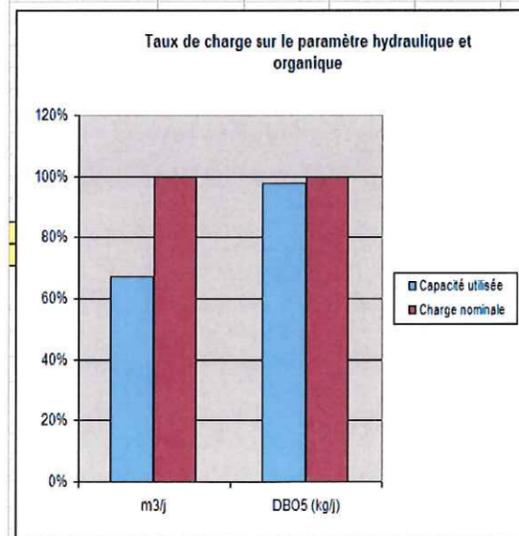
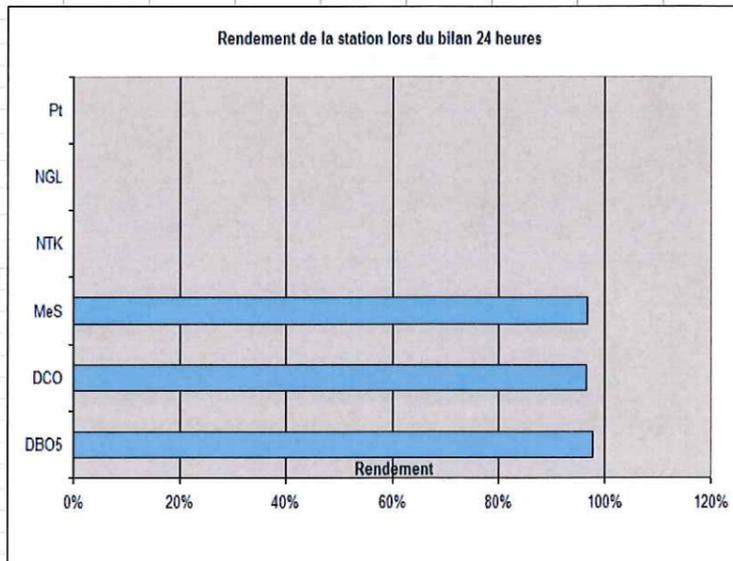
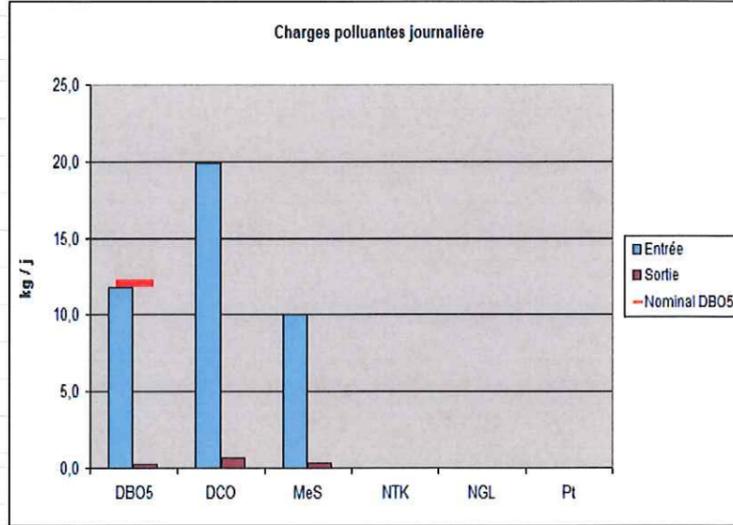
Bilan d'autosurveillance du 17/07/2014 (STEP de St Barthélémy)

Autosurveillance STEP ST BARTHELEMY du 17/07/2014 (11H30- 11H30)

Paramètre	Concentration (en mg/l)		Charge (en kg/j)		Rendement
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	
DBO ₅	582	12,2	11,8	0,2	98%
DCO	984	33,6	19,9	0,7	97%
MeS	496	16	10,0	0,3	97%
NTK					
NH ₄					
NO ₃					
NGL					
Pt					
pH	7,42	6,85			

Contraintes de rejet			
	DBO ₅	DCO	MeS
Concentration (mg/l)	35		
Rendement	60%	60%	50%

	m3/j	DBO ₅ (kg/j)
Charge nominale	30	12
Charge reçue	20,2	11,8
Capacité résiduelle	9,8	0,2436



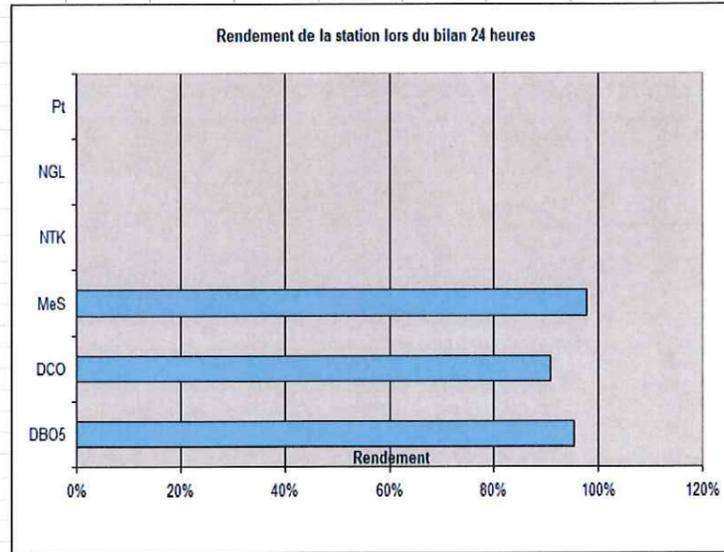
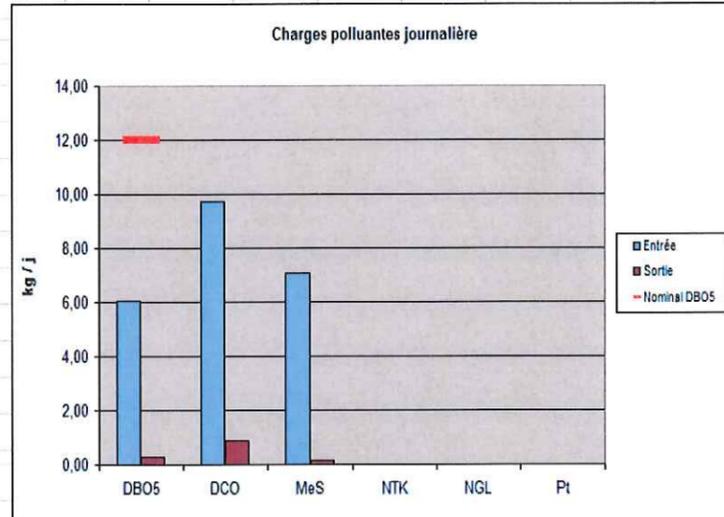
182 prélèvements en EB
182 prélèvements en ET
1 impulsion toute les 8 mn
Volume récupéré: EB= 13,06 L
Volume récupéré: ET= 11,34 L

101 basculements d'auge (Volume auge: 200 L)

Bilan d'autosurveillance du 04/08/2014 (STEP Champanastais)

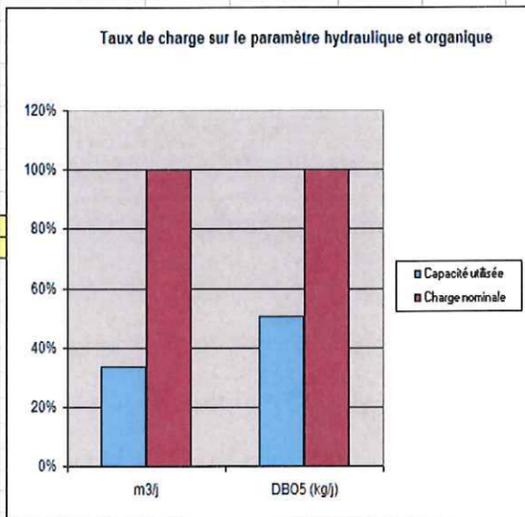
Bilan Autosurveillance STEP CHAMPANASTAIS (le Lauzet) 04/08/2014 de 9H30- 9H30

	Entrée	Sortie			
Débit (m3/j)	10	10			
Paramètre	Concentration (en mg/l)		Charge (en kg/j)		Rendement
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	
DBO ₅	605	27,4	6,05	0,27	95%
DCO	970	87,8	9,70	0,88	91%
MeS	708	15,4	7,08	0,15	98%
NTK					
NH ₄					
NO ₃					
NGL					
Pt					
pH	7,7	7,78			
Contraintes de rejet					
	DBO ₅	DCO	MeS		
Concentration (mg/l)	35				
Rendement	60%	60%	50%		
	m3/j	DBO ₅ (kg/j)			
Charge nominale	30	12			
Charge reçue	10	6,1			
Capacité résiduelle	20	5,95			



181 prélèvements; 1 impulsion tous les 8 mn
Volume eau traitée: 12 L
Volume eau brute: 11,6 L

*: Augets basculeurs (moyenne volume: 2.775 l), 3609 basculements: Volume journalier de 10 m3



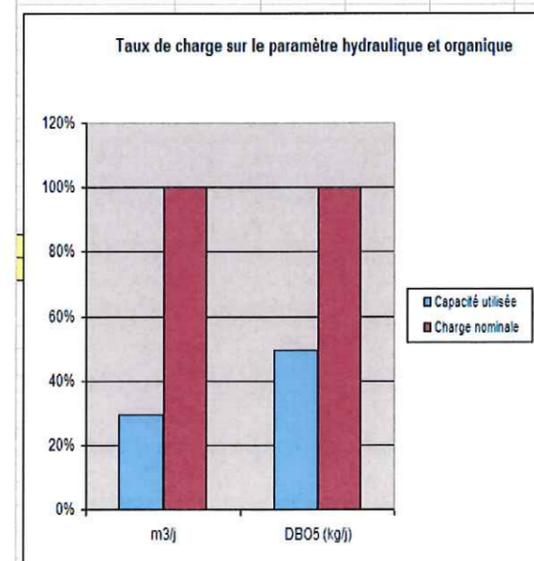
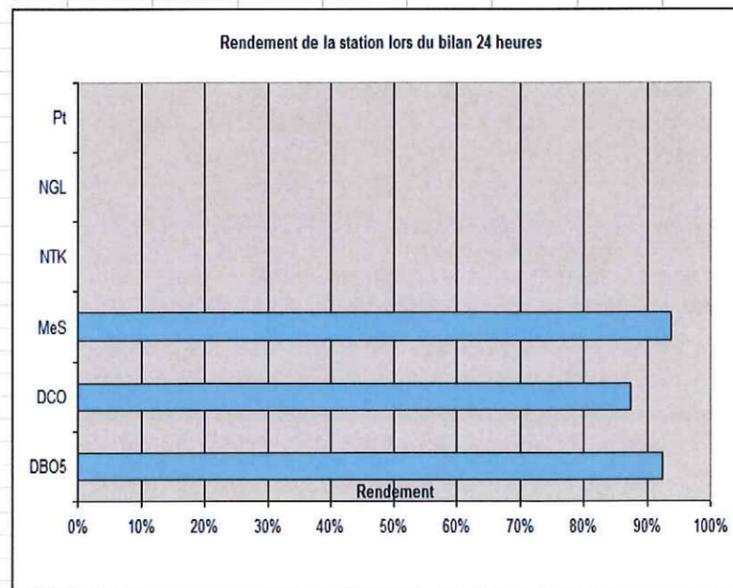
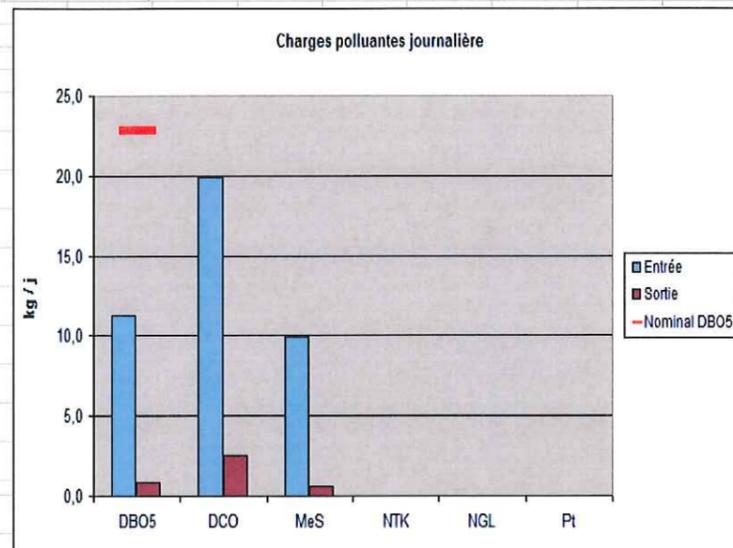
Bilan d'autosurveillance 21/07/2014 (STEP du Martinet).

Autosurveillance STEP MARTINET du 21/07/2014 (08H10-08H10)

Paramètre	Concentration (en mg/l)		Charge (en kg/j)		Rendement
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	
DBO ₅	675	51,6	11,3	0,9	92%
DCO	1191	150	19,9	2,5	87%
MeS	596	37	10,0	0,6	94%
NTK					
NH ₄	75	72	1,3	1,2	
NO ₃					
NGL					
Pt					
pH	7,8	7,85			

Contraintes de rejet			
	DBO ₅	DCO	MeS
Concentration (mg/l)	35		
Rendement	60%	60%	50%

	m3/j	DBO ₅ (kg/j)
Charge nominale	57	22,8
Charge reçue	16,7	11,3
Capacité résiduelle	40,3	11,5275



182 prélèvements en EB
182 prélèvements en ET
1 impulsion toute les 8 mn
Volume récupéré: EB= 12 L
Volume récupéré: ET= 12,76 L

Temps marche pompe relevage sortie: 1H 8mn (pompe étalonnée: 14.7 m3/ h)
Agitateur en amont dégrillage arrêté en permanence

STEP LES CLARIONDS, MEOLANS REVEL

Analyses faites par laboratoires VEOLIA, Saint Maurice dans le cadre du suivi analytique pendant 2 ans

ENTREE

	29/05/2013	30/05/2013	03/07/2013	04/07/2013	28/08/2013	29/08/2013	16/10/2013	17/10/2013	14/05/2014	15/05/2014	06/08/2014	07/08/2014
Volume (L)	1 000	1 000	17 250	1 000	2 950	19 610	9 406	9 200	6 540	6 450	17 170	15 610
MES (mg/l)	430	200	1800	190	320	88	150	150	300	120	70	60
DCO (mgO2/l)	1900	355	8450	365	710	319	654	362	1530	436	273	285
DBO (mg O2/l)	840	120	400	84	150	95	220	160	640	110	83	100
NTK (mg/l)	70	78	220	69	76	71	50	67	95	94	63	59
NH4 (mg/l)	28	30	55	52	51	57	29	54	51	70	50	48
NO3 (mg/l)	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,5	0,25	0,25	0,25	0,5	0,5
NO2 (mg/l)	0,15	0,15	0,28	0,15	0,15	0,15	0,3	0,15	0,15	0,15	0,3	0,3
Pt (mg/l)	14	7,7	69	10	11	8,7	6,3	5,9	17	11	9,1	8,3

SORTIE

MES (mg/l)	45	30	12	33	34	39	35	30	8,5	18	20	1
DCO (mgO2/l)	257	146	84	144	98	118	210	66	38	32	69	30
DBO (mg O2/l)	77	86	15	60	20	34	56	15	8	4	7	4
NTK (mg/l)	24	18	19	21	30	29	17	17	1	3,9	8,5	4,4
NH4 (mg/l)	16	11	14	14	24	25	9,9	10	3,7	1,4	5,1	2,9
NO3 (mg/l)	0,1	0,1	3,3	0,1	32	13	0,5	6,2	6,9	7,3	30	17
NO2 (mg/l)	0,06	0,06	0,63	0,06	0,99	0,69	0,3	0,14	0,26	0,28	0,67	0,36
Pt (mg/l)	4,9	3,9	3,8	6,2	12	10	4	4,4	6,6	6,2	10	6,6

2.3.11 Bilan analyses bactériol

Résultats de la bactériologie sur les STEP
 Toutes les analyses ont été faites avec la

Année	STEP	date prélèvement	dé m AVAL m térocoque	AUTRES POINT PROCHES
2014	Bouas	10.09.14		
2014	Bouas	18.07.14		
2014	Bouas	21.08.14		
2014	Champanastais	30.07.14		
2014	Champanastais	4.09.14		
2014	Condamine	16.05.14	0	
2014	Condamine	19.09.14	0	
2014	Condamine	29.07.14	30	
2014	Condamine	29.08.14	110	
2014	Fresquière	19.09.14	0	
2014	Fresquière	30.05.14	<15	
2014	Fresquière	9.07.14	61	
2014	Le Lauzet	08.09.14	109	
2014	Le Lauzet	11.08.14	215	
2014	Le Lauzet	18.06.14	144	
2014	Le Lauzet	22.05.14	7.4 30	
2014	Le Lauzet	8.07.14	9.5 814	
2014	Le Martinet	17.06.14	46	
2014	Le Martinet	19.07.14	15	
2014	Le Martinet	21.08.14	127	
2014	Les Clarionds	25.07.14	0	
2014	Les Thuiles	10.06.14	4. 179	
2014	Les Thuiles	19.05.14	15	

2014	Les Thuiles	8.07.14	3 272	
2014	Les Thuiles	19.08.14	141	
2014	Les Thuiles	19.09.14	160	
2014	Rioclar	06.06.14	15	
2014	Rioclar	30.06.14	0 161	
2014	Rioclar	31.07.14	93	
2014	Rioclar	19.09.14	215	
2014	Saint Barthélémy	18.06.14		
2014	Saint Barthélémy	20.07.14		
2014	Saint Pons	11.06.14	213	
2014	Saint Pons	18.07.14	3 126	
2014	Saint Pons	19.05.14	77	
2014	Saint Pons	30.06.14	309	
2014	Saint Pons	31.07.14	0	
2014	Saint Pons	11.08.14	15	
2014	Saint Pons	21.08.14	0	
2014	Saint Pons	03.09.14	15	
2014	Saint Pons	19.09.14	15	

2.3.12 Fiches de non-conformité et faits marquants

Fiche de Non-conformité

Imprimé Générale des Eaux Région Sud Est		FICHE DE NON CONFORMITE		référence de la NC (à remplir par le RQL ou RQER) - NC -
Déclenchement	Agence/Service fonctionnel :	Agence Alpes Du Sud/ service assainissement UBAYE	Nom : BOURGUE	
	Date de détection :	04/01 + 18/02/2014		
Description : Dépassement du débit nominal (9 000 m3/j)de la station d'épuration CCVU, 04 ST PONS. Débit 8H- 8H du 04/01/2014: 9541 m3 /J Dépassement du débit nominal (9 000 m3/j)de la station d'épuration CCVU, 04 ST PONS. Débit 8H- 8H du 16/02/2014: 11 758 m3 /J Dépassement du débit nominal (9 000 m3/j)de la station d'épuration CCVU, 04 ST PONS. Débit 8H- 8H du 17/02/2014: 10 971 m3 /J				
Responsable du traitement		Nom : BOURGUE	Service : (assainissement Ubaye)	
Portée :	Copies :			
<input checked="" type="checkbox"/> NC "Locale"	<input checked="" type="checkbox"/> RQL Agence <input type="checkbox"/> Autres : CCVU; AERMC; DDAF (police de l'eau)			
<input type="checkbox"/> NC "Régionale"	<input type="checkbox"/> RQL Agence <input type="checkbox"/> RQER <input type="checkbox"/> RQL Client <input type="checkbox"/> RQL Commercial <input type="checkbox"/> RQL Technique <input type="checkbox"/> Autres :			
Traitement		S'agit-il d'une crise ? <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Si oui, application COM 15		
Actions curatives engagées (joindre les documents annexes ou les référencer)		Date de réalisation	Acteur	
Aucunes actions entreprises car aucun by pass en entrée de la station d'épuration .By pass sur réseau DO La Valetette.		18/02/2014	BOURGUE	
Cause(s) Identifiée(s) :		Date retour à la normale		
Pluies sur plusieurs heures entrainant fonte de la neige		18/02/2014		
Proposition d'action(s) corrective(s) :		Visa du responsable concerné : BOURGUE Daniel		
Clôture (à remplir par le RQL ou RQER)		Date de clôture :	/ /	
Action Corrective ou Plan d'action :		<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Visa du RQL ou RQER :		
Référence :				
Diffusion après clôture (émetteur...)				

Imprimé Générale des Eaux Région Sud Est		FICHE DE NON CONFORMITE		référence de la NC (à remplir par le RQL ou RQER) - NC -
Déclenchement	Agence/Service fonctionnel :	Agence Alpes Du Sud/ service assainissement UBAYE	Nom :	BOURGUE
	Date de détection :	28/02/2014		
Description : Dépassement du rejet en NTK >15 mg/ l (valeur 22,04 mg/ l) avec un rendement épuratoire < 70% (valeur: 65%) sur l'autosurveillance du jeudi 27/02/2014 Dépassement du rejet en NTK >15 mg/ l (valeur 20,5 mg/ l) avec un rendement épuratoire < 70% (valeur: 68%) sur l'autosurveillance du Dimanche 02/03/2014				
Documents joints				
Responsable du traitement		Nom : BOURGUE	Service : (assainissement Ubaye)	
Portée :	Copies :			
<input checked="" type="checkbox"/> NC "Locale"	<input checked="" type="checkbox"/> RQL Agence <input type="checkbox"/> Autres : CCVU; AERMC; DDAF (police de l'eau)			
<input type="checkbox"/> NC "Régionale"	<input type="checkbox"/> RQL Agence <input type="checkbox"/> RQER <input type="checkbox"/> RQL Client <input type="checkbox"/> RQL Commercial <input type="checkbox"/> RQL Technique <input type="checkbox"/> Autres :			
Traitement S'agit-il d'une crise ? <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Si oui, application COM 15				
Actions curatives engagées (joindre les documents annexes ou les référencer)		Date de réalisation	Acteur	
Aucunes actions entreprises . A noter entre 19 et 20 mg/l de NO3 en sortie. Retour à la valeur inférieure à 15 mg/l sur échantillon du 09/03/2014 (11,3 mg/l)		28/02/2014	BOURGUE	
Cause(s) Identifiée(s) :		Date retour à la normale		
Température eaux brutes faibles (entre 6 et 8°C) + augmentation de la population très rapide (vacances scolaires zone Aix- Marseille)		09/03/2014		
Proposition d'action(s) corrective(s) :		Visa du responsable concerné : BOURGUE Daniel		
Clôture (à remplir par le RQL ou RQER)		Date de clôture :	/ /	
Action Corrective ou Plan d'action :		<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
Référence :		Visa du RQL ou RQER :		
Diffusion après clôture (émetteur...)				

Imprimé Générale des Eaux Région Sud Est		FICHE DE NON CONFORMITE		référence de la NC (à remplir par le RQL ou RQER) - NC -
Déclenchement	Agence/Service fonctionnel :	Agence Alpes Du Sud/ service assainissement UBAYE	Nom :	BOURGUE
	Date de détection :	fin mai 2014		
Description : Billes polystyrene sur le cours d'eau Ubaye (déposées sur plage de sable) Après vérification: billes polystyrene provenant du traitement biofiltres de la STEP CCVU, 04 ST PONS				
Responsable du traitement		Nom : BOURGUE	Service : (assainissement Ubaye)	
Portée :	Copies :			
<input checked="" type="checkbox"/> NC "Locale"	<input checked="" type="checkbox"/> RQL Agence <input type="checkbox"/> Autres : CCVU; AERMC; DDAF (police de l'eau)			
<input type="checkbox"/> NC "Régionale"	<input type="checkbox"/> RQL Agence <input type="checkbox"/> RQER <input type="checkbox"/> RQL Client <input type="checkbox"/> RQL Commercial <input type="checkbox"/> RQL Technique <input type="checkbox"/> Autres :			
Traitement		S'agit-il d'une crise ? <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Si oui, application COM 15		
Actions curatives engagées (joindre les documents annexes ou les référencer)		Date de réalisation	Acteur	
Rien au moment de la perte car non visible sur la STEP. Les fortes pluies de ces derniers jours ont nettoyées les berges de l'Ubaye (dixit quelques rafteurs)		01/07/2014	BOURGUE	
Cause(s) Identifiée(s) :		Date retour à la normale		
Suite à une casse de crépine en Octobre 2013 sur un des biofiltres (pas détectée de suite), un relargage de billes polystyrene c'est fait dans l'eau traitée. Nous avons réparé la crépine. Je ne pensais pas avoir perdu beaucoup de billes car le remplissage du biofiltre après, n'était pas conséquent.		01/06/2014		
Proposition d'action(s) corrective(s) :		Visa du responsable concerné : BOURGUE Daniel		
Après réflexion, un système de siphon sera mis en place courant juillet 2014 sur la sortie de l'eau traitée + grille avec un maillage de 2 mm sur le bypass de la bâche eaux sales				
Clôture (à remplir par le RQL ou RQER)		Date de clôture :	/ /	
Action Corrective ou Plan d'action :		<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Visa du RQL ou RQER :		
Référence :				
Diffusion après clôture (émetteur...)				

Imprimé Générale des Eaux Région Sud Est		FICHE DE NON CONFORMITE		référence de la NC (à remplir par le RQL ou RQER) - NC -
Déclenchement	Agence/Sce fonctionnel :	ALPES DU SUD/Service Ubaye	Nom :	BOURGUE
	Date de détection	08/07/2014		
Mardi 08/07/2014, fin de prélèvement à 8H00 sur préleveur entrée: 113 prélèvements sur 391 demandés.				
Date de la non-conformité (si antérieur à la date de détection)				
Documents joints :				
Diffusion pour traitement	Nom :	BOURGUE	Service :	5351
Portée :	Copies :			
<input checked="" type="checkbox"/> NC "Locale"	<input checked="" type="checkbox"/> RQL Agence <input checked="" type="checkbox"/> Autres : AERMC, CCVU, POLICE DE L'EAU (DDAF)			
<input type="checkbox"/> NC "Régionale"	<input checked="" type="checkbox"/> RQL Agence <input type="checkbox"/> RQER <input type="checkbox"/> RQL Client <input type="checkbox"/> RQL commercial <input type="checkbox"/> RQL Technique <input type="checkbox"/> Autres :			
Traitement	S'agit-il d'une crise ?		<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
Si oui, application COM 15				
Actions de correction engagées (joindre les documents annexes ou les référencer)		Date de réalisation	Acteur	
Relance des préleveurs entrée et sortie le 08/07/2014 à 9H00 pour 24H00 . De ce fait, déplacement de la journée d'autosurveillance d' une journée.		08/07/2014	BOURGUE	
Cause(s) Identifiée(s) :		Date retour à la normale		
Tuyau coupé sur vanne rotative à pincement venant de la pompe à vide du préleveur		08/07/2014		
		Visa du responsable concerné : BOURGUE		
Clôture (à remplir par le RQL ou RQER)		Date de clôture :	08/07/2014	
Action Corrective ou Plan d'action :		<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
Référence :		Visa du RQL ou RQR :		
Diffusion après clôture (émetteur...)				

Imprimé Générale des Eaux Région Sud Est		FICHE DE NON CONFORMITE		référence de la NC (à remplir par le RQL ou RQER) - NC -
Déclenchement	Agence/Sce fonctionnel :	ALPES DU SUD/Service Ubye	Nom :	BOURGUE
	Date de détection	05/11/2014		
Autosurveillance du mardi 04/11/2014, fin de prélèvement à 8H00 le 05/11/2014 Sur préleveur entrée: 500 prélèvements sur 1112 demandés. Sur préleveur sortie: 450 prélèvements sur 1006 demandés				
Date de la non-conformité (si antérieur à la date de détection)				
Documents joints :				
Diffusion pour traitement	Nom :	BOURGUE	Service :	5351
Portée :	Copies :			
<input checked="" type="checkbox"/> NC "Locale"	<input checked="" type="checkbox"/> RQL Agence <input checked="" type="checkbox"/> Autres : AERMC, CCVU, POLICE DE L'EAU (DDAF)			
<input type="checkbox"/> NC "Régionale"	<input checked="" type="checkbox"/> RQL Agence <input type="checkbox"/> RQER <input type="checkbox"/> RQL Client <input type="checkbox"/> RQL commercial <input type="checkbox"/> RQL Technique <input type="checkbox"/> Autres :			
Traitement	S'agit-il d'une crise ?		<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui Si oui, application COM 15
Actions de correction engagées (joindre les documents annexes ou les référencer)		Date de réalisation	Acteur	
Relance des préleveurs entrée et sortie le 05/11/2014 à 9H00 pour 24H00 . De ce fait, déplacement de la journée d'autosurveillance d' une journée.		05/11/2014	BOURGUE	
Cause(s) Identifiée(s) :		Date retour à la normale		
Impulsion tous les 10 m3, manque prélèvement du à l'augmentation du débit arrivant sur la STEP (grosse pluie, voir non-conformité "dépassement débit)nominal"		05/11/2014		
		Visa du responsable concerné : BOURGUE		
Clôture (à remplir par le RQL ou RQER)		Date de clôture :	05/11/2014	
Action Corrective ou Plan d'action :		<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
Référence :		Visa du RQL ou RQR :		
Diffusion après clôture (émetteur...)				

Imprimé Générale des Eaux Région Sud Est		FICHE DE NON CONFORMITE		référence de la NC (à remplir par le RQL ou RQER) - NC -
Déclenchement	Agence/Service fonctionnel :	Agence Alpes Du Sud/ service assainissement UBAYE	Nom :	BOURGUE
	Date de détection :	05/11/2014		
Description : Dépassement du débit nominal (9 000 m3/j) de la station d'épuration CCVU, 04 ST PONS. Débit 8H- 8H du 04/11/2014: 11 967 m3 /J. En autosurveillance, voir fiche non-conformité préleveur.				
Responsable du traitement		Nom : BOURGUE	Service : (assainissement Ubaye)	
Portée :	Copies :			
<input checked="" type="checkbox"/> NC "Locale"	<input checked="" type="checkbox"/> RQL Agence <input type="checkbox"/> Autres : CCVU; AERMC; DDAF (police de l'eau)			
<input type="checkbox"/> NC "Régionale"	<input type="checkbox"/> RQL Agence <input type="checkbox"/> RQER <input type="checkbox"/> RQL Client <input type="checkbox"/> RQL Commercial <input type="checkbox"/> RQL Technique <input type="checkbox"/> Autres :			
Traitement		S'agit-il d'une crise ? <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Si oui, application COM 15		
Actions curatives engagées (joindre les documents annexes ou les référencer)		Date de réalisation	Acteur	
Aucunes actions entreprises car aucun by pass en entrée de la station d'épuration .By pass en amont biofiltre, aval traitement physico-chimique (1863 m3/j), analyse faite sur l'eau by passée (DCO: 51,6 mg/l et MEST: 29 mg/l).By pass sur réseau DO La Valetette.		05/11/2014	BOURGUE	
Cause(s) Identifiée(s) :		Date retour à la normale		
Pluie forte sur plusieurs heures (fin d'après midi et nuit)		05/11/2014		
Proposition d'action(s) corrective(s) :		Visa du responsable concerné : BOURGUE Daniel		
Clôture (à remplir par le RQL ou RQER)		Date de clôture :	05/11/2014	
Action Corrective ou Plan d'action :		<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Visa du RQL ou RQER :		
Référence :				
Diffusion après clôture (émetteur...)				

Imprimé Générale des Eaux Région Sud Est		FICHE DE NON CONFORMITE		référence de la NC (à remplir par le RQL ou RQER) - NC -
Déclenchement	Agence/Service fonctionnel :	Agence Alpes Du Sud/ service assainissement UBAYE	Nom :	BOURGUE
	Date de détection :	16/11/2014		
Description : Dépassement du débit nominal (9 000 m3/j) de la station d'épuration CCVU, 04 ST PONS. Débit 8H- 8H du 15/11/2014: 10 078 m3 /J.				
Responsable du traitement		Nom : BOURGUE	Service : (assainissement Ubaye)	
Portée :	Copies :			
<input checked="" type="checkbox"/> NC "Locale"	<input checked="" type="checkbox"/> RQL Agence	<input type="checkbox"/> Autres : CCVU; AERMC; DDAF (police de l'eau)		
<input type="checkbox"/> NC "Régionale"	<input type="checkbox"/> RQL Agence	<input type="checkbox"/> RQER	<input type="checkbox"/> RQL Client	<input type="checkbox"/> RQL Commercial
		<input type="checkbox"/> RQL Technique	<input type="checkbox"/> Autres :	
Traitement		S'agit-il d'une crise ? <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Si oui, application COM 15		
Actions curatives engagées (joindre les documents annexes ou les référencer)		Date de réalisation	Acteur	
Aucunes actions entreprises car aucun by pass en entrée de la station d'épuration . .By pass sur réseau DO La Valetette.		15/11/2014	BOURGUE	
Cause(s) Identifiée(s) :		Date retour à la normale		
Pluie forte .		16/11/2014		
Proposition d'action(s) corrective(s) :		Visa du responsable concerné : BOURGUE Daniel		
Clôture (à remplir par le RQL ou RQER)		Date de clôture :	16/11/2014	
Action Corrective ou Plan d'action :		<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Visa du RQL ou RQER :	
Référence :				
Diffusion après clôture (émetteur...)				

Imprimé Générale des Eaux Région Sud Est		FICHE DE NON CONFORMITE		référence de la NC (à remplir par le RQL ou RQER) - NC -
Déclenchement	Agence/Service fonctionnel :	Agence Alpes Du Sud/ service assainissement UBAYE	Nom :	BOURGUE
	Date de détection :	16/12/2014		
Description : Coupure ERDF de 14H30 à 16H20 pour travaux sur ligne sans que en soyons informés Bypass entrée STEP d'environ 140 m3 (impossible d'avoir le chiffre exacte car arrêt de la supervision)				
Responsable du traitement		Nom : BOURGUE	Service : (assainissement Ubaye)	
Portée :	Copies :			
<input checked="" type="checkbox"/> NC "Locale"	<input checked="" type="checkbox"/> RQL Agence <input type="checkbox"/> Autres : CCVU; AERMC; DDAF (police de l'eau)			
<input type="checkbox"/> NC "Régionale"	<input type="checkbox"/> RQL Agence <input type="checkbox"/> RQER <input type="checkbox"/> RQL Client <input type="checkbox"/> RQL Commercial <input type="checkbox"/> RQL Technique <input type="checkbox"/> Autres :			
Traitement		S'agit-il d'une crise ? <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Si oui, application COM 15		
Actions curatives engagées (joindre les documents annexes ou les référencer)		Date de réalisation	Acteur	
Aucunes actions entreprises car pas prévenus en amont par ERDF pour cette coupure Réclamation faite à ERDF le 17/12/2014 pour défaut de communication sur cette coupure d'électricité programmée (en cours)		16/12/2014	BOURGUE	
Cause(s) Identifiée(s) :		Date retour à la normale		
Coupure courant pour travaux sur ligne 20 000 V		16/12/2014		
Proposition d'action(s) corrective(s) :		Visa du responsable concerné : BOURGUE Daniel		
Clôture (à remplir par le RQL ou RQER)		Date de clôture :	16/12/2014	
Action Corrective ou Plan d'action :		<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Visa du RQL ou RQER :		
Référence :				
Diffusion après clôture (émetteur...)				

N°	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'événement (arrêté programmé, opération de maintenance, incident...)	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
1	04/01/2014	04/01/2014	1	non	Dépassement du débit nominal de la station suite pluie + fonte des neiges	Bypass sur le réseau ainsi que le DO + poste de relevage	
2	16/02/2014	17/02/2014	2	non	Dépassement du débit nominal de la station suite pluie + fonte des neiges	Bypass sur le réseau ainsi que le DO + poste de relevage	
3	27/02/2014	09/03/2014	8	non	Dépassement du rejet en NTK, forte affluence pour le jour de l'an + faible température entrée STEP	produits Azotés	
4	01/05/2014			oui	Billes polystyrène sur le cours d'eau Ubaye, signalées par des raftereurs Billes polystyrène provenant d'un biofiltre (crépine cassée)	Visuel	Réparation de la crépine + mise en place de plaque en sortie de la bache des biofiltres bloquant tout objet en surface de l'eau traitée (billes polystyrène en surface)
5	07/07/2017	08/07/2014	1	oui	report d'une journée du bilan suite au nombre de prélèvements effectués en dessous de ceux demandés, coupure d'un tuyau dans le système de prélèvement	aucun	changement des tuyaux sur les préleveurs en préventif
6	04/11/2014	05/11/2014	1	oui	report d'une journée du bilan suite à un dépassement du nombre de prélèvement, arrêt des prélèvements, manque une partie des prélèvements Ceci fait suite à un orage dans la journée du bilan ayant entraîné une augmentation du débit et du nombre de demande en prélèvement.	aucun	
7	04/11/2014	05/11/2014	1	non	Dépassement du débit nominal de la station suite pluie suite forte pluie	Bypass sur le réseau ainsi que le DO + poste de relevage	
8	15/11/2014	16/11/2014	1	non	Dépassement du débit nominal de la station suite forte pluie	Bypass sur le réseau ainsi que le DO + poste de relevage	
9	16/12/2014	16/12/2014	2H00	oui	Coupure ERDF pour travaux sur ligne, reçu aucunes communication sur ces prévisions de travaux, réclamation faite à ERDF	Bypass de 140 m3 environ en entrée STEP	Communication entre ERDF et VEOLIA en cours

2.4 Moyens mis en œuvre

M. Daniel BOURGUE	Responsable de l'assainissement Ubaye	CDI temps plein
M. Jean Claude COUSTOULIN	Conducteur adjoint de la station et responsable réseau	
M. Gilles PARISIO	Agent de réseau + petites STEPs	
Fabien HONORE	Electrotechnicien	

Votre lieu d'accueil :

8h à 10h
Quartier « 11^{ème} B.C.A »
04400 BARCELONNETTE

Une astreinte est aussi à disposition :

7j/7
24h/24
09 69 329 328

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombres Equipements											
Postes de refoulement-relevage											
Poste Lac Lauzet											
Poste de Relevage (LAUZET)											
2 Groupes électro-pompe KSB					2/2				1/2		
1 Poires de niveau KSB	X										
2 Clapets											
1 Agitateur KSB		Nouveau	X	X				X			
1 Armoire électrique											
1 Télésurveillance, Télégestion	X					1 S550					
1 Mesure piezométrique		Nouveau			X						
1 Potence											
2 Vannes papillon											
Poste Lac Lauzet - Snack											
Poste de Relevage(LAUZET)											
1 Groupe électro-pompe FLYGT							1				
2 Poires de niveau	X										
1 Armoire électrique								1 LS42			

Poste Méolans Village

Poste de Relevage (MEOLANS REVEL)

2 Groupes électro-pompe Flygt

4 Poires de niveau

2 Clapets

1 Armoire électrique

1 Télésurveillance, Télégestion

2 Vannes papillon

Poste ZA Pont Long

Poste de Relevage (BARCELONNETTE)

2 Groupes électro-pompe Flygt

4 Poires de niveau

2 Clapets

2 Vannes

1 Armoire électrique

Poste Plan La Croix

Poste de Relevage (INTERCOMMUNAL)

3 Groupes électro-pompe Flygt

1 Poires de niveau

3 Clapets

3 Vannes

1 Mesure piezométrique

3/3

X

Nouveau

1/3

1/3

1 Télésurveillance,télégestion		X				1 S550					
1 Armoire électrique											
1 Potence											
1 Antibélier Charlatte						1					
Poste Les Clots											
Poste de Relevage (JAUSIERS)											
2 Groupe électro-pompe Flygt									1/2		
1 Poire de niveau											
3 Clapets											
3 Vannes											
1 Clapet à battant sur by-pass											
1 Armoire électrique											
1 Automate									enlevé		
1 Mesure piezométrique						1					
1 Télésurveillance,télégestion											
Poste Les Graves											
Poste de Relevage (INTERCOMMUNAL)											
3 Groupes électro-pompe Flygt			X (3 ppes)								
1 Paires de niveau	X										
2 Clapets											
2 Vannes											
1 Clapet à battant sur by-pass	X										

1 Armoire électrique										
1 Potence										
1 Mesure piezométrique		Nouveau								
1 Télésurveillance,télégestion		X					1 S550			
1 Antibélier Charlatte						1				
Poste Le Planet										
Poste de Relevage (JAUSIERS)										
2 Groupe électro-pompe Flygt							1/2			
1 Poires de niveau										
2 Clapets										
2 Vannes										
1 Armoire électrique										
1 Mesure piezométrique		Nouveau								
1 Télésurveillance,télégestion		X							1 S530	
Poste CD 900										
Poste de Relevage (JAUSIERS)										
2 Groupe électro-pompe Flygt				1/2			1/2			
1 Poires de niveau										
2 Clapets										
2 Vannes papillon SOCAM										
1 Armoire électrique		Déplacement								
1 Mesure piezométrique		Nouveau								

Amont											
1 Dégrilleur											
1 Agitateur	X										
Biofiltration											
Turbine Ventilateur 1											
Pompe à recirculation 1			X		X	X					
Pompe à boues extraction 1											
Turbine Ventilateur 2								X			
Pompe à recirculation 2	X		X		X						
Pompe à boues extraction 2		X								X	
Rejet Le Martinet											
2 Groupes électro-pompe Flygt			1/2								
1 Lit d'infiltration									1		
Station d'épuration Rioclar											
Rejet Rioclar											
1 Sonde ultrason NIVUS											
Amont											
1 Compacteur Vis										1 moto reducteur	
Relèvement											
2 Groupes électro-pompe Flygt			1/2								
3 Poires de niveau										1	
Bio disques											

4 Palier SKF														
2 Moto réducteur														
Décanteur Secondaire														
2 Groupe électro-pompe Lowara										1/2				
Désinfection														
1 Générateur UV														
Lampe UV et Gaine														
Divers														
1 extracteur d'air											X à charbon actif			
2 Aérotherme									1/2					
2 Armoire électrique														
1 Télésurveillance														
Station d'épuration Les Thuiles														
Divers														
1 Armoire électrique														
1 Télésurveillance										1 S550				
Dégrillage														
1 Dégrilleur											Caniveau inox recup dechet			
Lit bactérien														
1 Aspersoir d'eau Sprinkler														
3 Turbines d'aération Ventilateur														

2 Sonde Piézo de niveau

Filière graisse

1 Cuve extérieur avec escalier

1 armoire électrique

1 pompe

1 Broyeur

1 agitateur

1 Sonde Piézo

1 sonde température

1 sofrel S550

1 lot canalisation inox

Fosse matière de vidange

1 Piège à cailloux

1 Broyeur

1 Groupe électro-pompe

1 Sonde Piézo Siemens

2 Poires de niveau Endress Hauser

1 Agitateur

1 Débitmètre électro-magnétique Endress Hauser

Pré-traitement

2 Dégrilleurs statiques fin Emo Meva

1 Poire de niveau

nouveau

lobes changés

1

Nouveau

Nouveau

1

X (KSB)

X(Flygt)

X

X

X

1 Compacteur Vis - Refus dégrillage													
1 Analyseur Capteur H2S		Controler	X										
1 Débitmètre ultrason Endress													
1 Sonde Piezo (ou US) Niveau bâche à graisse					X								
2 Aéro-flottateur Déshuilleur		X (1)											
2 Pompes à sable		X (1/2)	1 garniture										
Physico-Chimique													
6 Agitateur Coagulateur	1 moteur		1 moteur	1 moteur	1 moteur								
4 Agitateur Flocculateur													
2 Analyseurs de pH			2/2						sonde acide				
1 Agitateur Bâche de mélange				X					X				
Décanteurs lamellaires													
1 Préleveur													
Poires de niveau													
1 Sonde Piézo Niveau eau décantée													
1 Sonde ultrason débit by-pass eau décantée								X					
Goulottes et Lamelles													
Prépa Polymère anionique													
2 Agitateur Préparation Polymère													
2 Pompes Poly A													
Réactifs physico-chimiques													
2 Pompes doseuses FeCl3	X (1/2)		1/2					1/2	1/2				

Filière Biologique											
8 Biofiltres Biostyr OTV											
8 Groupes électro-pompe Flygt - Alimentation Biofiltre	X (1/ 8)	X (2/8)	X (2/8)	X(2/8)	2/8	2/8					
8 Groupes Surpresseur					2 moteurs		2 moteurs + remise en état compression 4	remise en état compression 5	1 moteur (1)+ 1 étage compression (6)	2 étages de compression n°6 et 7	
8 Débitmètre électro-magnétique Alimentation Biofiltre											
8 Vannes purge d'air		X (1)	X(5/8)						2/8		
8 Vannes manuelles aval pompe		X (1)	X(5/8)						8/8		
Poires de niveau											
16 Sondes Piézo Biofiltre											
1 Groupe électro-pompe d'égoutture											
Bâche eau sale											
1 Vanne lavage gros débit											
1 Vannes lavage petit débit											
2 Groupes électro-pompe relevage Flygt											
1 Agitateur	X										
2 Poires de niveau											
1 Débitmètre											
1 Sonde ultrason débit surverse bâche eau sale											
Rejet Saint-Pons											
Sortie Eau Traitée											
1 Agitateur bâche eau traitée											

1 Sonde piézo bâche eau traitée					X						
Poire de niveau											
1 Débitmètre ultra son Endress Hauser											
1 Préleveur			X								
Désinfection											
3 Réacteur UV							1/3	1/3	1/3		
3 Armoires électriques							1/3	1/3	1/3		
Lampe UV											
Gaine Quartz											
1 Groupe électro-pompe Transfert acide phosphorique						1/2					
2 Groupes électro-pompe Solution de lavage											
1 Groupe électro-pompe vidange réacteur											
1 Groupe électro-pompe surpresseur air de lavage											
Filière boues Saint-Pons											
Traitement boue											
2 Centrifugeuses			Maintenance					Maintenance Andritz centri 1	Maintenance Andritz centri 2		
2 Régulateur électroniques centrif				X(1)(centrif 1)	1 covirel (centrif 1)		1/2				
2 Groupes électro-pompe boue épaissie					2/2						
2 Groupes électro-pompe boue stockée											
2 Groupes électro-pompe immergée poste toutes eaux		X(1)			1/2	1/2	1/2				
4 Paires de niveau											

Désodorisation										
2 Pompes à recirculation	Partiel (garniture)	X Partiel (garniture + roue, ppe acide)	1/2 (ppe acide)	1/2 (ppe basique)			1/2 (pompe acide)	1 pompe basique		
2 Tours			Réparation fuite							
1 Analyseur de ph tour acide	X			X		Sonde	sonde acide	sonde pH	sonde pH	
1 Analyseur de ph tour basique					X			Sonde pH		
1 Analyseur de rh tour base					X					
1 Capteur pression ventilation	(carte électronique)	X								
Réactifs										
1 Pompe doseuse H2SO4						X				
1 Pompe doseuse javel			X							
1 Pompe doseuse soude										
Air comprimé										
2 Compresseurs	(tête de compression)				1/2		1/2			
1 Ballon hydrophore						X				
Utilité générale - Divers Saint-Pons										
Eau Sous-Pression										
2 Groupes électro-pompe Surpresseur										
1 Antibélier (réservoir air)						X				
Chauffage / Ventilation										
10 Chauffages Radiateurs fixes		X(3/10)	X(5/10)							
11 Aérothermes	X 1(local PR entrée)			3 thermostats			2/11	1		

Renouvellement 2014 sur le matériel des ouvrages d'assainissement et sur le réseau EU de la CCVU

RENOUVELLEMENT 2014

Désignation	Renouvellement partiel	Fournisseur
STEP CCVU		
Pompe lait de chaux		Börger
Réhabilitation pompe n°2 entrée Eaux brutes	X	Xylem water Flygt
Réhabilitation en partie des 4 bennes à boue	X	SUBAT
Réhabilitation des étages de compression surpresseur Biostyr n°6 et n°7		Aerzen
Petites STEPs et PR		
Sofrel S550 (STEP Le lauzet)		Lacroix Sofrel
Changement arbre biodisque + paliers + roulement avec dépose et repose		MSE/ SACTP Olivero
Changement moteur lavage UV (STEP Condamine)		UV Germi
Changement 4 lampes UV (STEP Condamine)		UV Germi
Changement du moteur entrainement biodisque (STEP les berges du lac, Lauzet)		SEW Usocome
Pompe extraction boue bioclere 2 (STEP Martinet)		Xylem water Flygt
Travaux réseaux		
Remise à niveau regard	amont pont traversant le Parpaillon, La Condamine	Ent Sellier
Remise à niveau de 7 regards	route de praloup	Veolia/ SAMSE/ LocMat
Remise à niveau regard	devant accrobranche, terres neuves, St Pons	Veolia/ Samse
Remise à niveau de 8 regards(un changement de tête) (suite goudronnage par le CG)	av E. Aubert, Barcelonnette	SACTP Olivero
Réparation égout	devant Mr ISAIA, La Fresquière, Méolans Revel	Veolia/ Loc Mat
Changement de 5 têtes en fonte regard	Rue Maurin (travaux de voirie)	SACTP Olivero
Remise à niveau 3 regards avec changement de 2 têtes fonte (suite goudronnage par CG)	Av A. Signoret, Barcelonnette	SUBAT

PHOTOS RENOUVELLEMENT 2014

Voir fichier « Photos des équipements (Renouvellement) » sur DVD

Renouvellement Réseau 2014

<i>Type de Renouvellement Réseau</i>	<i>Nombre</i>
Réparation Branchement et Collecteur	1
Branchement	0
Réparation regard (fond, réhausse)	17
Regard (Tampon seul)	0
Regard (Tampon + Cadre)	8
Regard (Tampon + Cadre + Dalle de répartition)	0
Regard (Tampon + Cadre + Dalle de répartition + réhausse)	0
Réfection Totale ou Création Regard	0

Le curage préventif est fait sur 2 périodes. Le détail du curage est sur les plans papiers joints avec ce rapport.

CURAGE PREVENTIF RESEAU CCVU 1^{er} SEMESTRE 2014

Commune	Date prévisionnelle	Longueur Totale Canalisation (mL)	Longueur Canalisation à curer (mL)	Pourcentage à curer (%)	Date de réalisation	Longueur curée (mL)	Pourcentage curé (%)	Observations
Le Lauzet/ Ubaye	avr-14	8428	843	10	avr-14	1594	18,91	
Méclans Revel	avr-14	13220	1322	10	avr-14	3307	25,02	
Les Thuïles	avr-14	7050	705	10	avr-14	2078	29,48	
St Pons	avr-14	14735	1474	10	avr-14	3096	21,01	
Barcelonnette	avr-14	29732	2973	10	avr-14	5008	16,84	
Uvernet Fours (Praloup)	avr-14	19726	1973	10	avr-14	1850	9,38	
Enchastrayes (Le Sauze)	avr-14	27456	2746	10	avr-14	2847	10,37	
Faucon de Barcelonnette	avr-14	8760	876	10	avr-14	195	2,23	
Jausiers	avr-14	23525	2353	10	avr-14	2339	9,94	
Condamine/ Ste Anne	avr-14	3997	400	10	avr-14	703	17,59	
Intercommunal	avr-14	12881	1288	10	avr-14	2051	15,92	
Total		169510	16951	10		25068	15	VISA: BOURGUE D

2.6.2 Travaux faits par VEOLIA EAU (exploitation)

Travaux effectués par Equipe Assainissement Véolia Eau (hors renouvellement)

- Réhausse d'un regard au niveau du gîte des Arboises à Jausiers avec un changement de tête carrée.
- Suite casse, changement de 3m de PVC DN 140mm avec 2 manchons inox sur réseau sous la piste de ski (Restaurant l'Op traken).

2.8 Continuité du service

Aucune interruption non programmée

Informations relatives à l'évolution du service

Tableau des informations relatives à l'évolution du service (STEP)			
Commune	Evolution générale des ouvrages	Difficultés rencontrées, liste des insuffisances constatées	Propositions d'amélioration
LAUZET	<p>STEP Lauzet: Détérioration des plaques d'isolant placo plâtre à l'intérieur du bâtiment et du crépi extérieur côté fenêtre</p> <p>STEP Les berges du lac: vanne inaccessible entre décanteur lamellaire et bache à boue</p> <p>STEP Champanastais: RAS</p>	<p>STEP Lauzet: Trop d'eau parasite permanente (d'où problème de process: relargage de boue, débord au niveau des décanteurs lamellaires, fonctionnement des UV difficile par l'encrassement des lampes)</p> <p>STEP Les berges du lac: relargage de boue sur décanteur lamellaire</p>	<p>STEP Lauzet: Communication auprès des habitants pour éviter l'écoulement permanent de l'eau potable en période hivernale (système D pour éviter le risque de gel dans les habitations)</p> <p>Mise en place d'une isolation extérieure du bâtiment</p> <p>Reprise du crépi</p> <p>STEP Berges du lac: travaux sur la vanne de liaison entre décanteur et bache à boue</p>
MEOLANS REVEL	<p>STEP Rioclar: problème de génie civil et de process</p> <p>STEP St Barthélémy: station vieillissante (process dépassé)</p> <p>STEP La Fresquière: Bon état général</p> <p>STEP Martinet: Bon état général</p> <p>STEP Les Clarionds: neuve</p>	<p>STEP Rioclar: roulement cassé sur biodisque, pas de moyen de levage pour réparation</p> <p>STEP St Barthélémy: eaux parasites importantes par intermittence</p> <p>STEP La fresquière: Problème sur biodisque (septembre 2013)</p> <p>STEP Martinet: Biomasse sur bioclere encore faible</p>	<p>STEP Rioclar: épandage fait en sortie / fabrication d'un moyen de levage maison</p> <p>STEP Fresquière :réparation du biodisque faite en 2014</p> <p>STEP Martinet: épandage refait</p>
LES THUILES	<p>STEP: Bon état général</p>	<p>Accès en hiver très difficile</p> <p>Encrassement de la pouzzolane durant l'été (dépassement du nominal STEP)</p>	<p>Lavage à la soude de la pouzzolane durant l'année</p>
CONDAMINE + STE ANNE	<p>STEP Condamine: neuve, encore des difficultés sur mise en route</p> <p>STEP Ste Anne: Eparco fonctionnement se dégradant au fil des années</p>	<p>STEP Ste Anne: préfiltres saturés en permanence. Mauvais vieillissement des augets basculants. Difficultés d'accès pour travaux sur préfiltres ou filtres sable</p> <p>Entretien hivernale très difficile</p>	<p>Lavage à la soude de la pouzzolane des préfiltres 1 à 2 fois durant l'année</p>
CCVU	<p>Bon état général (problème de crépi façade + quelques fissures)</p>	<p>Chauffage énergivore pour une température dans locaux l'hiver ne dépassant pas 10 -12 °C</p> <p>Perte de billes sur biostyr vers l'Ubaye (casse de crépine)</p>	<p>Reprise de la façade</p> <p>Réflexion sur le chauffage à faire</p> <p>Mise en place d'une cloison sur bache sortie biostyr afin d'éviter tout départ de billes polysyrène vers l'Ubaye</p>

Tableau des informations relatives à l'évolution du service (RESEAU)

Commune	Evolution générale des ouvrages	Difficultés rencontrées, liste des insuffisances constatées	Liste des points noirs réseaux EU (réseaux vétustes, en contre pente, innaccessibles, obstructions à répétition...)	Propositions d'amélioration
LAUZET	PR Lac lauzet: bon état PR les Auches: neuf PR Spack: bon état	Très peu de regard de branchement Important volume d'eau parasite		Réseau pluvial à créer
MEOLANS REVEL	Bon état général des PR		Réseau venant de Serre légier vers Rioclar au niveau de l'école (diminution du diamètre des canalisations) Gel systématique pendant l'hiver de la conduite entre PR Méolans village et PR Maison du bois	Revoir canalisation de Méolans village vers Maison du bois (ajouter un regard pour câble chauffant)
LES THUILES		Difficultés à accéder sur l'arrivée du réseau sur la STEP, le long de l'Ubaye, végétation importante	Réseau EU passant dans le privé sur les Thuiles hautes, sans regard, difficile à curer ou désobstruer	Voir pour déplacement de ce réseau sur la route
ST PONS	Réseau vétuste sur certains quartiers	Réseau de la Lauze très abimé Lotissement Champ Lara en ANC (environ 14 chalets) possibilité de raccorder avec création d'un réseau	La Lauze, passage du riou Bourdoux	Travaux prévus en 2015 sur lotissement champ lara, passage dans le riou bourdoux
BARCELONNETTE	PR ZA Pont Long: neuf PR 3 Fr Amaid: Bon état général Mal façon sur réseau sur certains quartiers (contre pente)	PR 3 Fr Arnaud : nettoyage très difficile (grande profondeur) Canaux d'arrosage et pluvial dans le réseau (ovoïde) By pass de la valette: source de pollution Anciens regards en fonte très difficiles à manœuvrer	Lotissement Villa Puebla Quartier du Chazelas Quartier du Peyra Chemin du verger Centre Ville	Réhabilitation des réseaux en contre pente Réhabilitation des regards fontes Enlever l'eau des canaux du réseau EU
FAUCON			Traversée sous pont de la Fabrique	Travaux à prévoir
UVERNET	Bon état général des PR (pied de la maure et mairie) Réseau non étanche sur route de Pra Loup	Eaux parasites importantes (fonte des neiges, pluie) Voie d'accès sur PR Pied de la Maure (terrain privé)	Devant immeuble " le Génépy Restaurant altitude- " Marmotel "- Office tourisme Imm Harricana vers l'arrière de la gendarmerie Le Louka	Travaux prévus en 2015 sur le Louka
ENCHASTRAYES	Portion de réseaux innaccessibles	Eaux parasites importantes (fonte des neiges, pluie) Réseau inaccessible sous la rente vers enchastrayes village, sous Hameau de la conche, sur piste de ski	Les Pellissiers- Village Enchastrayes Embranchement route de la conche- lotissement La Chaup Passage torrent (super sauze) Piscine vers orée du bois et orée du bois vers route en aval	Travaux de réhabilitation
JAUSIERS	Bon état général des PR	Manque accès aux vannes sur PR CD 900 Problème de pluvial dans réseau EU, lotissement Chanenc	Les Sanières- Les Davis (réseau dans champs cultivés) Canal dans réseau EU au niveau quartier Bellarots- lotissement Martin Canal pluvial lotissement Chanenc dans réseau EU Les auches- hopital	Travaux à faire pour ôter les canaux à ciel ouvert se jetant dans réseau EU (voir avec la mairie)
CONDAMINE +STE ANNE	PR: bon état général Portion de réseaux innaccessibles	Condamine: Anciens regards fonte à changer Ste Anne: réseau dans champs innaccessibles, manque regards sur arrivée STEP		Rehausser les regards en amont STEP (sous goudron)
CCVU	PR: bon état général	Réseau inaccessible sous Faucon Village(champs cultivés)	Collecteur principal entre la SPA- entreprise SACTP Olivero Difficulté d'exploitation sous Faucon (champs cultivés)	Reprendre le réseau avant SPA jusqu'à l'entreprise SACTP Olivero, travaux prévus en 2015

En général sur le réseau des communes :

- **Problème lors des réfections des chaussées, recouvrement des regards d'eaux usées**